

Abonnements par la poste :

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| <b>Édition quotidienne</b>  |        |
| CANADA ET ETATS-UNIS        | \$5 00 |
| UNION POSTALE               | 8 00   |
| <b>Édition hebdomadaire</b> |        |
| CANADA                      | \$2 00 |
| ETATS-UNIS                  | 2 50   |
| UNION POSTALE               | 3 00   |

Directeur : HENRI BOURASSA

## LA LUTTE AUTOUR DU GRAND-TRONC

C'est fait : les Communes viennent, à 31 voix de majorité, de voter en troisième lecture le bill du Grand-Tronc. La lutte va se poursuivre au sénat.

Des journaux qui, à venir à ces mois-ci, ont appuyé du tout au tout le ministère Borden sont aujourd'hui les plus hostiles à son programme de nationalisation du Grand-Tronc. A Montréal, toute la presse unioniste anglaise dénonce le ministère et le projet. Hier, la Gazette demandait des élections là-dessus. Quelques heures auparavant, le Star avait écrit : "Le bill du Grand-Tronc menace de réduire le Canada à la banqueroute et peut-être de l'acculer à une situation telle que l'annexion en serait la seule issue." Le même journal, le même jour, ajoutait, à propos de la conduite possible du sénat, en l'occurrence : "Les mêmes brasseurs d'affaires (schemers) qui ont chargé le Canada du chemin de fer en faillite de Mackenzie et Mann sont derrière le coup du Grand-Tronc. S'ils réussissent à faire adopter par un groupe d'hommes censés se préoccuper quelque peu de l'intérêt du pays une loi qui rendra définitive l'exploitation de nos voies ferrées par l'Etat, Dieu sauve le Canada!" Hier encore, le Star se faisait plus violent, il n'hésitait pas à écrire, en revenant sur la menace déguisée au sénat d'y faire entrer de nouveaux membres, s'il ne veut pas se rendre au vœu du gouvernement et voter le bill Meighen : "Le projet n'a jamais eu d'égal, comme cynisme, et depuis longtemps. Ce serait une méthode digne d'une bande de brasseurs d'affaires voyant leurs plans secrets en train de s'écrouler contre le roc de l'indépendance du sénat et de son devoir au devoir."

Au cours du débat, les adversaires du projet, dans la presse et ailleurs, invoquent entre autres des arguments embarrassants. C'est ainsi que, dans son numéro du mardi, 4 novembre, la Gazette soulève par rapport aux voies ferrées du Grand-Tronc en territoire américain des questions difficiles à résoudre, pour M. Meighen et ses amis. Du rapport des opérations du Grand-Tronc aux Etats-Unis, en 1917, — le dernier qui ait été publié, — elle extrait des chiffres concluants, d'où il ressort que, cette année-là, le Grand-Tronc, en territoire américain, a perdu \$2,600,000. Depuis sept ans, la moyenne de ses déficits, y compris ceux de ses filiales, — Vermont Central, Atlantic et Saint-Laurent, et autres, — a été, aux Etats-Unis, de plus d'un million et demi. Jusque-là, le Grand-Tronc, dans cette partie de la Nouvelle-Angleterre, a subi la concurrence dangereuse de chemins de fer américains, bien qu'il fût propriété privée. "Pensez-y", dit la Gazette, "que l'expédition américaine n'encouragera pas dorénavant ses chemins de fer à lui plutôt que ceux d'un gouvernement étranger!" Il y a plus. Le Grand-Tronc a son terminus et son port d'hiver à Portland, dans le Maine. "Si la voie, d'Island Pond à Portland, devient propriété du Canada, il est certain que l'on ne tolérera pas que le gouvernement canadien dépense de l'argent canadien pour améliorer ou entretenir un port américain et qu'une très forte pression s'exercera auprès du gouvernement pour qu'il dirige en hiver sur les ports de Saint-Jean et d'Halifax les expéditions faites de Chicago." M. Meighen, qui, jusqu'ici, a su se dérober aux objections embarrassantes ou les écarter, aura fort à faire de répondre à celles-là.

Voilà pour les anciens amis et les amis de demain du gouvernement actuel. Pour des raisons d'ordre financier, les mêmes gens qui ont haïssé le cabinet mener le pays à deux doigts de la ruine par suite d'une politique militaire insensée dénoncent aujourd'hui le ministère qu'ils ont soutenu depuis 1911, qu'ils ont encouragé depuis 1914 et auquel, en certaines circonstances, ils ont presque dicté son attitude. La politique a de ces volte-face et de ces situations.

Un adversaire déclaré du ministère, depuis des années, et qui, lui, n'a vivement combattu surtout depuis 1914, après avoir été pour un temps favorable à notre aventure militaire, M. John-S. Ewart, vient, de son côté, de faire dans un article paru à la fois dans la Canadian Nation d'Ottawa et dans le St. James's Evening Post (livraisons du 1er novembre) sous ce titre significatif : "The Grand Trunk Outrage, une analyse du projet Meighen nettement défavorable au plan d'action du cabinet. "Le Canada, dit-il, a dans le passé traité sa question ferroviaire de la façon la plus stupide et la plus prodigue possible. Mais il n'a jamais rien fait qui puisse se comparer à la folie de la nouvelle entente avec le Grand-Tronc." Là-dessus, M. Ewart expose son avis en un mémoire lumineux, à la façon du grand avocat qu'il est. La pièce est trop longue pour être citée au texte ici même. Notons-en cependant les grandes lignes. Après avoir groupé en deux catégories les capital-actions ordinaire et les obligations du Grand-Tronc, M. Ewart souligne que le Grand-Tronc paie chaque année sur ses obligations (Interest stocks) 9 millions et demi par an, charge que le gouvernement Borden accepte en entier, après quoi il s'engage à échanger avec les actionnaires leurs titres (Dividend stocks) pour du papier leur rapportant 4 pour cent par an, et d'une valeur globale à être fixée par arbitrage. M. Ewart résume ainsi en quelques lignes l'affaire telle qu'il la voit : "Nous avons cette situation extraordinaire : le gouvernement s'engage à payer l'intérêt en plein sur les obligations (Interest stocks d'une valeur nominale de plus de 216 millions) bien que le montant à être ainsi versé à même les recettes du Grand-Tronc dépasse de 3 millions par année, au moins, le total de ses recettes. Et le gouvernement consent à faire établir par des arbitres la valeur du capital-actions ordinaire (Dividend stocks) bien qu'il n'en ait aucune."

D'après M. Ewart, la valeur du capital-actions ordinaire (Dividend stocks d'une valeur nominale de 180 millions et demi) est nulle, pour la simple raison que les quelques dividendes déjà versés aux actionnaires, — 3 millions et demi en moyenne, par année, — sur ces valeurs l'ont été par suite d'une sorte de détournement de fonds, la compagnie, au lieu d'améliorer et d'entretenir ses voies, affectant au paiement de dividendes des sommes qu'elle aurait dû dépenser pour empêcher la dépréciation du réseau ferroviaire. La valeur des obligations (Interest stocks) elle-même est contestable à une certaine mesure; et pourtant le gouvernement ne la soumet pas à arbitrage, il l'évalue au prix fixé par la compagnie. Même dans l'arbitrage au sujet de la valeur des Dividend stocks, le cabinet fixe d'avance aux arbitres le minimum du montant auquel ils devront l'établir. Le gouvernement, en somme, n'acquiesce pas tout de suite le Grand-Tronc; il se fait simplement consentir un droit de préemption à prix fort, dans trente ans, et versera dans l'intervalle à la compagnie un minimum de \$2,500,000, puis de \$3,000,000 et enfin de \$3,600,000 par année, en la libérant tout de suite de toutes ses charges. Il aurait fallu procéder autrement, dit M. Ewart : "La compagnie étant en banqueroute (par suite de ses obligations au sujet du Grand-Tronc-Pacifique, qu'elle déclare ne pouvoir honorer), ne rencontrant pas ses charges, le gouvernement, s'il voulait s'assurer la possession de cette voie ferrée, aurait dû faire une offre et, si elle était refusée, attendre que la compagnie l'acceptât. Ensuite, si cela se fut prolongé, il aurait pu contraindre la compagnie à la liquidation et il aurait alors pu l'acheter en justice." M. Ewart conclut son article par cette phrase très claire : "J'affirme en toute confiance qu'aucun gouvernement de bon sens n'a jamais eu l'idée de conclure un contrat aussi ridiculement absurde que celui que le parlement débat. J'en exclus, naturellement, les ententes négociées dans le vol pur — contracts originating in pure greed!"

Georges PELLETIER.

## L'ASSISTANCE AUX MÈRES

UN PROJET DE LOI ONTARIEN

Avant de céder la place à M. Drury et à ses collègues, le gouvernement Hearst vient de communiquer à la population de l'Ontario le rapport du docteur W.-A. Riddell, sur les pensions aux mères veuves ou privées de l'apport du salaire marital. Il ne s'agit pas d'une innovation. L'expérience peut avoir été tentée en Europe, mais elle l'a sûrement été aux Etats-Unis, notamment dans l'une des régions les plus voisines de nous : l'état de New-York. Le lecteur se souviendra que nous en avons maintes fois parlé ici. Rappelons, en quelques mots, en quoi cette législation consiste, d'autant plus que l'expérience qui doit en être faite bientôt dans les limites mêmes de notre pays, sera intéressante à suivre, voire même à imiter, si elle obtient le succès présumé.

Le chiffre total de ces pensions, aux termes du rapport Riddell, représenterait une dépense annuelle de \$1,078,440. Avec cette somme, peu considérable en regard des ressources de notre pays, nous pourrions, dans la Confédération, on compte secourir 16,000 veuves et 31,000 enfants, chiffre donné par le dernier relevé.

Sans aller plus loin, montrons le principal inconvénient de cette législation. Le gouvernement compte donner moins de soixante-dix dollars par année, en moyenne, aux mères sans soutien. Cette somme est totalement insuffisante. Nous savons très bien que certaines femmes ne voudront pas de ces secours, pouvant se suffire à elles-mêmes, qu'il s'agisse de refusées à certaines autres démunies et que le chiffre de la pension sera proportionné au nombre d'enfants. Mais en portant celle-ci à cent dollars par année pour une veuve, mère d'un seul enfant, la somme serait encore trop minime. Dans le but de ceux qui ont préché l'adoption de cette loi aux Etats-Unis comme dans l'Ontario, c'était de conserver le foyer, de ne point démembrer la famille. C'est sûrement là une pensée touchante et à la fois très pratique. Jamais personne, quoi que l'on puisse dire en certains cas, ne pourra remplacer un enfant constitué par Dieu même les gardiens naturels.

Nous savons fort bien qu'il se trouve des monstres à face humaine, des mères indignes de conserver leurs enfants, car elles ne mettent sous leurs yeux que de mauvais exemples ou elles ne leur inculquent que des traitements indignes : elles les abaissent en somme au lieu de les "élever", suivant ce joli mot que la langue française a trouvé pour exprimer la noblesse du rôle des parents et des éducateurs. Mais pareils cas ne peuvent être que l'exception. La charité chrétienne y a admirablement pourvu en instituant une variété très riche d'institutions religieuses où des sœurs pour les religieuses pour les garçons et les filles, trouvent dans leur dévouement, en les aimant en Dieu et pour Dieu, de quoi remplacer auprès des petits déshérités l'amour maternel, l'atmosphère du foyer dont ils sont privés, même chez eux. Mais comment attendre que l'enfant puisse recevoir jamais les soins, les attentions et les délicatesses que peut avoir pour lui une mère normale?

Or si la loi se propose de protéger le foyer, la cellule sociale essentielle, comment peut-on espérer qu'avec un budget si minime elle puisse y réussir? Les philanthropes ne semblent pas avoir marché de pair avec leur époque. Ils confectionnent encore leurs budgets sur les données anciennes. Personne, en effet, ne doutera un seul moment qu'il est possible dans les villes, voire même à la campagne, à une mère de vivre avec un seul enfant avec moins de dix dollars par mois.

On objectera sans doute qu'il lui sera possible de trouver quelque emploi à domicile. Mais qui voit que vite fatiguée d'avoir de la peine à joindre les deux bouts, à équilibrer son maigre budget, elle se laissera tenter par les hauts salaires de l'usine et abandonnera sa pension et son enfant? La loi aura alors manqué son but parce que la réalité, c'est un peu ce qui est arrivé dans New-York où l'on dit de plus que l'octroi des pensions ne se fait point toujours dans des populations mixtes de la façon la plus impartiale.

C'est encore une pure illusion de croire que tous les contribuables soient égaux aux yeux de la loi; il y a, en effet, telle chose que la loi et telle chose que les fonctionnaires chargés de l'appliquer. Et les minorités ont sans cesse chance d'être méconnaissantes et frustrées de leur juste part.

Dans l'Ontario, le rapport n'est pas encore incorporé en un statut et il sera par conséquent toujours temps d'y faire les retouches nécessaires pour ajouter à sa praticabilité? Nous voudrions les voir faire, ces retouches, car l'expérience ontarienne pourrait nous donner de très utiles indications. Si dans cette province la loi est appliquée avec impartialité — et elle aura pour le moins plus de chances de l'être sous le nouveau régime que sous l'ancien — elle pourra remédier à bien des abus qui se pouvaient produire dans le passé. Les enfants privés de l'un de leurs parents et abandonnés au soin de l'Etat ne sont pas toujours sûrs de trouver asile dans une institution de leur langue et de leur religion dans une province où celles-ci sont en très grande minorité. Ils seront sauvegardés contre ce danger à l'abri de l'aile maternelle.

Bref, il faudra suivre de près l'application de la loi et considérer, des qu'elle aura donné quelques résultats, l'opportunité de l'implanter ici.

LOUIS DUPIRE

## BILLET DU SOIR

## RETOUR

C'est encore une histoire de tramway, me dit mon amie, et elle s'est passée un peu avant l'ouverture du monsieur et du parapluie que je vous contais l'autre jour. Pour la première fois, je m'étais rendue seule à la campagne, et j'en repartais, vous comprenez, fière et importante. Heureuse, aussi; on m'avait si bien reçue, j'avais tellement joué! Dans le tramway, je m'étais assise à côté d'une grande femme maigre, pauvre, de toute évidence, et mise à l'ancienne mode; j'avais déposé ma valise près de moi. Le tramway filait, des voyageurs le quittaient, d'autres entraient, sans que leur va-et-vient parût à troubler ma rêverie béate. Il est des moments où la vie est toute simple et bonne. Mais voici que tout à coup, la grande femme, ma voisine, s'arrête pour obtenir un arrêt du char, et avant de se lever, vous n'imaginiez pas ce qu'elle fait? Tout bonnement, d'ailleurs, elle s'empare de ma valise. Je ne la regardais pas, mais je la vis très bien.

— Pardon, madame, j'ai-je vivement dit.

— Elle releva la tête, inspecta narquoisement mes lunettes et murmura, comme si elle n'en avait jamais vu de sa vie et se penchant de nouveau, cynique, elle reprit ma valise.

— Par exemple! m'écriai-je très haut, tandis que je me sentais envahir de colère, d'embarras aussi. C'est un peu fort! Je suis capable de prouver que cette valise n'appartient pas à madame.

— Je parlais encore quand elle déposa mon bien, brusquement, au milieu de l'allée. Le char était arrêté; elle se leva, en faisant mine de se seconder et avant de disparaître, au grand amusement de la galerie, elle me jeta d'un ton dédaigneux :

— Ce n'était pas votre valise que je voulais, c'était ma jupe.

Et vous êtes restée très confuse?

Inutile, n'est-ce pas? de vous l'assurer. Je ramena la valise pressée par moi; j'avais envie de pleurer. Je vous demande un peu, pour une si petite chose... Rien que comique d'ailleurs. Mais la joie de mon voyage se fassait et je ne l'ai plus jamais retrouvée complète. Nous sommes des machines aux rouages bien défectueux, ne l'avez-vous jamais remarqué? Eh, madame! qu'il faut bien de chose pour faire en nous, l'ombre ou la lumière.

Andrée JARRET.

## NOTES MUNICIPALES

## LE PRIX DU PAIN

Nous réclamions hier, une enquête du tribunal du commerce sur les causes de la hausse du pain concertée entre les boulangers de Montréal. Déjà le colonel Lafiche a été par devant lui les certains patrons. Nous ne pensions pas être si tôt exaucés. Il reste maintenant à pousser résolument l'affaire et à insister sur certaines questions. Notamment sur celle qu'on a trop vite, nous semble-t-il, laissée de côté hier, à savoir : comment il se fait que le pain cuit sur la sole et le pain cuit en tôle ne soient pas, à poids égal, du même prix. D'où vient que l'on tâche d'imposer par cette différence un pain lourd et indigeste à la population de Montréal? On pourrait s'enquérir aussi de la raison qui justifie la vente du pain de son d'ile entre des ingrédients considérés grossiers, aussi cher que le pain de farine hautement blutée?

Enfin, il nous paraît que le commissaire ne devrait pas se contenter une fois pour toutes de la réponse qui lui a été faite au sujet de cette hausse subite et unanime chez les boulangers. Ou nous sommes en présence d'un cas de télepathie extraordinaire qu'il faut établir de façon très précise dans l'intérêt de la science en poussant à fond l'enquête, ou nous sommes en face d'un action concertée de tous les maîtres-boulangers pour faire avaler, de gré ou de force, cette hausse à tous les consommateurs sans préjudice pour aucun des producteurs; et voilà une des faces du problème sur laquelle il importe de promener la lanterne la plus illuminatrice que l'on puisse trouver. Cette entente relèverait tout spécialement du tribunal du commerce qui a été institué pour empêcher la spéculation inique.

## LES LOCATAIRES DE LA VILLE

Le secrétaire de la Ligue des propriétaires nous fait tenir la note suivante :

"Extrait du procès-verbal de la séance du 16 septembre 1919, du Conseil d'administration de la Ligue des propriétaires."

"Étant donné que la Cité possède un grand nombre d'immeubles vacants, loués ou à louer, et qu'il est désirable pour le plus grand bénéfice de la Cité qu'une plus large publicité soit accordée à la location de ces immeubles;

"Il est résolu de demander à la Commission Administrative qu'elle ordonne chaque année la publication dans les numéros des deuxième et troisième samedis du mois de janvier, de deux quotidiens français et de deux quotidiens anglais, paraissant

dans la Cité de Montréal, des renseignements suivants : la liste des immeubles appartenant à la Cité qui sont à louer ou qui seront durant l'année courante, en mentionnant pour chaque immeuble, sa description civique et cadastrale; la date de l'expiration des baux existants ou de l'entrée en jouissance pour la nouvelle location, le loyer annuel et tous autres termes et conditions générales;

"Que le secrétaire général soit prié de donner avis de cette résolution à la Commission Administrative."

Les immeubles que la ville possède se louent, paraît-il, assez secrètement. Or la ville n'est pas un propriétaire ordinaire et il n'est pas juste que les contribuables, qui sont tous à un certain degré intéressés à la location avantageuse de ces maisons, soient à ce que par philanthropie, elle ne casse pas les prix, comme on dit. Le budget des charités de la ville et la location de ses immeubles sont et doivent rester deux choses distinctes.

L. D.

## LES CONCERTS

## LE RÉCITAL LAPALME ISSAUREL

La salle du Ritz a rarement été aussi remplie qu'hier soir, au récita de Mme La Palme et M. Issaurel.

Mme La Palme a toujours été la favorite des amateurs de musique et l'on regrette de ne plus l'avoir entendue depuis la saison d'opéra que nous eûmes quelques années avant la guerre.

Elle a chanté avec un art aussi prenant qu'autrefois plusieurs duos avec M. Issaurel et des morceaux de Max Bruch, de Grieg, de Scarlatti, de Debussy et de Puccini.

La plus grande part du récita était cependant laissée à M. Issaurel, dont le programme a montré ce qu'un artiste peut faire d'une voix qui, intrinsèquement, n'est pas remarquable. C'est là de l'art vrai, puisque avec des moyens d'autant, non des moins renommés, ne sauraient tirer aucun parti, M. Issaurel a donné un charme exquis à ce qu'il a chanté.

Ce par quoi l'auditoire, en grand majorité, a été le plus frappé, c'est la diction si claire de l'artiste. Pas une parole, pas une inflexion ne se perd et cependant aucun accent forcé ne vient gêner l'émission, aucun effet n'est recherché qui ne soit à sa place.

C'est la première fois, sauf erreur, que M. Issaurel chante en public; espérons que ce ne sera pas la dernière. Il donne un exemple vivant de son enseignement.

M. Chamberland a joué plusieurs pièces avec une belle sonorité et a aussi tenu la partie de violon obligé dans un air de Bruch et une mélodie de Saint-Saëns que chantait Mme La Palme. Il était accompagné par Mme Chamberland-Paquin, parfaitement comme toujours.

Les accompagnements des deux chanteurs ont été joués par M. F.-H. Blair avec la fidélité et la crudité d'un bon pianola.

Fréd. PELLETIER.

## BLOC-NOTES

## M. Le Bidois

M. Le Bidois, le nouveau professeur de littérature française de l'Université de Montréal, commence ce soir, à huit heures et quart, salle des promotions, son cours public sur Racine.

Nous espérons qu'il s'adressera à un auditoire digne de son talent, du sujet qu'il traite : l'un des plus beaux de la littérature française, et de la population de Montréal.

M. Le Bidois est un professeur d'une longue expérience et il a fait de l'oeuvre de Racine l'étude de toute sa vie.

## A Toronto

Le Prince de Galles a prononcé hier à Toronto, un discours qui paraît avoir obtenu un gros succès. Il a parlé des "Nations-Sœurs", de la nécessité de maintenir dans la paix, entre les dites "Nations-Sœurs", l'union et la coopération qui se sont manifestées pendant la guerre. Mais il ne paraît pas avoir jugé à propos de répéter sa phrase de Montréal sur "la liberté de langue", condition de l'unité nationale.

Peut-être a-t-il songé que le coup semblerait trop dur, au pays du Règlement XVII...

## M. Ferguson

Dans le naufrage général de son parti, M. Howard Ferguson surnage et, comme les anciens ont été rejetés dans l'ombre, il devient, temporairement à tout le moins, chef du parti conservateur ontarien.

M. Howard Ferguson portait le titre de ministre des Terres. Il fut officiellement le ministre du Règlement XVII. C'est lui qui parut s'occuper davantage. Il était d'ailleurs, croyons-nous, l'auteur de la motion qui servit de base au Règlement fameux.

## Et nous?

On vient de conclure un traité avec la Grèce — l'un de nos ministres y apposera probablement sa signature — et ce traité, comme le traité autrichien, comme le traité polonais, porte toute une section garantissant les droits des minorités.

Si cela continue, il n'y aura bientôt que les minorités de l'Ontario et du Manitoba qui n'auront pas de garanties.

Les ministres canadiens qui signent ces papiers doivent tout de

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE : Main 7460

SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

## CHRONIQUE D'OTTAWA

## A UNE MAJORITE DE 31 VOIX

Les Communes adoptent le bill du Grand-Tronc en troisième lecture — MM. Mackenzie King et Meighen parlent — L'avis de M. D.-A. Lafortune.

(Par ERNEST BILODEAU)

Ottawa, 5 novembre.

La séance de mardi s'est prolongée jusqu'à deux heures et demie mercredi matin, alors que la troisième lecture du bill du Grand-Tronc a été votée par 84 voix contre 53, à la suite d'un amendement de renvoi à six mois proposé par M. Robb, amendement qui était le sixième de la soirée. On trouvera dans le détail des autres, ainsi que le chiffre de chaque vote, dont aucun n'a offert de sensation particulière, bien que deux unionistes, MM. Foster (Toronto) et Johnson aient voté avec la gauche à un moment donné, et six autres plus tard avec l'un d'eux, M. Campbell, qui s'opposait au traitement de faveur accordé dans l'arbitrage au stock d'actions garanties, du montant de 12 millions et demi sterling. Quelques bons discours ont été prononcés au cours de cette longue séance, entre autres par M. Mackenzie King, qui a su mériter pleinement l'intérêt soutenu avec lequel la Chambre entière l'a écouté, puis par M. Meighen, qui n'a pas réussi à éclipser son rival; de plus, quelques députés de langue française ont aussi présenté de bonnes opinions, et somme toute les deux partis semblent assez satisfaits de la journée. L'intérêt se déplacera maintenant vers le Sénat, où la lutte va recommencer dans des conditions plus incertaines.

## LA FIN DU DEBAT

M. Archambault a repris à trois heures le fil de son discours et le développement des cinq points de son étude de la question, que l'on peut aligner comme suit :

1. La Liquidation du Grand-Tronc en lui imposant des conditions avantageuses au pays;  
2. Arrangement ou entente entre ce système et ceux de l'Etat, dans l'intérêt mutuel;  
3. Amortissement de la dette du Grand-Tronc relative au G. T. P. par la canalisation dans la direction de North-Bay, Ont., de tout le trafic actuellement dirigé via Chicago et les voies américaines du Grand-Tronc; autrement dit, le Grand-Tronc cesserait d'exploiter sa voie Chicago-Portland pour tout diriger vers les chemins de fer nationaux du Canada, et recevrait crédit pour autant;

4. Il n'est pas exact de dire, comme le fait le gouvernement, que les chemins de fer nationaux n'ont pas de débouchés dans l'Est; que fait-on de l'Intercolonial et des ports de l'Atlantique?

5. Il n'est pas exact non plus de dire que les voies nationales n'ont pas de terminus dans l'Est, ou qu'on ne puisse leur en trouver sans acheter le contrôle du Grand-Tronc; on pourrait négocier avec ce dernier pour l'usage conjoint des sœurs, à compter sur sa dette envers l'Etat;

6. Exploitation indépendante du Grand-Tronc par un syndicat sous le contrôle du gouvernement, avec des garanties du côté d'une mainmise par le C. P. R., ce qui serait facile à rendre impossible.

M. Archambault a développé assez longuement ces divers points et pris une attitude hostile au principe général de l'exploitation par l'Etat, qui n'a réussi, dit-il, qu'en Allemagne et uniquement sous le régime militaire et autocratique; que l'on en fasse autant au Canada, ou que l'on renonce au succès d'une aussi vaste et aussi dangereuse entreprise — s'ils ont parfois la curiosité de les lire — éprouver un certain malaise en songeant à ce qui se passe chez eux.

Après deux heures d'une conversation sur ce ton familier, M. Lafortune annonce qu'il a posé ses préliminaires et qu'il va se rapprocher de la question en cours. Il le fait surtout au point de vue de la forte dépense en jeu, que nous n'avons pas les moyens de faire, et demande qu'est-ce que M. Meighen peut bien connaître en fait d'administration de chemins de fer. "Il est comme moi, il voit bien passer le train et tourner les roues, mais ça ne se fait pas tout seul!"

Comme M. Rhodes revient à ce moment au fauteuil qu'occupait jusqu'à lui M. Boivin, M. Lafortune offre un compliment cordial au président, dont il admire l'impartialité. Il déplore cependant que M. Boivin soit empêché par ses fonctions de prendre part au débat, car il condamnerait sûrement le projet du gouvernement. "Il occupe une haute position, il est chargé de vous représenter, monsieur l'Orateur, lorsque vous n'y êtes pas, et il ne peut rien dire, mais soyez assuré qu'il n'en pense pas moins."

Comme preuve que le trésor est vide, M. Lafortune cite le cas des "petites valises" de papeterie, dont le gouvernement avait coutume de faire cadeau à chaque député, une fois par session, et dont on a supprimé la distribution. "Ce qui est bien de valeur, surtout pour les non-valets députés, qui avaient hâte d'y aller leur petite valise, que nos femmes et nos enfants étaient toujours contents d'avoir, et qui vont s'en passer!" Il en va de même pour l'augmentation d'indemnité sessionnelle, que beaucoup demandaient et qui leur est refusée; les juges, aussi, écrivaient de toutes parts aux députés pour obtenir l'augmentation de leurs insuffisants émoluments, mais ceux-là aussi seront déçus.

Et l'on veut nous faire acheter non pas seulement un chemin de fer, mais une trentaine de chemins de fer! Encore une fois, qu'on y repense, cette nuit, et que l'on prenne meilleur soin des affaires du pays, qui en sont rendues au point qu'il n'y a plus de beurre, et que les poules ne pondent plus. Encore une fois, on n'a même plus de petite valise...

— Mais nous allons avoir la grande Trunk, interromp M. MacMaster. Oui, la grande Trunk, la grande

D. H.

(Suite à la 2e page).

## CHRONIQUE DE TORONTO

## M. DRURY ET SON MINISTÈRE

Il sera prêt le 14 — Une épidémie à Toronto

Toronto, 4. — La rencontre des deux grands hommes de l'heure, a été reléguée dans l'ombre par le souverain de demain, qui était en visite à Toronto, de retour de son voyage à Montréal. Le lieutenant-gouverneur Hendrie et M. Ernest-Charles Drury, chef fermier-uni et futur premier ministre, ont eu, une conférence au Parlement, pour conférer des destinées de nos affaires provinciales et de la formation du prochain cabinet. Curieuse coïncidence, le chef du parti le plus démocratique que l'on ait encore vu en Ontario, est entré au Parlement sur le long tapis rouge, épais et soyeux, qui devait servir quelques minutes plus tard au passage du Prince de Galles. Il aurait pu répéter le geste de Guillaume le Conquérant qui, en débarquant en Angleterre, par un geste, tomba. Ses hommes en furent mal impressionnés, mais, conservant tout son sang-froid et sa présence d'esprit, il enfonce ses ongles dans la terre et s'écria : "Nous la tenons!" Aujourd'hui on est plus soucieux des formes. D'ailleurs, de son propre aveu, M. Drury ne désire pas de luttes de classes, n'a pas l'air le moins du monde bolcheviste et comprend sans doute fort bien que les gouvernements sans roi ne sont pas les moins autoritaires. Plusieurs en Ontario en savent quelque chose.

Il est donc décidé que M. Hearst restera en fonction jusqu'au 14 novembre, alors que le nouveau premier ministre prendra le pouvoir et prêter le serment d'office ainsi que les membres de son cabinet. Qui en sera? Voilà le secret, ce qu'il y a de certain c'est que l'on compte nombre d'aspirants qui pour la plupart sont des hommes nouveaux.

Quand le prochain ministère entrera en Chambre, il aura trois serments à prêter: le serment d'allégeance, réminiscence du système féodal, qui engage les sujets en fonction à demeurer fidèles au Roi, celui du Conseil exécutif, qui les tient à garder le secret sur les délibérations spéciales du cabinet et les oblige à exposer sincèrement leur opinion pour le plus grand bien des sujets, et le serment d'office qui les investit des pouvoirs et des droits inhérents à leurs charges.

Probablement au commencement de la semaine prochaine, M. Drury sera en état de donner les noms de ceux qui deviendront ses collègues dans l'administration des affaires provinciales. On mentionne la

division électorale de Simcoe-Centre, où M. H.-C. Murdoch, candidat fermier-uni, élu aux dernières élections, se dit prêt à se retirer, comme le comté probable de M. Drury.

Pour la seconde fois, le prince de Galles est venu à Toronto, depuis son arrivée au pays. Il est arrivé ici, lundi matin, venant de Montréal, et il a séjourné dans la capitale ontarienne pendant deux jours, après lesquels il est allé à Ottawa, le duc de Devonshire; il partira ensuite pour les États-Unis, rendre au président Wilson, la visite dont on a tant parlé dans les journaux d'outre-mer.

Un bal a été donné en son honneur au Massey Hall, et, hier, il a adressé la parole devant les membres de l'Empire Club, réunis au Massey Hall. Les frais de décoration pour le prince n'ont pas été extraordinaires, parce que la ville est partout pavée depuis la semaine dernière, pour l'emprunt de la Victoire. Les manifestations semblent avoir fatigué les spectateurs, mais il est certain que le plus harassé de tous, est encore le prince, qui avait pourtant le courage de sourire devant l'assaut des misses qui désiraient des autographes lors de son arrivée à la gare Union, lundi matin.

Les autorités municipales viennent de prendre des mesures rigoureuses contre une épidémie de "picote volante", qui sévit dans notre ville. Tous les élèves des écoles primaires publiques et supérieures, seront obligés dans le cours de la semaine prochaine, de se soumettre aux nouveaux règlements édictés et qui leur enjoignent de se faire vacciner dans le plus bref délai possible. C'est au dire du Dr Hastings, médecin-directeur du bureau d'hygiène, une maladie d'un caractère bénin, mais qui va s'emparer d'autant de personnes que la grippe, l'an dernier. Les symptômes sont presque identiques à ceux du terrible fléau qui faucha l'autre automne tant de victimes.

Le montant souscrit par la ville pour l'emprunt de la Victoire, monte tous les jours, mais il est encore inférieur à celui de Montréal.

Pierre DuGARS.

## CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

valise, mais celle-là elle coûte trop cher, et le peuple n'en veut pas. Finalement, M. Lafontaine annonce qu'il a accompli son devoir, au risque de sa santé, et qu'il n'a rien à ajouter pour aujourd'hui. On a pris le vote immédiatement sur l'amendement Fielding réclamant le renvoi à une commission d'étude. Une douzaine de libéraux manquaient à l'appel, tandis que la droite était assez au complet. L'amendement a été repoussé par 91 voix contre 50. M. MacKenzie King a demandé l'ajournement; il était six heures, et c'était s'engager à prendre la parole dès la reprise de huit heures.

M. MACKENZIE-KING

M. MacKenzie-King argumente en commençant que la transaction est d'une telle ampleur, et le Parlement si peu renseigné, qu'il est de toute nécessité que le contrat qui sera passé entre le gouvernement et la Compagnie, soit préalablement soumis au Parlement. Ce sera l'essence de son amendement. Il plaide de suite que nous n'avons pas suffisamment d'informations sur les voies américaines et sur l'attitude de Washington à propos de leur exploitation par le gouvernement du Canada. Un sénateur yankee a déjà donné cours à ses objections et publié une entrevue qui mérite attention. Que le cabinet négocie avec Washington et donne au pays l'assurance qu'il n'y a pas danger de complications internationales.

C'est à la fois de l'exploitation publique et privée que l'on parle là. M. Archambault a eu raison de dire que la mesure est amphibie, ni chair ni poisson. On peut aussi l'appeler hybride, car d'un côté elle sera nationale, et de l'autre, privée. C'est à se demander si le monopole d'Etat vaudra mieux que le monopole du capital et s'il n'existe pas un système de compromis entre les deux qui s'adapterait mieux aux idées actuelles. Que le gouvernement n'aille pas trop vite et donne au public l'occasion de se bien renseigner avant d'engager sa signature.

Le manque d'argent est une autre raison: on ne fait pas attention au fait que les trois cents millions de l'emprunt sont dépensés d'avance, ayant été empruntés dans les banques et ailleurs; et il faudra un nouvel emprunt de même montant environ avant qu'un an se soit passé.

Les capital-actions du Grand-Tronc se composent de cinq catégories d'actions, dont nous ignorons à la fois et la valeur et la base

d'évaluation que prendront les arbitres: sera-ce la cotation en bourse et à quelle date, ou bien la valeur matérielle du système? Le cabinet devrait au moins donner une idée du nombre de millions en jeu et le moins qu'il puisse faire c'est d'étendre au maximum le contrôle du Parlement. Ce n'est même pas trop demander que la convocation d'une session spéciale du Parlement pour considérer le contrat basé sur le bill du Grand-Tronc. Il est invraisemblable que l'on accorde aux actionnaires anglais du Grand-Tronc un privilège qu'on refuse aux représentants du peuple canadien. Un étranger pourrait croire qu'au lieu de ministres de la Couronne, ce sont des administrateurs du Grand-Tronc qui siègent au banc du gouvernement.

On a beaucoup parlé des veuves anglaises, mais elles sont en bien petit nombre les veuves anglaises qui détiennent des parts du Grand-Tronc; ce sont plutôt les autocrates et les ploutocrates d'Angleterre qui ont accaparé les actions de ces pauvres gens, et nous n'avons pas de cadeaux à leur faire. Les ministres ne doivent pas oublier qu'ils ont charge de la défense des intérêts du public, de même que M. Smithers défend ceux de ses actionnaires. Au reste, l'exécution n'est pas en question; il y a eu la moitié du Parlement justiciable au Parlement comme le président du Grand-Tronc l'est à ses mandants. La guerre a développé des méthodes d'autocratie qui font maintenant abandonner. S'il a fallu ratifier le traité de paix avec les nations d'Europe, il ne l'est pas moins de ratifier la mesure qui se prépare et qui a des points de ressemblance avec la première. On a parlé de mandat; le présent Parlement a-t-il mandat pour autre chose que les fins de guerre heureusement obtenues?

M. Meighen a accusé la gauche de bolchevisme; mais le bolchevisme n'a pas eu d'autre source que l'autocratie et le déni des droits populaires; que les députés de droite soient aussi consciencieux en traitant des intérêts du public que s'il s'agissait de leurs affaires personnelles. M. King soumet ensuite un amendement réclamant que le contrat basé sur le bill soit soumis avant d'entrer en vigueur à l'étude et à l'approbation du Parlement. M. King a été éloquent et a soulevé à plusieurs reprises l'enthousiasme de ses partisans. M. MacMaster lui a succédé. Comme son chef, il trouve que le cabinet n'est qu'un comité de la Chambre et doit à celle-ci respect et déférence, n'ayant pas de plein pouvoir, malgré ce qu'en pense M. Burnham dans une interruption, pour conclure l'énorme transaction proposée.

M. MEIGHEN REPOND

M. Meighen a répondu par des sarcasmes à M. MacKenzie-King, qu'il accuse de n'avoir fait que répéter des arguments usés. La résolution demande qu'on fasse ratifier dans un mois, disons, juste la même mesure que celle-ci étudie depuis un mois, qu'elle va ratifier aujourd'hui. Mais les libéraux sont bien bons apôtres de crier à la défense des fonds publics; qu'on leur fasse ratifier la loi qui a fait qu'aujourd'hui 500 millions de dettes pèsent sur les épaules du contribuable. Pour en sortir le mieux possible, nous avons, dit M. Meighen, créé la commission Acworth-Drayton qui a donné des directions expre-

tes que nous suivons d'aussi près qu'il est possible.

Mis en demeure de préciser ses critiques au lieu de demander double et inutilement, M. King demande que le ministre fixe la base que prendront les arbitres pour l'évaluation de la propriété à acquiescer. "Si vous avez une proposition concrète, qui vous empêche de la formuler?" rétorque M. Meighen, qui fait ensuite allusion à l'article de journal américain laissant entendre que la République ne verrait pas d'un bon œil le contrôle de l'Etat canadien sur des voies opérées en territoire américain; M. King aurait omis la fin de l'article, optimiste et laissant entendre qu'il ne s'élèverait pas de difficulté de ce côté. Puis M. Meighen trace un parallèle entre la conduite du gouvernement Laurier en 1903, alors que la construction du Transcontinental fut soumise à l'improvisation au Parlement et décidée par la majorité, tandis que cette fois, l'on a eu tout le temps, voulu pour étudier la question sous toutes ses faces. M. King est venu à parler de démocratie et de respect des droits du Parlement.

LES VOTES

Après M. Meighen, M. McKenzie a fait quelques brèves remarques de pureté de nouveauté, et M. Fielding a relevé d'anciens débats pour montrer que les conservateurs étaient autrefois favorables à la ratification parlementaire, qu'ils combattent aujourd'hui. Puis on a commencé un nouveau vote; à ce moment, le nouveau député de Québec, M. Ernest Lapointe, qui n'a pas encore le droit de prendre son siège, venait d'arriver dans la galerie du public, face à ses amis de l'opposition qui l'aperçurent aussitôt et lui firent une ovation, chantant en chœur "à gagnés ses épaulettes" et acclamant son nom. Le résultat du vote, annoncé nuit à dix minutes plus tard, a été de 90 à 55, soit 35 de majorité au lieu des 41 de l'amendement Fielding. Deux unionistes ont voté en faveur de la proposition MacKenzie King, ce sont MM. Foster, de Toronto, et Johnson, de Last Mountain.

Immédiatement ensuite, M. Campbell, libéral, unioniste de teinte libérale et l'un des "forts-chiffres" des sièges du centre, qu'il n'a cependant pas formellement, a présenté un autre amendement, qu'il a motivé longuement et appuyé de chiffres variés. Il veut que tout le capital-actions soit soumis à l'arbitrage, et non pas seulement les actions de préférence. Autrement dit, il s'oppose à l'exception faite dans le projet en faveur des 12 millions de 500,000 livres sterling d'actions dites "garanties". "Soumettons donc tout ce qui est douteux à l'arbitrage." Il ajoute que selon lui le principe de la nationalisation n'est pas en jeu dans cette affaire, parce que nous ne prenons pas possession de nos chemins de fer que parce que nous ne pouvons pas faire autrement, et non pas par principe.

M. L. Lapointe s'est opposé à l'amendement Campbell parce qu'il est hostile au principe même de l'arbitrage. Il n'en sort jamais rien de bon, dit-il, selon sa longue expérience des affaires municipales de Montréal. Les deux premiers arbitres se mettront d'accord et à qui servira M. Cassels?

M. Meighen a répondu par un récit des négociations qui se sont poursuivies pendant plus d'une année entre les deux camps, et conclut en disant à M. Campbell que le gouvernement agirait déloyalement en revenant aujourd'hui sur les conditions qu'il a posées dès le début et qui sont acceptées par la compagnie. De plus, il reprend l'argument du docteur Clark, en faveur des pauvres veuves anglaises propriétaires de ces actions. M. Fielding lui a rétorqué qu'il se pose question de veuves, mais de spéculateurs tout ça; que si on se trouve aussi des veuves et des orphelins parmi les contribuables canadiens.

M. Burnham, peu favorable au bill, demande si en fin de compte le public ne va pas être dévalisé en cette affaire par le coup de bourse déjà commencé depuis l'annonce des négociations. M. Meighen répond qu'on ne peut pas empêcher la spéculation, mais que les arbitres tiendront compte de tout. Le ministre s'absente ensuite, et M. Cahill, tout en regrettant son absence, le prend à partie et l'accuse d'avoir inexactement renseigné la Chambre sur plusieurs points qu'il énumère. M. Sinclair appuie en quelques phrases l'amendement, puis l'on prend le troisième vote de la soirée, sur l'amendement Campbell. A une heure moins le quart, l'amendement est rejeté par 83 à 57, majorité de 26.

On a crié: "Question", avec une fleur d'espoir, mais M. Denis, de Joliette, était déjà debout, et un quatrième amendement, appuyé par M. Euler, à l'effet de soumettre la décision du tribunal d'arbitrage, quant à la valeur financière des différentes catégories d'actions, à l'approbation du Parlement. M. Denis a exposé ses raisons en un petit quart d'heure, et a vu rejeter sa proposition par 85 contre 53, majorité 32. Ce vote ne fut pas plutôt pris qu'il fallut encore écouter M. Georges Parent, qui en avait un autre, fondé sur les dangers d'annexion aux États-Unis que nous fera courir l'acquisition de voies ferrées américaines. La droite a voulu faire inscrire le même vote, sur même division, mais les libéraux étaient en air de voter, et il a fallu y retourner: résultat, 87 à 43, donc 44. Il était deux heures 15. Cette fois, ce fut M. Robb, avec le sixième, comportant le renvoi à six mois de la mesure, et le dernier vote donna 84 contre 53; comme on s'est contenté de ce vote pour l'approbation de la résolution principale, c'est-à-dire de la résolution de lecture du bill, c'est donc par une majorité de 31 voix que celle-ci a été adoptée. Il était exactement deux heures trente, mercredi matin.

Pour se reposer de ses fatigues, la Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi, supprimant ainsi la séance ordinaire du matin.

Ernest BILLODEAU.

## A LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

Washington, 5. — La principale question qui est discutée aujourd'hui au congrès des travailleurs, est la formation d'une association permanente internationale des travailleurs.

Le travail des enfants, le travail de nuit et la protection des hommes et des femmes dans les industries dangereuses, seront aussi discutés aujourd'hui.

## REVIREMENT A TERRE-NEUVE

LE RESULTAT DES ELECTIONS DANS CETTE COLONIE BRITANNIQUE EST DEFAVORABLE AU GOUVERNEMENT CASHIN — LE PREMIER MINISTRE EST CEPENDANT REELU, AINSI QUE SON PRINCIPAL LIEUTENANT.

Saint-Jean, Terre-Neuve, 5. — Les rapports des scrutateurs indiquaient hier soir la défaite du gouvernement Cashin et le retour au pouvoir du parti majoritaire, composé surtout de protestants. Le district de Carbonear a glissé des mains des partisans du gouvernement. Hickman et White-way, deux candidats ministériels, ont été battus dans la Baie de Verde. Dans Havre de Grâce la moitié des votes enregistrés fait présager la défaite de Piccott, de Parsons et de Gosse, trois autres porte-étendards du gouvernement. Ce sont là des tories des comtés, au nord desquels il y a douze autres sièges que le gouvernement n'espérait pas enlever.

Sir John Crossbie, ministre du transport, qui a remporté la victoire dans Port de Grave, est jusqu'ici le seul protestant élu. Sir Michael Cashin, premier ministre; Philip Moore, dans Ferryland; William Woodford, ministre des travaux publics; et William Jones, dans Harbor Main, sont catholiques. Les catholiques ministériels avouent déjà que les districts protestants qui restent, voteront contre le gouvernement.

Les derniers rapports reçus hier de Ferryland donnent à sir Michael Cashin 1,190 votes contre les 435 qu'a obtenus son adversaire, Michael Hartery.

Le premier lieutenant du premier ministre, Philip Moore, a obtenu 1,012 votes tandis que son adversaire, Arthur English, candidat oppositionniste, n'en a eu que 313 et a perdu son dépôt. Les résultats dans Harbor Main sont de 1,101 en faveur de Jones et de 1,039 en faveur de Woodford, candidat du gouvernement, de 856 votes en faveur de Meeney et de 813 en faveur de Kennedy, candidat oppositionniste. Ces deux sièges étaient ministériels dans l'ancienne Chambre. Le rapport final pour Havre-de-Grace annonce l'élection de sir John Crossbie, candidat ministériel, par un vote de 837. Le candidat de l'opposition, Grimes, s'est assuré 668 voix. D'autres rapports arrivés du district de Carbonear indiquent l'élection de William Penney, oppositionniste, par 609 voix contre les 317 obtenues par le candidat ministériel, James Moore. Ce district de Carbonear avait pour le représentant dans la dernière Chambre un partisan du gouvernement, John Goodison. L'opposition s'en est maintenant assuré.

## LA PROCHAINE CONFÉRENCE DE M. BOURASSA

C'est le mardi, 18 novembre, au Monument National, que M. Henri Bourassa traitera, sous les auspices du comité général de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, d'un sujet de grande actualité: L'Apostolat laïque.

Les billets sont en vente chez Edmond Archambault, 312-314, rue Saint-Catherine, chez Granger Frères, 43-ouest, rue Notre-Dame, J. Boutin, pharmacien, 326, boul. Décarie, et aux bureaux du Devoir. En voici les prix: Entrée, 75 sous; orchestre et balcon, 1 et 1 loge, \$1.50. Les billets s'envoient rapidement, il est bon de retenir le sien immédiatement.

## LE PROGRAMME DES FERMIS

Winnipeg, 5. — L'Association des "Grain Growers" du Manitoba vient de publier un manifeste dans lequel elle prétend que le programme politique des fermiers est de nature à libérer le travailleur agricole ou urbain des injustices du système protecteur et à élever le niveau de la vie, que c'est une protestation morale contre les maux existants, un programme économique ayant pour but de répandre la prospérité, un programme politique qui propose une démocratie plus saine, plus complète, plus effective.

## LA GUERRE À LA FAMINE

Londres, 5. — La première assemblée du "Conseil de la lutte contre la famine", a eu lieu, hier, à la Chambre, où il y avait le professeur allemand Guttman, qui a refusé d'accorder une interview. Il a déclaré qu'il n'a pas la permission de parler. L'assemblée a été tout à fait privée.

## LA BOLIVIE À UN ACCÈS À LA MER

Washington, 5. — Suivant des rapports officiels reçus, ici, hier, le Chili a donné à la Bolivie, un accès au Pacifique, en cédant une lisière de territoire, au nord du district d'Arica. La dépêche ne donne pas de détails sur l'étendue et la situation exacte du territoire qui aurait été cédé. La Bolivie a perdu toute issue sur l'océan il y a 35 ans, lorsque le Chili a capturé les districts d'Arica et de Tacna, où sont situés les plus riches gisements de nitrate du monde.

## UN BON MOYEN

La Grande Armée du Canada, poste Vimy, No 4, cherche continuellement à étendre son champ d'action. Hier soir le conseil exécutif de cette association a adopté une résolution en faveur de l'inauguration d'une campagne pour induire le public en général et les camarades du poste Vimy en particulier à porter leurs vêtements et leurs chaussures usagés.

Cette résolution a été proposée par le camarade W. E. Collier et appuyée par le major R. L. Calder. On se propose à ce sujet de demander aux anciens officiers et soldats des forces expéditionnaires canadiennes de continuer à porter leurs uniformes militaires en les faisant teindre ou réparer.

A l'appui de cette proposition, le camarade Collier a déclaré qu'elle a pour effet de combattre le coût élevé de la vie. Au moyen d'une lettre circulaire, on invitera les principaux citoyens de la ville à donner l'exemple en cette matière, en portant des vêtements et des chaussures usagés.

Le cours de l'assemblée, le capitaine Andrew MacDuff, qui présidait, a prononcé une brève allocution dans laquelle il a vivement reproché au gouvernement fédéral de ne nommer pour faire partie de la Commission de Rapatriement, que des membres d'une seule association de vétérans.

## L'ARMÉE DU SOVIET A L'AVANTAGE

(Service de la Presse Associée) Londres, 5. — Un communiqué publié par les chefs de l'armée soviétique a été reçu par télégraphie sans fil et se lit ainsi: "Nous avons reçu du renfort, Yudenitch n'en a pas eu. Le reste de son armée est en débandade. Ses soldats sont cernés par nos troupes. Nos troupes sont à la veille d'atteindre l'arrière-garde de l'armée de Yudenitch. Sur les autres fronts, la situation est bonne pour nous. Nous sommes à la veille d'avoir la victoire."

## JELlicoe ATTENDU A VICTORIA

Vancouver, 5. — Le croiseur de combat "New Zealand", à bord duquel est l'amiral Jellicoe, approche de la Colombie-Britannique. Un radiotélégramme a annoncé qu'il était hier à 1,500 milles de Victoria. Il doit arriver vendredi. L'amiral sir Charles Kingsmill, directeur du service naval du Canada, est arrivé à Vancouver. Il attend le vicomte Jellicoe et confèrera avec lui au sujet de l'itinéraire qu'il va suivre au pays.

## LA LIGUE SE RÉUNIRA D'ABORD À PARIS

Paris, 5. (Service de la Presse associée). — Le conseil suprême a décidé que la première réunion n'a pas encore été fixée. Le conseil de la Ligue ne discutera à cette réunion que les questions qui doivent être réglées immédiatement après la ratification formelle du traité de paix avec l'Allemagne.

Le conseil suprême a discuté aujourd'hui pour savoir quelles seraient les questions discutées avant que la conférence de la paix prenne fin.

Le conseil suprême a discuté aujourd'hui pour savoir quelles seraient les questions discutées avant que la conférence de la paix prenne fin.

Toronto, 5. — La perturbation qui se manifestait hier, sur les grands lacs, a disparu pendant qu'une autre d'une grande intensité s'est développée au large de la côte de l'Atlantique et cause actuellement des tempêtes sérieuses dans le golfe et les provinces maritimes.

Lacs inférieurs et baie Georgienne: vents violents du nord-ouest, se refroidissant, fortes gelées ce soir. Jeudi, beau et plus froid.

Vallee de l'Ottawa et haut Saint-Laurent: vents du nord-est au nord-ouest, avec neige légère. Jeudi, beau et beaucoup plus froid.

Bas Saint-Laurent, golfe et rive nord: brises du nord-est avec neige. Jeudi, s'éclaircissant et plus froid.

Provinces maritimes: brises de l'est avec pluie. Jeudi, vents du nord-ouest, plus froid.

Lac Supérieur: vents modérés, beau et froid. Jeudi, vents de l'ouest, très froid, avec légères chutes de neige.

Manitoba et Saskatchewan: froid continu, avec légères chutes de neige.

Alberta: beau et froid.

Victoria: max. 48, min. 38.

Kamloops: max. 36, min. 26.

Calgary: max. 16, min. 4.

Edmonton: max. 2, min. -2.

Prince Albert: max. 16, min. 8.

Winnipeg: max. 18, min. 10.

White River: max. 20, min. 12.

Sault Ste-Marie: max. 34, min. 26.

Toronto: max. 51, min. 37.

Kingston: max. 48, min. 34.

Ottawa: max. 36, min. 26.

Montréal: max. 40, min. 30.

Québec: max. 38, min. 28.

St. John, N.-B.: max. 40, min. 34.

Halifax: max. 40, min. 30.

## Le cours de M. Le Bidois

Le distingué professeur donnera ce soir sa première leçon sur Racine — Deux mots d'interview

M. Georges Le Bidois, le distingué professeur de littérature française de l'Université de Montréal, donnera ce soir son premier cours public sur Racine. M. Le Bidois, nos lecteurs le savent déjà, est un spécialiste de la question racinienne. Il a publié sur le grand poète français un livre dont le Devoir a donné quelques extraits samedi dernier et qui fait autorité: *La Vie dans la tragédie de Racine*. "Des ma jeunesse, nous disaient hier même, je l'ai aimé par-dessus tout autre poète, et plus l'avance en âge, plus je vois en lui la perfection même, non seulement de l'art tragique moderne, mais encore de toute notre poésie. Et cela, à cause de ce mélange unique de raison et de sensibilité, de tendresse et de force, qui est la caractéristique du génie racinien." Songez, nous disait-il encore, que Racine est peut-être, avec Homère et Shakespeare, le plus grand peintre de l'âme humaine, et en un certain sens l'un des plus grands créateurs de vie de la littérature. Tous les âges et presque toutes les dispositions morales des hommes sont représentés dans son théâtre, et chacun s'y peut reconnaître: un si profond psychologue, qui est en même temps un artiste si parfait, n'est étranger nul part, et dans cette terre si française moins qu'ailleurs."

M. Le Bidois a bien voulu aussi préciser pour nos lecteurs le caractère qu'il entend donner à son enseignement. "Je fais, comme vous le savez, un double cours, nous dit-il. Un cours plus technique, d'un caractère didactique, et sans doute le plus utile des deux; il a lieu les lundis soirs, et porte sur la Poésie française au cours des trois derniers siècles. La nouveauté de ce cours, c'est qu'il est plus encore théorique qu'historique. Une semblable conception de l'enseignement n'existe, je crois, dans aucune université de France. L'histoire, pour moi, est seulement un cadre commode pour situer les hommes et les œuvres; mais, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire à l'un de vos confrères, je m'occuperai surtout de faire comprendre ce qui est l'inspiration propre, la nature cons-

titutive, l'essence même de chaque genre de poésie. Un trop grand nombre d'étudiants, même en France, ignorent par exemple ce que c'est que l'épopée, — et plus d'un parmi nos jeunes poètes serait en peine de donner une idée juste du lyrisme. Ce que je me propose de faire, le lundi soir, c'est quelque chose comme une grammaire de ce que Faguet appelait "les arts de la parole".

Quant à mon cours public, il commencera de mercredi 5 novembre, à l'heure où tous les quinze jours; j'y traiterais, comme vous le savez, d'un auteur unique, notre grand poète Jean Racine. Mais, malgré son sujet assez particulier, ce cours présentera un caractère général, plus attrayant peut-être, je veux dire moins rigoureusement didactique."

Très modeste, M. Le Bidois ajoute en souriant: "Qu'on se rassure, je ne vous ferai pas ce que j'appelle: la grande conférence. Je n'en ai ni le goût ni le courage. S'il ne s'agissait que d'une conférence, je lui donnerais sans doute plus d'apparat, et l'emploierais un jour plus académique. Mais comme je dois en voir ce qui sera le plus utile, et ce qu'il y aura de cérémonieux que la robe du professeur. Je me préoccupai avant tout d'être utile, et peut-être sacrifierai-je un peu à l'agrément, dans la mesure où le goût de mon auditoire me semblera l'exiger. Quant au programme de mes cours, je ne suis pas encore à même de vous le donner exactement; je veux auparavant avoir un premier contact avec mon public, c'est-à-dire voir ce qui lui sera le plus utile, et ce qu'il est le plus en mesure d'apprécier. Mais ce sera tôt fait. Dès aujourd'hui, je puis dire que je ne m'enfermerai pas si exclusivement dans mon sujet que je ne m'en évade pour ouvrir des perspectives dans diverses directions, par exemple vers Corneille et les poètes romantiques."

Ajoutons que M. Le Bidois, avant de quitter la France, a pu corriger les épreuves d'un nouveau livre: *L'Honneur au miroir de nos lettres*, dont quelques rares exemplaires sont déjà arrivés au Canada.

## UN DISCOURS DU PRINCE À TORONTO

(Service de la Presse associée) Toronto, 5. — Le prince de Galles a parlé, hier, devant un vaste auditoire au "Massey Hall". C'était son discours d'adieu au Canada. Il était en vers. Les applaudissements ont été nourris et répétés.

Le prince a déclaré qu'il ne pouvait assez remercier le peuple canadien de l'accueil qu'il lui avait fait. Cependant il sait que ces hommages ne s'adressent pas à lui personnellement mais au roi, son père, qu'il représente. Cette visite lui a fait toucher du doigt les responsabilités qui pèsent sur ses épaules en sa qualité d'héritier du trône de Grande-Bretagne.

Les dominions, a dit le prince, ne sont plus des colonies, ce sont des nations sœurs de l'Angleterre. C'est pourquoi je me considère comme appartenant au Canada autant qu'à la Grande-Bretagne. Quand j'irai aux États-Unis j'irai en ma qualité de Canadien comme en ma qualité d'Anglais et de représentant de tout l'Empire.

L'unité de l'empire s'est manifestée avec éclat durant la guerre, a dit le prince, et c'est ce qui a surpris nos ennemis.

Le prince a fait allusion à sa qualité de fermier canadien puisqu'il a acheté une ferme dans l'Ouest canadien. Il se propose de s'intéresser aux questions d'agriculture mais il ne se mêlera pas de politique.

Le maire Church, de Toronto, a fait cadeau au prince d'une coupe, en souvenir de son passage à Toronto.

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'Association des Étudiants en Droit de l'Université de Montréal a appris avec regret la mort de M. J. Alphonse Comeau, C.R., ex-bâtonnier du barreau des Trois-Rivières et père de notre confrère Lucien Comeau.

Elle prie en conséquence ce dernier et les siens d'agréer l'expression de nos sincères sympathies dans leur grand deuil.

Liguori LACOMBE, Secrétaire.

## MAGDELEINE BRARD AUX TROIS-RIVIÈRES

Mlle Magdeleine Brard, la jeune pianiste française, est de passage à notre ville, en route pour les Trois-Rivières, jeudi soir, avec M. Jean Kaster, violoncelliste.

(Communiqué).

## Mgr GAUTHIER ET LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ

LES CONFÉRENCES DE L'ACTION FRANÇAISE

C'est jeudi de la semaine prochaine, le 13, que Mgr Gauthier, recteur de l'Université de Montréal, donnera à la bibliothèque Saint-Sulpice, sa conférence, très attendue, sur la "Mission de l'Université". La séance sera présidée par l'hon. M. David, secrétaire provincial, qui prononcera une allocution, ainsi que M. l'abbé Perrier, membre du comité directeur de l'Action française.

La conférence de Mgr Gauthier est la première d'une série qui se poursuivra la deuxième jeudi de chaque mois, jusqu'en avril. On y entendra successivement M. Edouard Montpetit, le R. P. Louis Lalonde, M. Antonio Perrault, M. l'abbé Olivier Maurault et M. Guy Vanier. Chaque conférence sera présidée par un homme en vue. La carte d'abonnement aux six conférences se vend \$3, 82, 50 et 82, suivant les sièges, sans autres frais. Toutes les conférences auront lieu à la salle de la Bibliothèque Saint-Sulpice, rue Saint-Denis. Toutes les cartes donnent droit à un siège réservé et numéroté. Il faut se hâter de retenir ses cartes pour obtenir le meilleur choix.

Les cartes sont en vente au secrétariat de l'Action française, bureau 32,

## CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI, 6 NOVEMBRE 1919

S. LEONARD, ERMITE

Lever du soleil, 6 heures 45.  
Coucher du soleil, 4 heures 41.  
Lever de la lune, 3 heures 45.  
Coucher de la lune, 4 heures 55.

Pleine lune, le 7 novembre, à 6 heures  
41 minutes du soir.

## DERNIERE HEURE

## LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

## DEMAIN

BEAU, BEAUCOUP PLUS FROID.

| MAXIMUM ET MINIMUM                       |    |
|------------------------------------------|----|
| Aujourd'hui maximum...                   | 35 |
| Même date l'an dernier...                | 41 |
| Aujourd'hui minimum...                   | 30 |
| Même date l'an dernier...                | 33 |
| BAROMETRE                                |    |
| 8 h. du matin, 29.60; 11 h., 29.70; 1 h. |    |
| de l'après-midi, 29.71.                  |    |

## POURQUOI NOUS PAYONS LE PAIN PLUS CHER

Un boulanger témoignant devant le colonel Laflèche, avoue qu'une entente a été conclue entre les boulangers au sujet de l'augmentation du prix du pain — Une garantie en argent.

Le phénomène d'unanimité que constituait la hausse du prix du pain par tous les boulangers à Montréal s'explique. L'unanimité a été conclue, il y a une entente entre les boulangers. Voilà la révélation que le colonel Laflèche, membre de la commission du commerce, a obtenue d'un témoin, ce matin, M. Jos. Cardinal, gérant de la compagnie Courso, Cardinal, Ltee, qui a été incorporée en vertu d'une charte fédérale en septembre 1919, au capital de \$100,000.

M. Cardinal a relevé successivement ses prix de 1 à 2 sous, de 10 à 11 et de 11 à 12. Pourquoi ces hausses? a demandé le colonel Laflèche. — Parce que nous perdions en vendant aux anciens prix, a répondu le témoin. — Avez-vous assisté à l'assemblée tenue le premier novembre au No 243 Maisonneuve? Oui, qui a convoqué cette assemblée? Je ne le sais pas, mais je crois que c'est M. Finlayson, comme en diverses autres occasions.

Y a-t-il une association des boulangers? Oui, elle est connue sous le nom de l'Association des Boulangers de Montréal. — En faites-vous partie? Pas encore, mais j'ai rempli la formule pour demander d'être admis. — La dite assemblée était-elle une assemblée de l'association? Non, mais le but était de faire entrer tous les boulangers dans l'association. — Qu'est donc M. Finlayson dans l'association? Bien, mais en tant que représentant de la compagnie Ogilvie Flour Mills il est intéressé dans les affaires des boulangers à qui il vend. — Connaissez-vous M. Olivier Cardinal? Oui, c'est mon frère. — N'est-ce pas lui qui a présidé l'assemblée? Oui, mais il n'est pas membre de l'association, il a rempli la formule pour en faire partie, comme moi.

Est-ce qu'un contrat a été signé à cette assemblée au sujet d'une augmentation du prix du pain? Oui, tous les boulangers présents ont signé des billets à ordre à raison de \$50 par voiture de livraison, pour garantir qu'ils respecteraient l'entente que tout le monde vendrait le pain à 11 et 12 sous, pour le gros et le détail, respectivement. — Qui a recueilli les billets? M. Finlayson. — Qui les a actuellement en sa possession? Je ne sais pas, mais je suppose que c'est M. Finlayson.

M. Cardinal a produit un billet de \$50 signé par M. E. Desroches, du numéro 22 rue Champagne.

A qui le billet de Desroches a-t-il été donné? a demandé le commissaire. — A M. Finlayson. — M. Desroches n'était pas présent à l'assemblée, mais le billet est là pour signifier qu'il prend l'engagement accepté par les autres.

— Alors les boulangers se sont unis dans le but d'augmenter collectivement le prix du pain? — Oui. — Je comprends qu'il y a plusieurs classes de boulangers dans cette ville? Il y a les Anglais, les Canadiens français, les Juifs, les Italiens et les Grecs. Tout sont séparés, font bande à part. — M. Cardinal a déclaré qu'à sa connaissance, il n'existe aucune entente entre les boulangers de langue anglaise et de langue française. Il n'en a jamais entendu parler. Ils n'ont pas de relations. Il a su par M. Strachan qu'il a rencontré à une partie de boxe que cette boulangerie allait élever le prix de son pain, mais il n'en a été question qu'en passant. M. Strachan n'a pas dit: les Anglais augmentent les prix, si les Canadiens français augmentent les leurs.

M. Olivier Cardinal, le président de la fameuse assemblée, sera assigné. Cet après-midi, un représentant de Dent and Harrison va déposer.

## SUJET À L'ORDRE DU JOUR

LES MEMBRES DU PARTI OUVRIER SE PREPARENT À LA CONVENTION QUI LES DOIT REUNIR LE 15 DE CE MOIS.

La prochaine convention du parti ouvrier de la province, qui doit s'ouvrir le 15 novembre, courant, aux bureaux des ouvriers en construction, est à l'ordre du jour. M. Jos. Métivier présidera cette réunion. On nous assure que près de 350 délégués seront présents. Différentes unions en effet ont, hier soir, procédé au choix de leurs propres délégués.

Le but avoué de cette convention? On ne nous l'a pas encore laissé entendre tout à fait. Mais d'ores et déjà nous pouvons dire que des chefs de groupe veulent purger le parti ouvrier des éléments déviants qu'il renferme, disent-ils, à son insu.

## DIVERS

Les travailleurs en tabac tiennent leur assemblée régulière ce soir, No 31 est, rue Notre-Dame, demain soir, le conseil exécutif des unions nationales se réunira au temple du travail. Disons simplement que M. Giroux, organisateur des unions nationales, est revenu seulement ces jours-ci d'une tournée de propagande dans les provinces maritimes et qu'il y rapportera peut-être des résultats de son travail là-bas. De leur côté les travailleurs en chaussure, union nationale et catholique, procéderont mardi à la nomination de quelques candidats en vue de la prochaine élection de leurs officiers. L'agent d'affaires, M. Vallerand, a présenté hier soir aux membres réunis un état financier de l'union. Enfin le local 266 de l'union internationale des travailleurs en chaussures nous prie d'annoncer que samedi soir l'union donnera une soirée au No 1215, rue Ste-Catherine.

## UNE GARNISON A MONTREAL

Montréal aura, tout comme chacune des villes canadiennes de quelque importance, sa garnison permanente. Cette garnison sera formée de 250 hommes, dont 100 seront des hommes que le gouvernement fédéral a pris sur lui d'organiser après la guerre. Les autres 150 canadiens n'ont pas toutes encore leur garnison. Montréal même n'a reçu que l'avant-garde du corps de la compagnie "D" du régiment Royal Canadien qui constituera les premières recrues de la nouvelle garnison. Le reste de la compagnie doit arriver d'Halifax ces jours-ci, demain probablement. Environ quarante membres du Régiment Royal sont censés être à Québec. Les autres arriveront au nombre de soixante-quinze.

Le recrutement de la garnison montréalaise sera poussé jusqu'à concurrence de 250 hommes. Les soldats de retour du front auront la préférence dans l'enrôlement. Quant à l'entraînement, les hommes le devront faire uniformément aux camps d'Halifax, après quoi il leur loisible d'entrer dans la garnison de leur choix.

## IL FAUT PAYER SA TAXE D'EAU

LA VILLE PRENDRA DES MESURES ENERGIQUES CONTRE LES RETARDAIRES, DES LUNDI PROCHAIN — LE SORT DES INDIGENTS INTERESSE LE CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE.

A partir de lundi prochain, les employés de l'aqueduc accompliront une fonction que bien des indigents voient venir avec appréhension: ils viendront fermer les conduites d'eau en face des demeures de ceux qui n'auront point acquitté leurs taxes.

L'ordre, pour être sévère, n'en est pas moins formel de la part des autorités, qui agitent cette menace devant les retardataires; il peut produire un bon effet, mais pour ceux à qui l'on enlèvera un pareil élément de vie, il devient arbitraire, en ce qu'il arrive en contournement direct avec les lois d'hygiène. Le Conseil Supérieur d'Hygiène n'admet point que l'on prive d'eau ceux que leur pauvreté ne peut mettre à l'abri des taxes; ses membres se proposent d'instituer une loi qui prohibe absolument certaines mesures que la ville a établies, même par la force, pour recueillir ses redevances.

Dans l'attente, les contribuables sont priés de payer leurs taxes d'eau, d'ici au 10 novembre, alors qu'après cette date, les robinets seront fermés. Depuis janvier jusqu'au 1er octobre, le trésor a perçu la somme de \$2,272,546, en taxes d'eau et en taxes d'affaires, soit une augmentation de \$109,242 sur la même période l'an dernier.

## LA DISCUSSION DU BUDGET

Le conseil sera saisi lundi de la préparation du budget de 1920. Les échevins se réjouissent d'avance de l'événement, puisqu'il survient un bon mois en avance sur l'an dernier et leur permet d'étudier plus à loisir et plus profondément tous les articles proposés par les commissaires et les chefs de départements.

Les sept chefs des premiers compulser des chiffres, et les masses de chiffres que comporte un budget de quelque \$18,000,000, les administrateurs les ont mûris depuis de longs mois, même durant la chaude saison, élaborant soigneusement leurs projets d'économie, avec leurs réformes dans la distribution des subsides aux divers départements.

Les échevins passeront six semaines à étudier le budget, avant de le retourner aux commissaires pour son adoption définitive à la fin de décembre.

## LES TRAVAUX DE VOIRIE

La forte tempête de pluie et de grêle qui traverse actuellement la ville va mettre en œuvre précipitée aux travaux de voirie, commencés tardivement cet automne. Les ingénieurs espèrent cependant compléter les rues Redpath, Sherbrooke et Saint-Laurent, d'ici à une dizaine de jours, si la température redevient favorable.

## DES SOUSMISSIONS

Aujourd'hui, les commissaires ont pris connaissance de plusieurs sousmissions offertes pour l'achat de vieux matériaux, pour la fourniture des casquettes de fourrure et des pantalons d'hiver, pour les policiers et les pompiers.

M. L.-O. Pion a soumis quelques estimés concernant le fourrage nécessaire à la nourriture des 535 chevaux qui appartiennent à la ville.

## BENEDICTION D'UNE ÉCOLE NORMALE

(De notre correspondant)

Les Trois-Rivières, 5. — Sir Lomer Gouin, accompagné de M. Laferte, est arrivé aux Trois-Rivières, ce matin, à 11 h. 10. M. J.-A. Tessier a reçu à la gare les visiteurs. Sir Lomer Gouin, M. J.-A. Tessier, ministre de la voirie, M. Laferte, se sont embarqués à bord du "Progrès" pour se rendre à Nicolet, assister à la bénédiction de l'école normale de Nicolet qui a lieu aujourd'hui. Le programme des fêtes comporte banquet à l'évêché, à midi, bénédiction de l'école normale dans l'après-midi, et réception ce soir chez les Révérends Sœurs de l'Assomption. Plusieurs députés assisteront à ces fêtes.

## GRÈVE ET ÉMEUTE DANS UNE MINE

(Service de la Presse Associée) Huéva, Espagne, 5. — Une grève générale a été déclarée ici. Une émeute s'est produite dans les mines.

## VINGT-SEP MORTS

(Service de la Presse Associée) Paris, 5. — Le nombre de ceux qui ont perdu la vie à la suite de l'accident survenu à l'express du Simplon est de 27.

## ALPHONSE X'II A FINI SA VISITE

(Service de la Presse Associée) Londres, 5. — Le roi Alphonse XIII doit quitter l'Angleterre demain pour retourner en Espagne.

## UNE PERTE DE BENEFICE

UN FONDEUR RECLAME \$5,250 D'UN FOURNISSEUR QUI N'AU-RAIT PAS REMPLI UNE COMMANDE DE FER, L'EMPECHANT AINSI DE REALISER UN GAIN — UNE DEMANDE D'INJUNCTION.

Le juge Guerin a commencé l'audition des causes inscrites au rôle de novembre ce matin. La première cause est une réclamation de \$5,250. Le demandeur, W.-D. Garrett, de New-York, poursuit la compagnie North American Iron & Metal pour cette somme et allègue qu'elle est constituée par des profits de 100 p.c. qu'il aurait réalisés à même la vente de vieux fer. Le demandeur avait acheté de la compagnie défenderesse 15,000 livres de vieux métaux au prix de 35 sous la livre qu'elle devait expédier à New-York. Or l'envoi n'a jamais été fait, affirme la déclaration du demandeur. De ce fait, les dommages s'élevaient à \$5,250 car les vieux métaux fondus formaient un mélange vendu à haut prix au gouvernement américain.

Voici le plaidoyer de la défenderesse. Les rebuts achetés ont été expédiés à New-York. La compagnie a averti l'acheteur mais ce dernier n'est jamais venu chercher la marchandise, d'où obligation de revendre le fer à un autre client. La défenderesse a-t-elle fait l'envoi? L'acheteur a-t-il été averti de l'arrivée des marchandises? Voilà les points à prouver.

## UNE INJUNCTION

Le juge Ducloux a remis à vendredi pour audition au mérito, une requête pour injonction interlocutoire présentée par Mme veuve M. Galardo, contre Benoît Dépatis, défendeur. Le 17 mars 1919 la demanderesse a signé un contrat pour la construction d'une maison et d'un magasin à l'angle des rues Visitation et Laguchetière. Le prix convenu était de \$8,835. L'architecte A. H. Paradis devait préparer les plans et devis et surveiller l'exécution des travaux. Ce dernier a fait le 16 octobre l'examen des travaux, qu'il a trouvés conformes aux plans. Or la demanderesse a fait procéder à un nouvel examen et elle écrit à l'architecte une lettre où elle prétend que les travaux sont défectueux. Le 30 octobre elle intente une action de \$3,900.75 qu'elle estime être le montant des réparations requises pour que la construction soit conforme aux plans et devis. Elle a fait creuser autour des fondations de la maison pour exécuter les réparations.

Le défendeur réclame ne les défectuosités alléguées et se plaint du fait que sans avis à lui donné, la demanderesse ait fait procéder à des excavations dommageables à la bâtisse. Vu l'action en réclamation pendante, il prétend que la propriétaire n'avait pas droit de faire de creusage après avoir pris possession de la maison. Il conclut son plaidoyer en demandant l'émission d'un bref d'injonction interlocutoire pour arrêter l'excavation nuisible à l'expertise si le litige donne lieu à un recours à des experts. La requête sera continuée au mérito, vendredi.

## LE JUGE WEIR MALADE

Le juge Weir de la cour supérieure ne siégeait pas ce matin, retenu chez lui par la maladie. Les causes inscrites à cette cour sont remises indéfiniment.

## LA MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

(De notre correspondant)

Québec, 5. — Les lettres publiées dans les journaux au sujet de l'industrie de la chaussure, en cette ville, ont donné lieu à de vives protestations de la part des tailleurs de cuir, des cordonniers-monteurs, hier soir, au Conseil Central National. Ces protestations ont été étonnées par tous les délégués du Conseil central.

Les ouvriers nationaux affirment qu'il n'existe aucun règlement défendant aux manufacturiers de faire venir des ouvriers étrangers lorsqu'ils en ont besoin. La lettre de M. H. V. Gale est celle qui donne le mieux l'état des choses. Si les patrons se plaignent du manque de main-d'œuvre, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de filles qui travaillent. Cette pénurie vient, disent quelques délégués, de ce que les patrons ne paient pas les filles suffisamment. Il ne faut donc pas que les patrons se plaignent des filles qui manquent. De plus, à plusieurs occasions, lorsque les manufacturiers ont eu besoin d'ouvriers, ils en ont fait venir de Montréal sans aucune difficulté.

Le Conseil Central National de Québec a décidé, hier soir, de recommander au gouvernement, la nomination de M. Pierre Beaulieu comme représentant des ouvriers dans la commission chargée d'étudier la question du salaire minimum pour les ouvriers.

## LE CHILI N'A RIEN CÉDÉ

(Service de la Presse Associée)

Santiago, Chili, 5. — Le gouvernement du Chili a démenti la nouvelle qui disait que le Chili avait cédé à la Bolivie une îsère de terrain au nord d'Arica. Cette concession aurait été faite dans le but de donner à la Bolivie une sortie sur la mer.

## AUTOUR D'UN AMENDEMENT

LA MODIFICATION APPORTÉE RECENTMENT AU CODE CRIMINEL FAIT LE SUJET D'EXPLICATIONS DE LA PART DU JUGE ET D'UNE QUESTION DE ME LAFLAMME.

Dès l'ouverture de la séance, aux assises criminelles, ce matin, le juge Martin a rendu jugement sur la portée de l'amendement à l'article 828 du code criminel. Le dit amendement oblige tout accusé à faire le choix d'un procès devant un juge de la Cour des sessions ou par devant jury, trente jours avant l'ouverture de la Cour d'assises, ou dix jours avant la même ouverture s'il s'agit d'une offense commise dans l'intervalle des trente jours fixés. Jadis, les accusés pouvaient choisir un procès en Cour des sessions, même après qu'un verdict d'accusation fondée était rapporté par le grand jury. Ils demeuraient de la sorte plus longtemps en liberté sous leur cautionnement. L'abus a maintenant cessé.

A la question de Me N. K. Laflamme, à savoir si un inculpé ayant déjà opté pour un procès devant jury, pouvait, avec l'assentiment de la Cour et du substitut du procureur-général, opter de nouveau pour un procès devant un juge de la Cour des sessions, le juge Martin a répondu dans son jugement que l'amendement précité laisse ce privilège à la Cour et au substitut du procureur-général. Les accusés ont donc perdu leur droit absolu de changer une première option, mais ils gardent la chance de se voir octroyer par la Cour et le représentant du procureur-général la permission de faire un nouveau choix.

Me Walsh a déclaré qu'il ne permettrait pas de nouvelle option dans les cas actuellement soumis au tribunal.

On commence ensuite l'instruction de la cause de John Quinn, accusé d'avoir tué d'un coup de revolver, le 26 août dernier, entre cinq et six heures du soir, un nommé Roch Samson. Après de nombreuses récusations, on a fini par former le corps du jury.

L'accusation a été lu par le greffier et on a commencé immédiatement l'audition des témoins. Le Dr Dérôme, qui a fait l'autopsie de la victime Samson, a déclaré que celle-ci était morte à la suite de fortes hémorragies causées par la perforation du poulmon droit par une balle.

Le grand constable Cinq-Mars a produit ensuite les pièces à conviction: un revolver de calibre 32 et six cartouches dont l'une a été tirée.

Mlle Béatrice Campbell est venue témoigner alors ce qu'elle savait de l'affaire. Elle passait à l'angle des rues Saint-Alexandre et des Jûres lorsqu'elle a entendu des paroles acerbes prononcées par la victime contre l'accusé Quinn. Un coup de revolver a été ensuite tiré et Samson, qui avait stoppé son auto tout près de l'accusé qu'accompagnait son épouse, est tombé à la renverse dans sa machine.

La Cour a alors ajourné à cet après-midi, Mes Sallustre Lavery et Houle défendant l'accusé Quinn; Me Walsh occupe pour le procureur-général.

## VERDICTS RENDUS A LA MORQUE

Le coronar a tenu enquête dans le cas de J. Macrone, décédé hier avant-midi, au No 319 de l'avenue Grosvenor. On croyait que Macrone était mort des suites d'une chute dans l'escalier de sa demeure, mais l'autopsie de la victime a révélé que le décès est dû à des causes naturelles. Le verdict a été rendu en conséquence.

Dans le cas du garçonnet William Bray, du No 71 de la rue Bennett, mort hier soir d'asphyxie, causée par la fumée provenant d'un incendie qui s'est déclaré dans la chambre qu'il occupait, le coronar a prononcé un verdict de mort accidentelle.

M. M. Bouchard, serre-frein à l'emploi du Pacifique Canadien, qui s'est fait broyer entre deux wagons, roulant sur la voie de déchargement de la maison "Hyde and Sons", est mort accidentellement; tel a été le verdict rendu en ce cas par le jury du coronar. M. Bouchard était âgé de 42 ans et demeurait au No 1785 de la rue St-Hubert.

## PAS ENCORE IDENTIFIÉ

On n'a pu réussir encore à identifier le cadavre de la femme trouvée, hier après-midi, la gorge ouverte d'un coup de rasoir, dans un terrain vacant situé à l'angle du boulevard St-Joseph et de l'avenue Papineau. Le coronar tiendra samedi matin, enquête sur ce mort d'alture mystérieuse. Dans les milieux de police, on croit à un suicide. Le fait que la malheureuse avait un enfant à la Cour des jeunes délinquants a pu la pousser, par découragement, à s'enlever la vie.

## FONCTIONNAIRE DÉCÉDÉ

(De notre correspondant) Québec, 5. — M. Taschereau Fortier, registrateur conjoint du comté de Beauce, est décédé hier soir à l'âge de 70 ans.

## UN GOUVERNEUR DEMOCRATE AU NEW-JERSEY

Cet Etat a manifesté hier son allégeance par 12,000 de majorité en faveur de M. Edward Edwards — Le nouvel élu est antiprohibitionniste et partisan du suffrage des femmes — La composition des deux Chambres.

(Service de la Presse Associée) Trenton, New Jersey, 5. — M. Edward Edwards, démocrate, a été élu gouverneur de l'Etat de New-Jersey hier, par une majorité de 12,000 voix. C'était un partisan de la vente des liqueurs alcooliques. Il est en faveur du vote des femmes.

La majorité au Sénat et à l'Assemblée sera composée de républicains; 15 sénateurs sur 21 sont républicains et 33 représentants sur 60 sont également républicains.

## REELECTION

(Service de la Presse Associée) Boston, 5. — Le gouverneur Calvin Coolidge, républicain, a été élu gouverneur de l'Etat du Massachusetts par un vote de 317,847. Son adversaire a obtenu 193,674.

## LA VOIX DE LA MAJORITE

(Service de la Presse Associée) Columbus, Ohio, 5. — La prohibition a été maintenue dans l'Ohio par une grande majorité. Les électeurs avaient à voter sur quatre questions relatives à la prohibition.

## DANS LE KENTUCKY

Louisville, Kentucky, 5. — M. Edwin Morrow, républicain, a été élu gouverneur de l'Etat du Kentucky par une majorité de 33,579 votes. Son adversaire était l'ancien gouverneur D. Black, démocrate.

## Washington ne cède pas

L'injonction contre les chefs des mineurs en grève reste — La grève viole la loi, dit l'assistant-procureur général des Etats-Unis.

(Service de la Presse Associée)

Washington, 5. — Le gouvernement ne peut accepter de suspendre l'injonction émise contre les chefs des "United Mine Workers of America". L'assistant-procureur général, M. Palmer, a publié la déclaration suivante à ce sujet.

"La grève viole la loi. Tant qu'elle dure, nous continuerons nos procédures en Cour. Le différé en faveur des mineurs et leurs patrons est

une question qui ne peut être réglée par les mineurs seuls. Le gouvernement ne peut tolérer que la loi soit violée par la continuation de la grève". M. Edgar Wallace, un des chefs des "United Mine Workers", a dit que si le gouvernement avait consenti à suspendre l'ordre d'injonction, la grève aurait pu être réglée dans 48 heures. Cela retarderait la fin de la grève.

## La C. G. T. voit le salut dans la nationalisation

Paris, 5 (Service de la Presse Associée). — La Confédération Générale du Travail annonce aujourd'hui qu'elle a formé un conseil économique pour "sauver le pays de la ruine qui le menace".

Le salut du pays, dit un communiqué, réside dans la production intense qui ne pourra être atteinte que par la coopération des intérêts, c'est-à-dire les ouvriers, les techniciens, les professionnels et les fonctionnaires des sociétés coopératives qui représentent les con-

sommateurs. L'objet réel du mouvement est la nationalisation. On dit que 2,000,000 de membres feront partie de cette organisation. La Confédération du Travail est appuyée dans son mouvement par la Fédération nationale des coopératives, la Fédération nationale des techniciens, les unions des techniciens, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. On a demandé le concours des unions internationales pour rendre ce mouvement plus effectif.

## DANS LE PORT

(Service de la Presse Associée)

Le "Cape Corso", de la "Marine Navigation Company of Canada, Ltd.", est entré dans le port, ce matin.

Le "Loyal Citizen", agence T.-R. McCarthy, va démarrer aujourd'hui avec une cargaison complète pour les ports du Royaume-Uni.

Le "Bayford", de la même compagnie, est attendu demain. Il prendra une cargaison de farine pour la France. C'est un ancien navire allemand livré aux Alliés.

Le "Germania", un ancien vapeur allemand, aussi, arrivera demain, afin de prendre un chargement pour un port du Royaume-Uni.

Le "Andreas", navire grec pour lequel la compagnie McLean Kennedy est agent, doit ancrer demain dans le port. Il prendra une cargaison de céréales pour la Grèce.

Le "Madmore Head", de la Head Line, est aussi attendu demain. Il prendra un chargement pour Dublin.

Le "Lord Hantram" approche du détroit de Belle-Ile. Le "Finnad Head" a quitté Québec, aujourd'hui, à destination de Belfast.

Le "Drummond", de la marine marchande du gouvernement canadien, est au port, en train de prendre une cargaison pour la Trinidad et la Barbade.

Le "McKee", autre cargo canadien, prend un chargement pour Saint-Jean, Terre-Neuve.

Le "Canadian Adventurer" doit mouiller ici, jeudi. Il vient prendre une cargaison pour Saint-Jean, Terre-Neuve.

## DES SOLDATS QUI REVIENNENT

Deux trains amenant 500 officiers et simples troupiers de retour du front sont arrivés ce matin à la gare Bonaventure. Ces troupes ont fait la traversée à bord du "Carnegie" qui a ancré à Halifax, et elles se dirigent en grande partie vers l'Ontario et les provinces de l'Ouest. Les troupes demeureront à Montréal ont été démobilisés à Halifax.

Le colonel M.-A. Piché se trouve parmi les officiers revenant avec ce détachement. Nommons aussi le serg. P. Gauthier, de la rue Colborne, et J.-F. Houle, de St-Zéphirin d'Yamaska.

## LE FAIT DES FEMMES

(Service de la Presse Associée)

Hamilton, 5. — Au cours d'une réunion des ministres, le révérend R. M. Dickie a lancé l'opinion que la défaite du gouvernement Hearst provenait de l'attitude des femmes qui se sont en bloc contre le ministère, parce qu'il n'avait point accordé de pensions aux mères, aux épouses et aux veuves des soldats. Il a demandé à ses collègues de présenter une requête auprès de M. Drury, pour l'allocation de pensions.

## RENFORT FINLANDAIS

(Service de la Presse Associée)

Helsingfors, 5. — Un jour à Helsingfors dit que 20,000 Finlandais se sont enrôlés volontairement pour prendre part à l'attaque de Pétrograd. Ce journal ajoute que ces soldats seront équipés par les Alliés par le général Yudenitch.

TARIF DES  
PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

DEMANDES D'ÉLÈVES : — jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — jusqu'à 20 mots, 15 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES À LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TROUVES : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

PERDUS : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC. À LOUER : — jusqu'à 20 mots, 15 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

À VENDRE : — jusqu'à 20 mots, 15 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.

AVIS LEGAUX 30 sous la ligne nette.

NAISSANCES, DÉCÈS, MARIAGES : 50 sous par insertion.

RENTIEMENTS : — 50 sous.

CARNET MONTAIGNON, 100 LIGNES PERSONNELLES, ETC. : — \$1.00 par insertion.

## AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivre les cours, jour ou soir. Licence complète. Position assurée. Cours privés pour dames. St-Jacques, 408 Desmarquais Est. 74. Est 424.

## À VENDRE

À VENDRE, 2 robes pour voiture en "turf". S'adresser 225 Châteauguay.

## PROPRIÉTÉ À VENDRE

**ALEXANDRE DUPUIS**  
COURTIER, immobilier, et agent financier (étalé 1887). Propriétés administrées, gérées, louées, vendues, achetées, échangées, hypothéquées, gratuitement pour l'information. Achat, vente, location, échange, hypothèque, etc. 300, rue St-Jacques, 300. Téléphone 1000.

À VENDRE ou à ÉCHANGER, bonne propriété moderne, garage, terrain 32 de front. À vendre ou à échanger contre terrain, ou contre un autre bien. S'adresser à M. Dupuis pour voyager facilement. S'ad. 581 Ave. Montcalm, St-Louis 3997.

## H. DORION

Éditeur. 92-EST, NOTRE-DAME.  
Éditeur. 92-EST, NOTRE-DAME.  
Éditeur. 92-EST, NOTRE-DAME.

## COLLEGE DE PRESSEURS

\$40.00 par semaine, au lieu de \$15.00. Apprenez à presser les vêtements dans les quatre semaines. Position assurée à chaque élève. St-Jacques, 408 Desmarquais Est. 74. Est 424.

## FAITES DE LA MAISON

Vous pouvez gagner de \$1 à \$2 de l'heure en écrivant des cartes d'invitation, des lettres, des prospectus, etc. Aucune expérience requise. Vous pouvez commencer tout de suite. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Une dame offre de faire connaître à tout le monde les avantages de la méthode de l'Espresso. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

OPÉRIEUX ET VOLAIRES.  
Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

Profitez de nos prix réduits. Nous avons en vente des vêtements de toutes sortes, robes, manteaux, etc. Écrivez-moi maintenant et je vous enverrai tout ce que vous avez besoin. American Shorthand School, 221 Edifice L'Espresso, angle rue St-Jacques et St-Jacques.

FAITS DIVERS  
EST-CE ENCORE  
UN MEUTRE?

UN PASSANT TROUVE DANS UN TERRAIN VACANT LE CADAVRE D'UNE FEMME QUI PORTE UNE LARGE BLESSURE À LA GORGE. — MYSTÈRE À ÉCLAIRCIR.

M. Joseph Boivin, 1226 rue Chabot, a découvert hier après-midi, en traversant un terrain vacant situé à l'angle du boulevard St-Jacques et de l'avenue Papineau, le cadavre d'une femme qu'on n'a pu jusqu'ici identifier. La victime porte à la gorge une large ouverture faite à l'aide d'un rasoir encore tout maculé de sang qu'on a trouvé à quelques pieds du corps. On a aussi trouvé dans la bouche de la victime un mouchoir à bordure noire, à l'aide duquel on la sans doute bâillonnée pour l'empêcher de crier. Le cadavre ne devait être en ce lieu que depuis quelques heures, sans quoi beaucoup de gens qui passent par le sentier traversant le terrain auraient pu l'apercevoir. La neige qui recouvrait quelque peu les habits de la victime provient de son contact avec le sol partiellement couvert de la neige couverte de neige tombée dans la nuit de lundi.

Aussitôt après la découverte, M. Boivin est allé aviser la police du poste de la rue St-Hubert, et le lieutenant Francoeur, accompagné des agents St-Pierre et Leroux, s'est rendu sur les lieux. Le cadavre a été rapidement examiné; on a constaté la blessure mentionnée, mais on n'a pu découvrir de signes montrant qu'il y avait eu lutte. La femme qui paraît âgée de 40 ans portait un costume bleu foncé, un imperméable noir et des bas blanches. On n'a découvert sur elle aucun papier, aucune marque qui puisse aider à l'identifier, si ce n'est, dans une sacoche, un papier portant le numéro de téléphone 1182. L'inspecteur Cowan et les détectives Charbonneau, Martin et Pigeon, chargés par le chef Lepage d'enquêter sur l'affaire, ont découvert que le cadavre était celui de la Cour des jeunes délinquantes; il y avait donc chance de pouvoir identifier la victime. On a fait venir à la morgue, où le cadavre avait été transporté, un employé de la cour et celui-ci s'est rappelé avoir vu cette femme à la cour; elle était venue chercher des nouvelles de son fils détenu dans les cellules; le nom pourrait donc être facilement trouvé.

## L'ASPHYXIE MORTELLE

Un garçonnet de 4 ans, William Bray, domicilié au No 71 rue Bennett, Maison-Neuve, est mort hier après-midi dans une automobile qui le transportait en toute hâte à l'hôpital Victoria, des suites d'une asphyxie causée par la fumée d'un léger incendie qui a éclaté dans la chambre où il occupait. Mme Bray avait quitté la maison pour quelques instants, y laissant trois bambins respectivement âgés de 2, de 3 et de 4 ans. A son retour, elle a vu des flammes dans la chambre. Elle a appelé les voisins à son secours et le jeune William a été retiré de la chambre; il était asphyxié. Les deux autres enfants s'amusaient dans une autre pièce et n'ont pas été affectés par la fumée. Quelques pompiers de Maison-Neuve, sous la direction du chef Comtois, ont en vain essayé de maîtriser l'incendie qui a causé quelques dommages.

Le cadavre du jeune Bray a été transporté à la morgue et le coroner tiendra son enquête ordinaire.

## DEUX VERDICTS.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu hier avant-midi dans le cas de Joseph Dupuis, 208A, rue Desjardins, que son fils a trouvé mort des suites de graves brûlures causées par l'eau bouillante s'échappant d'une chaudière, dans la cave de la "Canada Sponging Co.", où il était chauffeur.

Un verdict de même nature a été prononcé au sujet de Blanche Paquette, morte hier matin, à l'hôpital Notre-Dame, des suites d'une asphyxie causée par le gaz qui s'échappait de la fissure d'un tuyau de conduite. Mlle Paquette était malade depuis dimanche dernier, jour de l'accident.

## A LA MORGUE.

Le cadavre d'un nommé J. A. Macrone, âgé de 54 ans et demeurant au No 319 de l'avenue Grosvenor, a été transporté à la morgue hier avant-midi. Macrone, d'après ce que rapporte la police, est mort des suites de blessures internes qu'il s'est infligées en tombant de l'échelle de sa demeure. On ne peut que Macrone a glissé sur la neige de la galerie. Le coroner tiendra enquête aujourd'hui sur ce cas.

## FIN HORRIBLE.

Un sergent-fer du Pacifique-Canadien, Morel Bouchard, âgé de 47 ans et demeurant au No 1785 de la rue St-Hubert, a été écrasé à mort hier après-midi, entre deux wagons qui se sont frappés sur la voie de déchargement de la maison "Hyde and Sons", avenue Québec. On a vu recueillir le cadavre et le coroner tiendra son enquête ce matin.

## SA TACHE EST FINIE.

Le juge Martin a libéré, hier après-midi, le grand jury; celui-ci a terminé son travail. Rapport a été déposé des verdicts de non-lieu et d'accusation fondée qu'il a rendus. Dans le cas de S. Burgess, accusé d'extorsion, et d'Alfred Paquet, accusé de vol, un verdict de non-lieu a été rendu. Les causes suivantes ont été renvoyées avec la note "ignoramus": Aime Heinz, qu'on accusait de vol avec effraction; Cécile Lefebvre, accusée de recel; le Rev. Herbert R. Stevenson, accusé d'enlèvement; et Samuel Masson, accusé de fausses représentations.

Le grand jury a porté un verdict d'accusation fondée dans les cas suivants: Toussaint Auclair et Henri Lamelle, accusés d'effraction; et Alphonse Boucher et Paul David,

LA NAVIGATION  
POUR GROSSIR  
NOTRE FLOTTE

AUX DEUX NAVIRES DÉJÀ LANCÉS AUX CHANTIERS DE LA "TIDEWATER SHIPBUILDERS COMPANY, LIMITED," VIENDRONT S'AJOUTER DEUX AUTRES AU PRINTEMPS — ARRIVÉES ET DÉPARTS.

Le "Canadian Rancher", lancé aux Trois-Rivières, samedi dernier, est le deuxième navire sur quatre construits par la "Tidewater Shipbuilders Company Limited", pour le compte du gouvernement canadien. Ces cargos destinés à la marine marchande du Canada sont en acier et ont une jauge de 5,100 tonnes. Le premier, le "Canadian Settler", a été lancé le 20 septembre, et il sera utilisé ainsi que le "Canadian Rancher" avant la clôture de la navigation. La quille du troisième navire, le "Canadian Fisher", a déjà été posée, et celle du quatrième, le "Canadian Forester", le sera aussi sous peu. Les deux derniers seront prêts à être mis à flot pour le début du printemps prochain. Jusqu'ici, des navires en bois seulement ont été construits aux chantiers des Trois-Rivières.

Le "Siellian", du Pacifique Canadien, vient d'Arronville, fait un voyage facile dans le Saint-Laurent. A midi et demi, hier, il a passé à la Pointe à la Renommée. Il ne mouillera pas à Québec avant ce soir. Il sera ici demain soir.

Le "Haimon", cargo de 3,071 tonnes arrivé hier de Grangemouth, est un navire allemand livré aux Alliés. Il vient prendre un cargaison de blé pour un port du Royaume-Uni. T. R. McCarthy est l'agent.

## DANS LE GOLFE

Le nombre des navires a considérablement diminué dans le havre depuis quelques jours, mais plusieurs s'en viennent. Du nombre sont le "Ramona Head", de la Head Line, "Andreas", un vapeur grec, le "Manchester Division", le "Cape Corso", le "Bayford", le "Sardinian" et le "Manchester Importer".

## MOUVEMENT DES NAVIRES

Le "Minnedosa" a cinglé de Liverpool, à 6 heures, lundi soir, et on l'attend ici, le 11 ou le 12.

Le "Corse" a levé l'ancre pour Londres, demain matin, à 10 heures.

Le "Cassandra" démarrera vendredi, à l'aube, et ses passagers s'embarqueront, demain soir.

Le "Vaudreuil" (Canada Steamship Lines) appareillera pour le Havre, vendredi.

Le "Cairnmore", de la Thomson Line, de Newcastle-on-Tyne, a mouillé hier soir dans le port avec une cargaison de 6 passagers.

Le "Vellavia", de la ligne Anchor-Donaldson, a démarré hier pour Arronville, avec une cargaison générale.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

## PORT DE MONTREAL

Arrivées — 4 novembre

Le Cairnmore, le Haimon.

## DEPART

Le Vellavia.

## NAVIRES AU PORT

Le New Toronto, le Lord Dufferin, le Vaudreuil, le Loyal Citizen, le Pioneer, le Pacific Transport, le Cassandra, le Corsican, le Norfolk Range, le Barhamena, l'Alston, le J. A. McKee, le Lake Behbhart, le Cairnmore, le Haimon.

## LE DÉFENDEUR

## PAIERA DEUX FOIS

Le juge Mercier siègeant en cour de circuit dans le district de Beauharnois, a rendu un jugement intéressant qui condamne un défendeur à payer pour la seconde fois la somme de \$96.40. Ernest Rossi, demandeur, poursuivait Edgar Irvine en recouvrement de \$96.40 pour travail accompli. Le défendeur avait signé un chèque à l'ordre du demandeur, chèque que la banque n'a pas voulu échanger. Irvine avait donné ordre à la banque de ne pas accepter le chèque parce qu'il avait appris que Rossi avait chargé un avocat de recouvrer la somme due. La complication, c'est que le demandeur a déchargé le mandataire de recouvrer la somme dans l'intermédiaire. La question était de décider si le défendeur avait le droit de répudier le premier chèque et d'en faire un second. Le juge a déclaré que le mandataire, informé que le défendeur avait envoyé un chèque au demandeur, n'avait pas droit d'en recevoir un second.

Conséquemment, le défendeur a été condamné à payer de nouveau la somme réclamée, mais cette fois au demandeur.

accusé de vol; Adolphe Charron, accusé de fausses représentations; John Casson, accusé de vol; Charles Gold, accusé de vol sur la personne; et Isidore Goldstein, accusé d'effraction; Church Hill, accusé de vol; John Janson, accusé de vol comme serviteur; Aristide Patenaude et W. Letourneau, accusés de vol; John Makris, accusé de faux; Donat Massé, accusé d'un vol d'auto; Hugh Moffatt, accusé de vol; William Taylor, accusé de vol avec violence.

Les accusés dont les noms suivent et qui étaient en liberté sous cautionnement, n'ont pas répondu à l'appel de leur nom et la Cour a émis contre eux un mandat d'arrêt et saisi leur cautionnement: William Taylor, Hugh Moffatt, W. Letourneau, Church Hill, Isidore Goldstein et Adolphe Charron.

La Cour a condamné et averti: Isidore Goldstein, accusé de vol; John Janson, accusé de vol comme serviteur; Aristide Patenaude et W. Letourneau, accusés de vol; John Makris, accusé de faux; Donat Massé, accusé d'un vol d'auto; Hugh Moffatt, accusé de vol; William Taylor, accusé de vol avec violence.

Le Per Nuxate accroit la force et l'endurance des personnes délinquantes, neiges, épuisées, en deux semaines de traitement, en deux semaines de traitement, en deux semaines de traitement.

Le Per Nuxate accroit la force et l'endurance des personnes délinquantes, neiges, épuisées, en deux semaines de traitement, en deux semaines de traitement, en deux semaines de traitement.

UN MONTRÉALAIS  
GASPILLE DOUZE  
CENTS PIASTRES

Les Trois-Rivières, 5.—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J. A. Comeau, C.R., ancien bâtonnier du district Saint-François, décédé lundi, le 3 novembre, à Québec, à l'âge de 47 ans.

Le regrette défunt avait fait ses études classiques au séminaire des Trois-Rivières et ses études de droit à l'Université Laval de Montréal.

Des centaines de Montréalais, hommes et femmes, se servent actuellement du Tanlac, avec les résultats les plus merveilleux. Un grand nombre, tout en venant chercher cette préparation, nous font part de l'immense bien qu'elle leur procure. Parmi eux se trouve Monsieur Henri Mailloux, domicilié au No 1083 Ste-Catherine, Montréal, citoyen bien connu et respecté. Monsieur Mailloux nous a fait l'affirmation extraordinaire que deux bouteilles de Tanlac avaient fait plus de bien à sa femme que toutes les préparations et traitements qu'elle avait employés depuis deux ou trois ans et pour lesquels il avait déboursé environ douze cents piastres. M. et Mme Mailloux demeurent à Montréal depuis plusieurs années, et leurs nombreux amis seront heureux d'apprendre le merveilleux rétablissement de Mme Mailloux.

"Pour la première fois depuis trois ans", dit M. Mailloux, "je suis en mesure de reprendre mon ménage. Elle est maintenant tout différente de ce qu'elle était il y a un mois et je veux que tout le monde sache que ceci est dû au Tanlac. Pendant les quatre dernières années j'ai dépensé plus de douze cents piastres pour trouver quelque chose qui la guérirait de sa dyspepsie et autres maux dont elle souffrait, mais elle ne fit qu'empirer jusqu'à ce qu'elle ait pris le Tanlac. Elle ne risquait-elle pas de mourir? Elle souffrait d'une réelle agonie. Elle devait éternuer continuellement et souffrait de fortes palpitations de coeur qui l'empêchaient presque de respirer. Ceci était accompagné de violentes douleurs dans le dos et d'atroces maux de tête. Elle était si faible depuis trois ans qu'elle avait complètement abandonné les soins de la maison et souffrait continuellement d'épousses et de bleuettes. Elle perdait parfois connaissance et cela prenait des heures pour la ramener à elle. Je l'ai vu parfois si malade que j'en étais effrayé et avais hâte qu'elle vint à mourir. Elle avait des crises d'épousses qui l'empêchaient de parler et lui arrivaient presque toutes les nuits de ne pas fermer l'oeil. Rendue à ce point elle ne mangeait plus que des pâtes et ne buvait que du lait et même cette nourriture l'incommodait. Elle était d'une nervosité extrême et continuellement à bout de forces."

Malheureusement, le Tanlac lui a apporté un soulagement merveilleux. En moins d'une semaine son appétit était revenu et son apparence était bien meilleure. Le bien que le Tanlac lui a fait en un temps aussi court est certainement extraordinaire.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

## FEUM. J. A. COMEAU C.R.

Les Trois-Rivières, 5.—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J. A. Comeau, C.R., ancien bâtonnier du district Saint-François, décédé lundi, le 3 novembre, à Québec, à l'âge de 47 ans.

Le regrette défunt avait fait ses études classiques au séminaire des Trois-Rivières et ses études de droit à l'Université Laval de Montréal.

Des centaines de Montréalais, hommes et femmes, se servent actuellement du Tanlac, avec les résultats les plus merveilleux. Un grand nombre, tout en venant chercher cette préparation, nous font part de l'immense bien qu'elle leur procure. Parmi eux se trouve Monsieur Henri Mailloux, domicilié au No 1083 Ste-Catherine, Montréal, citoyen bien connu et respecté. Monsieur Mailloux nous a fait l'affirmation extraordinaire que deux bouteilles de Tanlac avaient fait plus de bien à sa femme que toutes les préparations et traitements qu'elle avait employés depuis deux ou trois ans et pour lesquels il avait déboursé environ douze cents piastres. M. et Mme Mailloux demeurent à Montréal depuis plusieurs années, et leurs nombreux amis seront heureux d'apprendre le merveilleux rétablissement de Mme Mailloux.

"Pour la première fois depuis trois ans", dit M. Mailloux, "je suis en mesure de reprendre mon ménage. Elle est maintenant tout différente de ce qu'elle était il y a un mois et je veux que tout le monde sache que ceci est dû au Tanlac. Pendant les quatre dernières années j'ai dépensé plus de douze cents piastres pour trouver quelque chose qui la guérirait de sa dyspepsie et autres maux dont elle souffrait, mais elle ne fit qu'empirer jusqu'à ce qu'elle ait pris le Tanlac. Elle ne risquait-elle pas de mourir? Elle souffrait d'une réelle agonie. Elle devait éternuer continuellement et souffrait de fortes palpitations de coeur qui l'empêchaient presque de respirer. Ceci était accompagné de violentes douleurs dans le dos et d'atroces maux de tête. Elle était si faible depuis trois ans qu'elle avait complètement abandonné les soins de la maison et souffrait continuellement d'épousses et de bleuettes. Elle perdait parfois connaissance et cela prenait des heures pour la ramener à elle. Je l'ai vu parfois si malade que j'en étais effrayé et avais hâte qu'elle vint à mourir. Elle avait des crises d'épousses qui l'empêchaient de parler et lui arrivaient presque toutes les nuits de ne pas fermer l'oeil. Rendue à ce point elle ne mangeait plus que des pâtes et ne buvait que du lait et même cette nourriture l'incommodait. Elle était d'une nervosité extrême et continuellement à bout de forces."

Malheureusement, le Tanlac lui a apporté un soulagement merveilleux. En moins d'une semaine son appétit était revenu et son apparence était bien meilleure. Le bien que le Tanlac lui a fait en un temps aussi court est certainement extraordinaire.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

Le "Bayford" sera chargé pour Bordeaux par la compagnie T. R. McCarthy.

Le "Lake Gebhart", nouvelle unité de la commission maritime des États-Unis est arrivé par le canal, hier, et prendra une cargaison pour Terre-Neuve.

## H. E. BOURASSA

INGÉNIEUR MÉCANICIEN  
Réparations générales d'automobiles.  
SPECIALITÉ : Pices de rechange, roues d'engrenage et rectification des cylindres. (Expérience de 20 ans.)  
EMMAGASINAGE D'AUTOS : \$3.00 et \$4.00 par mois.  
TEL. L.A.S. 3545. 1405 NOTRE-DAME EST.

## CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

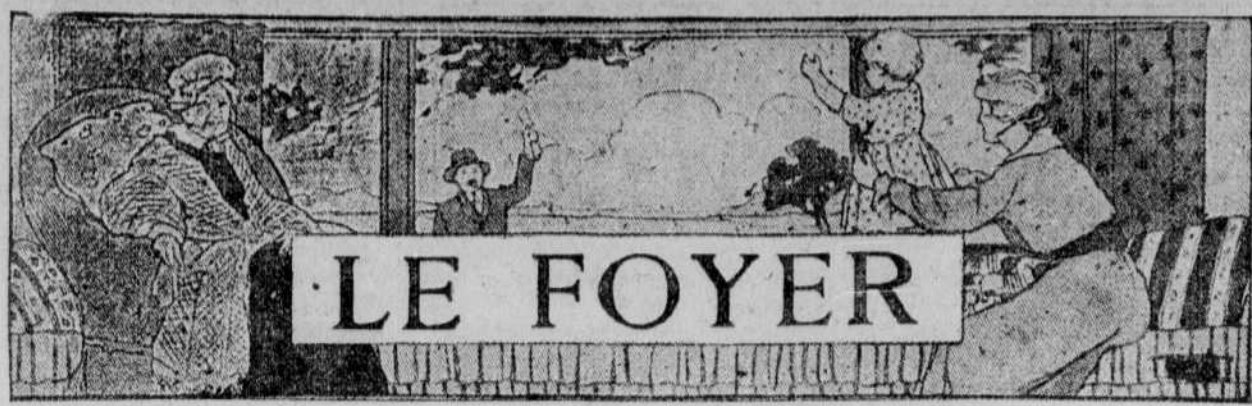
**ARCHITECTE**  
**J. Albert La Rue**  
MONTREAL 74 St-Jacques  
TEL. M. 1647

**ARCHITECTE**  
**QUÉBEC**  
350 Grande Allée  
TEL. 6352

**ARPENTEURS-INGÉNIEURS**  
**Vincent, Girouard & Vincent**  
Ingénieurs civils, arpenteurs, architectes.  
76 St-Gabriel, MONTREAL.  
TEL. MAIN 1165.

**AVOCATS**  
**ARCHAMBAULT & MARCOTTE**  
80 rue St-Jacques.  
Joseph Archambault, C.R., M.E.  
Émile Marcotte, L.L.  
Bureau du soir, tél. 4089.

Casier postal 358. — Adresse télégraphique : T.É. 1256-1257. Codes : Labora West-Union.  
**C. H. CAHAN, C.R.**  
Avocat et Procureur  
Édifice Transatlantique, 100 St



## LE FOYER

### En tramway

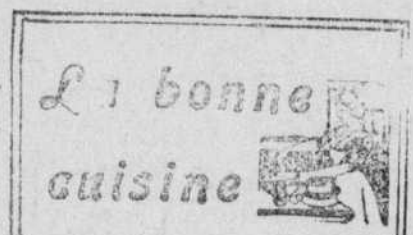
Je m'en vais au bout de la ville, à Notre-Dame-de-Grâce, et le tramway n'avance pas. On attend le prince. La rue Sainte-Catherine n'en peut plus d'impatience. C'est affolant. Les autos se lamentent et les gens qui se pressent sur les trottoirs ne se compteraient pas. Quel quantième est-ce aujourd'hui? Le 26 octobre. Et beaucoup de jeunes filles ont arboré leurs manteaux de fourrures. Est-ce pour plaire au royal héritier ou parce que, en vérité, il fait déjà bien froid?

Il ne fait pas chaud. Heureusement que les mannequins en robe de bal sont à l'abri dans les vitrines; autrement les épaules de cire craqueraient pitoyablement. C'est beau à voir. Jamais il n'y eut pareil luxe d'or et d'argent, jamais de si soyeux velours, jamais tant de satin, de tulle et de dentelles. Et les plumes donc! Les éventails merveilleux derrière lesquels les jolies reines d'un soir feront les coquettes. Et les douilleux manteaux qui les encauchonneront pour l'aller et le retour! Quelles réflexions feront-elles bien en revenant? Je voudrais voir ce qui reste d'une pareille nuit de splendeur! Les tulles sont si vite défraîchis et les fleurs si tôt fanées! Et que les belles paroles entendues s'effaceront tôt des mémoires! Mais le bal va ressembler à un conte de fée.

Le tramway continue à ne presque pas avancer. J'ai assez admiré les étalages. J'ai un livre. Je l'ouvre. Je voudrais lire tranquillement. Près de moi, il y a des sottes. J'entends une voix dire avec un accent de convoitise: "C'est donc beau, à c't'âge-là, d'être prince, hein?" Je ris toute seule. Je me détourne pour voir le visage de cette grande philosophe: elle est outrageusement fardée. Ensuite, je l'entends encore; c'est à un compagnon qu'elle parle; et je saisis qu'elle n'est pas honnête. Un frisson de dédain me secoue, puis, de pitié. Que c'est triste, mon Dieu, de voir certaines faces du monde!

Dans cette foule, où sont ceux qui pensent et ne se laissent pas captiver par le premier brillant qui passe, ceux que les vanités qui s'offrent n'agitent pas? Où sont ceux qui ont de la gravité, du bon sens? Où sont ceux qui savent que les folies et le mal déchainent les catastrophes? Ceux qui songent que la guerre fut surtout atroce, qu'elle vient à peine de finir, et que la légèreté des cœurs et des cerveaux va peut-être en préparer une autre? Où sont ceux qui ont tiré des leçons de la souffrance, où sont ceux qui comprennent que ce n'est pas un jeu d'être prince?

Et le prince, à quoi pense-t-il? S'amuse-t-il? Est-il fatigué des brouhahas? Je me surprends à le plaindre. Et à la fin, mon tramway avance. Michelle LE NORMAND.



### SAUCE AU POISSON SUR ROTIES

Faites une tasse de sauce blanche. Ajoutez-y une demi-tasse de poisson qui a été coupé en morceaux. Brassez dedans le blanc d'un œuf dur, finement haché. Remuez ceci sur des tranches de pain beurré. Décorez avec des pinces de jaune d'œuf passé au moulin.

### SOUFFLE AU SAUMON

Séparez une boîte de saumon, en miettes, assaisonnez avec du sel, du poivre paprika, du jus de citron. Faites cuire une demi-tasse de miettes de pain rassis dans une demi-tasse de lait pendant dix minutes; puis, ajoutez les jaunes de trois œufs battus épais et colorés au jus de citron, et coupez, et enveloppez dans les blancs d'œufs battus fermes. Tournez sur un plat beurré et faites cuire ferme.

### SALADE AU HOMARD

Coupez le homard en cubes d'un demi-pouce. Mélangez avec une petite quantité de mayonnaise et servez sur de la laitue fraîche, en mettant une goutte de mayonnaise sur le dessus de chaque salade. La salade doit être mêlée juste avant de servir, et gardée sur la glace jusqu'au dernier moment.

### PLAT ECONOMIQUE POUR LUNCH

Prenez une boîte de saumon, un oignon, une demi-chopine de biscuits ou soda ou de miettes de pain, du sel au goût, trois grosses pommes de terre bouillies, un œuf. Videz le contenu de la boîte de saumon dans un bol, enlevez les peaux et les petits os, ajoutez les pommes de terre, l'oignon, haché fin, les miettes, l'œuf et le sel. Mélangez bien. Faites en croquettes d'un demi-pouce d'épaisseur, faites frire.

### GATEAU AUX DATTES

Prenez une tasse de dattes hachées, une tasse de sucre, une cuillerée à table de graisse, une tasse à quart de farine, une demi-tasse de noix hachées, une tasse d'eau chaude avec une cuillerée à thé de soda, un œuf, une cuillerée à thé de vanille.

Versez l'eau chaude et le soda sur les dattes, et laissez reposer pendant que vous mêlez les autres ingrédients. Mettez en crème la graisse et le sucre, et ajoutez les dattes et l'eau froide. Ajoutez la farine, la vanille, et les noix, et faites cuire en pain pendant quarante-cinq minutes.

### CHOCOLAT ESPAGNOL

Prenez une pinte de lait doux, quatre cuillerées à table de chocolat râpé, une cuillerée à thé de vanille, une tasse de sucre, deux cuillerées à table de féculé de blé d'Inde. Faites chauffer le lait. Mélangez le sucre, le chocolat, le féculé avec un peu de lait froid et ajoutez ceci au lait chaud, brassant constamment, jusqu'à ce que ce soit bouillant. Laissez bouillir jusqu'à ce que le chocolat soit entièrement fondu. Enlevez du feu, ajoutez de la vanille et battez. Laissez refroidir, et faites geler.

## L'ARTILLEUR A PEUR...

Grande, brune, vingt-deux ans, d'une sérieuse et excellente famille, Christine V... désire se marier, ce qui en effet pour elle est désirable. Elle le désire d'autant plus que, dans un chalet, voisin du chalet loué par ses parents, habite un jeune et brillant capitaine d'artillerie qui, évidemment, semble faire attention à elle.

Il ne faut pas longtemps aux jeunes filles pour deviner cela. On se rencontre sur la plage, dans les quelques excursions de l'île; plusieurs fois, on est même revenu ensemble, devisant de la mer, de la jolie lumière, des habitants, de la pêche, etc., etc., derrière lesquels s'agitent sérieusement d'autres pensées, hum!... hum!...

Seulement, septembre s'achève. Les chalets se ferment les uns après les autres.

La famille de Christine part à la fin de la semaine, le capitaine bien-tôt aussi.

Si rien n'est amorcé d'ici-là, alors c'est fini, perdu, envolé!...

Et pourquoi aucun mot vraiment sérieux n'a-t-il encore été prononcé? Christine tourne et retourne la question en son âme anxieuse.

Le capitaine est jeune, gai, très bouillant, qui sait s'il n'a pas peur de sa famille à elle, si traditionnelle, si sérieuse, si chrétienne...? Il n'y a pas jusqu'à son nom "Christine" qui doit jeter un certain froid...?

Si elle le rassurait, ce garçon? Si elle lui donnait des gages? Si elle se faisait un peu plus moderne? Précisément, ce soir, il y aura thé — le dernier, hélas! — dans la cabine sur la plage; le capitaine en sera.

Et Christine ouvre ses tiroirs en se disant: "Si j'étais capitaine d'artillerie, quelle est la robe...? quelle est la blouse...? quelle est l'écharpe...?"

La conclusion fut que, le soir, Christine descendit sur la plage, nonchalante en apparence, mais tellement sous les armes!

On la reconnaissait à peine. — Mais, ma chérie, lui dit sa mère, les soirées deviennent fraîches, tu vas certainement t'enrhumer.

— Mais non... aucun danger!

— Et comme tu es drôlement coiffée?

— Il faut un peu changer... ça repose les cheveux...

— Les miens n'ont pas besoin de ça... observe le père qui est chauve.

Le capitaine arrive, sous les armes lui aussi. Mais, comme on dit en écrivant, il est "ramassé", et semble laisser venir...

Besogne facile, ce soir, car Christine n'est pas seulement d'accord avec sa toilette, elle l'est surtout par sa conversation... Sa tasse de thé à la main, et, tournant en souriant sa cuillère, l'officier écoute, relève la tête au bond, la relance, la guette pour la reprendre et la relancer encore.

Et Christine val... val... folle, semblant ne pas entendre les "oh!..." les "ah!..." scandalisés de sa maman et de ses tantes. — Mais tu ne parles pas sérieusement! — Si, très sérieusement.

D'abord, elle n'aime pas son nom de Christine que pourtant, dans une pensée de fierté chrétienne et dans un espoir de protection, lui a donné sa marraine.

Et puis, revenue à Paris, elle ne vivait sa vie; elle veut de l'air, des fenêtres ouvertes... elle veut voir beaucoup pour comparer et choisir.

— Eh bien! si Mère-prieure l'entendait!... Christine se cabre, de plus en plus: Mère prieure l'a envoyée à un âge où elle ne pouvait pas se défendre, mais maintenant elle a "avalé" des sermons pour toute sa vie... plus de noir!... plus de gris!... elle ne s'amuse, danser, voir des pièces gaies... elle veut!... On ne sait plus tout ce qu'elle veut!

— Mais ton dispensaire...? ton catéchisme de faubourg...? — Oh! le catéchisme, ça, c'est fini!... Le dispensaire... je verrai...

Sa mère la fixe, ne sachant pas quelle mouche l'a piquée. Christine continue, elle dort et elle s'endort. Elle "en met", comme on disait jadis au front.

Et le capitaine, qui a repris du thé pour la troisième fois, tourne obstinément le sucre fondu de sa tasse...

Il faut croire qu'elle en avait mis trop, Christine, car la fin de la semaine arrivée, une à une comme des yeux qui se ferment, les fenêtres du chalet se sont closes, et la famille s'est dirigée vers le bateau sans qu'une parole sérieuse n'ait été dite.

Un dernier instant, Christine eut de l'espoir... le capitaine arrivait sur l'estacade! Mais cet espoir fut de courte durée. L'officier était un homme bien élevé, il avait été reçu, il venait dire adieu et souhaiter bon voyage.

La sirène du bateau retentit, des mains s'agitèrent, pas celle de Christine, car, à l'abri de la machine, elle fondait en larmes en songeant à l'évanouissement d'un bonheurt si proche et désormais si lointain.

Et moi, en revenant vers l'île avec le jeune homme, je me crus assez lié pour lui dire: — Capitaine, j'avais fait un rêve...

Il s'arrêta et me regarda: — Un rêve...? moi aussi j'en ai fait un!

— Quelle Christine V...? — Comment savez-vous...? — Oh! j'ai un peu deviné!... Et alors...?

— Eh bien! tout me plaisait, le genre de famille, le milieu, la jeune fille. Hier soir, j'étais même décidé à parler, quand, tout à coup, Mlle Christine s'est mise à sortir de telles théories que j'ai reculé au dernier moment. Vous comprenez...? moi, l'arrivée de la guerre, j'ai fait et fait d'un intérieur calme et sûr... je vous répète, j'ai eu peur.

— Vous, capitaine, avoir peur!... — J'ai tant de camarades à jamais malheureux!...

Je crois la chose encore "arrangeable", mais je viens d'écrire à la petite une de ces lettres!...

Pierre L'ERMITE. (La Croix)

## COURRIER DES TROIS-RIVIÈRES

(De notre correspondant) Les Trois-Rivières, 5. — On nous informe que la Dominion Bridge Co., de Lachine, a obtenu le contrat de la charpente métallique des usines à papier de la St. Maurice Lumber Co. Ces usines coûteront, nous dit-on, \$6,500,000.

Les travaux de construction de ces immenses usines avancent rapidement. Une forte équipe d'hommes est employée à ces différents travaux.

On se propose de pousser activement les travaux aux chantiers maritimes de la Three Rivers Shipyards. Plusieurs lits de bateaux sont actuellement préparés à cet effet. La compagnie comme on le sait a obtenu le contrat de plusieurs bateaux en fer et en bois.

Plusieurs permis de construction ont été accordés ces jours-ci. MM. Lemire et Richard ont signé un contrat de \$12,000 avec M. Ovil Gagnon, pour la construction d'un

état de boucher et des logements. La Cie Anselme Dubé vient d'obtenir un contrat de \$8,000, de M. C.T. Hamelin. M. J.-H. Girard, à la brique.

M. M. Lewis, de la rue Ste-Marguerite, une résidence au coût de \$4,000.

M. V. Gagnon, trois logements, d'une valeur totale de \$7,500.

M. Philippe Lanouette, deux logements, valant \$7,500.

M. Edmond Gauthier, des logements au prix de \$6,000.

M. Art. Francoeur, une résidence de \$4,000.

M. Richard, des logements pour une valeur de \$15,000. M. Jules Caron est l'architecte.

M. Arthur Spénard, une résidence de \$6,000.

Le dentiste Houde, résidence privée sur le chemin Gruniger.

MM. St-Pierre et Normand, marchands de fer, magasin et propriété sur la rue St-Maurice, etc., etc.

Des ouvriers sont à travailler aux fondations de la nouvelle église de la paroisse Ste-Famille, dont M. le curé est M. Susez. Cette église sera construite sur la propriété Rochefort. Anselme Dubé, Ltée, a le contrat.

M. Joseph Godbout et Mme Veuve Pothier, ont vendu leurs résidences, rues des Forges, à une compagnie de Montréal. Cette compagnie aurait l'intention de construire une grande patinoire d'été et d'hiver.

Les membres du comité exécutif du "Fonds Commémoratif" se sont présentés devant le Conseil municipal, pour demander une souscription en faveur de l'érection du monument projeté à la mémoire des soldats trépassés, morts au champ d'honneur. M. Maurice Marlot, président du comité, s'est fait le porte-parole de la délégation.

Le montant requis pour assurer l'érection du monument est de \$8,000. La somme de \$3,000 a été souscrite par les citoyens. Il reste \$5,000. C'est le montant demandé au Conseil. Les conseillers doivent prendre la demande en considération.

L'installation des officiers du Conseil des Chevaliers de Colomb des Trois-Rivières, a eu lieu ces jours derniers.

MM. J.-R. Lasergne et Ludger Faguz, du Conseil de Québec, sont venus spécialement assister à cette réunion.

Un ouvrier du nom de M. Milot, employé à la Three Rivers Shipyards, a été blessé par un échafaudage qui, en s'écroulant, le jeta violemment à terre, lui infligeant de douloureuses blessures. On fit demander l'ambulance du Docteur Bourgeois, qui conduisit le blessé à l'hôpital du Dr Normand, où il fut pansé.

Le constable Gélinas, qui s'était blessé gravement, en répondant à un appel pour incendie, a pu quitter l'hôpital, ces jours-ci.

L'ambulance du Dr Bourgeois a été appelée aux chantiers de la Tide Water, pour recueillir un employé qui s'était écrasé un pied. On le transporta à sa demeure.

Les pompiers du poste No 2, ont été appelés à la résidence de M. Giguère, No 2, rue Amherst, pour un commencement d'incendie, causé par une cheminée défectueuse. Les dommages sont légers.

## Pourquoi dépenser beaucoup d'argent

quand un petit montant paiera pour le nettoyage ou la teinture d'un costume ou d'une robe. Les vieux habits sont remis à neuf par notre traitement.

## TOILET LAUNDRY

Company Limited

Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

# GRANDS MAGASINS GOODWIN



## JUPES

### Un étalage très intéressant

Nous sommes certains que notre collection de si jolis modèles sera d'un intérêt indiscutable pour nos aimables clientes.

Chacune de ces jupes possède un attrait particulier tant par son élégance que par sa qualité de tissu et sa confection soignée.

Tous les plus nouveaux tissus tels que : popeline de soie, crêpe de Chine, crêpe Paris, satin duchesse, jersey de soie, tricotette, quadrillés comme-ci comme-ça, et satin baronet.

Prix variant de

16.50 à 44.75

Goodwin—Au premier.



"Papa, vous êtes assis dans un courant d'air venant de la fenêtre; on le sent passer comme un courant. Prenez cette chaise."

Et papa qui a le rhume sept jours par semaine, traverse nerveusement la pièce pour aller s'asseoir ailleurs.

Ah! bien oui! s'il pense éviter le courant d'air qui, cette fois, vient de la porte, il se trompe.

Et c'est ainsi par toute la maison.

Et dire que si facilement il pourrait avoir une maison exempte de ces vilains courants d'air qui le font frissonner où qu'il soit.

Un brise-bise métallique que Goodwin à toutes les portes et fenêtres, et voilà tout.

Téléphonez à notre bureau des contrats pour d'autres renseignements.

Voici bientôt Noël.

Les enfants commencent à parler du Père Noël. Les petites têtes blondes ou brunes rêvent de jouets merveilleux.

Notre rayon de jeux et jouets est tout simplement féérique.

Prenez-vous votre dîner chez Goodwin?

Magasins ouverts à 9 heures. Magasins fermés à 6 heures.

Goodwin's LIMITED

TELEPHONE UPTOWN 7000

## FEUILLETON DU DEVOIR

# L'EXILÉE

Par M. DELLY

(Suite) Mme de Soliers eut un sourire ironique.

— Ne cherchez pas à vous bercer d'illusions, comtesse. La reconnaissance n'a que fort peu à voir dans les sentiments de votre frère à l'égard de sa cousine. Vous avez certainement remarqué aussi bien que moi la transformation de son regard lorsqu'il se pose sur elle, l'intonation particulière de sa voix lorsqu'il s'adresse à elle? Hier je ne sais à quel propos, une ombre était tombée sur sa physionomie, au pli barrait son front. Sa cousine entre, elle le regarde. — Quels yeux admirables elle a, si profonds, et si pleins de lumière! — Aussitôt, et plus d'ombre, un visage soudain éclairé... Autre symptôme: il s'assombrit chaque fois qu'il voit s'empres-

ser près d'elle le comte Gisza, ou Miheli Donacz, votre jeune et déjà célèbre poète national, qui a chanté Mlle Myrtô en des vers délicieux. Enfin, maints détails m'ont révélé, depuis ces huit jours, ce que vous savez aussi bien que moi: l'amour profond, souverain du prince Milcza pour sa cousine.

En remontant dans son appartement après cette conversation avec Irène, la vicomtesse songeait, un sourire moqueur aux lèvres:

— Hum! la petite comtesse est furieusement jalouse de sa cousine!... Elle a de la chance, cette jolie Myrtô! Elle aura vraisemblablement à choisir entre le poète, le comte Gisza et le prince Milcza. Naturellement, ce sera ce dernier.

Les lèvres de Mme de Soliers eurent un petit pli d'amertume, tandis qu'elle murmurait:

— Il est si bien, et si parfaitement grand seigneur!... Princesse Milcza... et une fortune fabuleuse!... Mais il est inutile de lutter contre elle, je l'ai comprise dès le premier jour, en voyant cette créature ravissante de corps et d'âme. J'attendrai la visite de l'archiduc, puis nous quitterons aussitôt cette demeure, car il me sera dur... très dur de rester ici sans espoir.

Myrtô, assise devant son petit bureau, venait d'achever d'écrire aux dames Millon... Et maintenant, un peu renversée sur sa chaise, elle laissait son regard se perdre dans la profondeur bleue de l'horizon qui lui apparaissait par la fenêtre ouverte.

Elle éprouvait depuis quelque temps un peu de lassitude, morale surtout. Malgré tout, une atmosphère de mondanité régnait à Voraczky, et elle y avait été jusqu'ici si peu accoutumée qu'elle en ressentait, à certains instants, une sorte de fatigue. Elle réussissait à la dissimuler — sauf peut-être au coup d'oeil perspicace et toujours en éveil du prince Milcza — mais ici, elle laissait ses nerfs se détendre et son esprit se reposer dans une songerie paisible.

Elle pensait à ses chers pauvres, au vieux Casimir qui allait mourir, à la petite Marcia dont la frêle santé serait bientôt remise, grâce à la générosité du prince Arpad... Et une ombre voilait ses yeux tandis qu'elle songeait au pli soucieux remarqué depuis quelque temps sur le front de son cousin, à sa visible préoccupation, à une sorte d'angoisse traversant parfois son regard. Il souffrait toujours, il luttait sans doute contre ses déchirants souvenirs...

Un coup léger, frappé à la porte, la fit un peu tressaillir... C'était la comtesse Zolanyi, l'air ému et ravi.

— J'ai à vous parler, ma chère enfant, dit-elle en se laissant tomber sur un fauteuil après avoir fait signe à Myrtô de ne pas se déranger. Je viens ici en ambassadrice... ou plus exactement, je remplace votre chère mère. Il s'agit, en effet, de deux demandes en mariage.

Myrtô eut un vif mouvement de surprise et son teint s'empourpra un peu.

— Des demandes en mariage? pour moi? dit-elle d'un ton incrédule.

— Mais oui, pour vous! Pourquoi semblez-vous si étonnée?

— C'est que je suis sans dot, ma cousine, et je croyais...

— Il y a encore des gens désintéressés, qui apprécient la beauté morale et physique au-dessus de l'argent. Le prince Milcza a reçu la confiance de Miheli Donacz, et il m'a chargée de vous présenter la demande de ce jeune poète, déjà une de nos gloires nationales, et qui souhaite ardemment vous faire partager les honneurs qui l'attendent. C'est un noble caractère, vous avez pu le juger, du reste. Déjà riche, il appartient, en outre, à une vieille et honorable famille, et il est excellent chrétien.

— Oui, je le sais, et j'estime profondément ses grandes qualités, murmura Myrtô.

Pourquoi, soudain, une tristesse étrange, une mystérieuse angoisse l'envahissaient-elles?

L'autre demande m'a été faite par le comte Gisza. Vous avez pu, lui aussi, l'étudier et le juger. C'est un charmant garçon, riche, suffisamment sérieux, très estimé comme officier. Il vous admire et vous aime, Myrtô, et son oncle, qui lui a servi de père, lui donne son consentement, après m'avoir écrit à ce sujet.

Myrtô, un peu pâle maintenant, baissait les yeux, en froissant d'un mouvement inconscient ses petites mains sur sa jupe blanche.

— Je ne vous demande pas une réponse immédiate, mon enfant, vous réfléchirez tant qu'il vous

plaira, continua la comtesse. Vous choisissez en toute indépendance, et je crois que l'un ou l'autre de ces deux partis eût été pleinement approuvé par votre mère.

Myrtô leva les yeux, elle dit d'un ton calme et résolu:

— Je crois, ma cousine, qu'il est inutile de laisser M. Donacz et le comte Gisza dans l'incertitude, du moment où je suis certaine, demain comme aujourd'hui, de leur réponse par un refus.

— Myrtô!... est-ce possible! balbutia la comtesse. Il faut absolument réfléchir, mon enfant... Que leur reprochez-vous, voyons?

— Rien, oh! rien! J'admire leur désintéressement, vous le leur direz en les remerciant... mais je dois vous avouer, ma cousine, que mon cœur est complètement froid à leur égard.

— Petite ingrate!... eux qui vous aiment tant!... Ce pauvre Mathias!... Vous voulez donc le désolez, Myrtô?

— J'en suis au regret... Mais il se consoler, ma cousine... Et il est plus loyal de lui enlever dès maintenant tout espoir.

— Je n'ose insister, mon enfant... Du moment où votre cœur ne parle pas, je comprends... Mais je suis peiné du chagrin que je vais lui causer.

— Moi aussi, dit Myrtô avec émotion. Mais cependant il m'est impossible d'agir autrement... Pardonnez-moi, ma bonne cousine, l'ennui dont je suis cause pour vous!

— Je n'ai rien à vous pardonner, ma pauvre petite! Je regrette seulement que vous ne puissiez trouver votre bonheur dans l'un de ces excellents partis... Allons, mignonne, embrassez-moi, et n'en parlons plus. Mathias partira ce soir, vous n'aurez pas ainsi l'embarras de le revoir.

Elle baisa le front de la jeune fille et s'éloigna.

Quelques instants, Myrtô demeura immobile et songeuse... La bizarre angoisse ressentie tout à l'heure ne s'évanouissait pas. Pourquoi la communication de la comtesse Gisèle lui produisait-elle cet effet, puis la demande de ces deux jeunes gens, si flatteuse qu'elle fût pour une jeune fille sans fortune, la laissait-elle entièrement froide?

Myrtô se leva d'un mouvement résolu. Elle était accoutumée à réagir contre les impressions vagues, à ne pas s'engourdir dans d'inutiles rêveries... Avant jefé un coup d'oeil sur sa coiffure, elle descendit, car l'heure du thé approchait.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), A. Cartier, gérant.

## FRANCE

CLEMENCEAU  
A STRASBOURG

DANS SON DISCOURS-PROGRAMME IL INDIQUE LE TRAVAIL COMME SOLUTION DES NOMBREUX PROBLEMES QUI SE POSENT PAR L'UNIVERS.—IL FAUT PRODUIRE D'AVANTAGE.

(Service de la Presse associée) Strasbourg, Alsace, 5. — Dans son discours-programme en faveur du parti ministériel, M. Georges Clemenceau a résumé d'un mot : "travail", la solution des nombreux problèmes qui étreignent l'univers. Il a recommandé au peuple français, et aux nations du monde, de reprendre leurs labeurs tout comme avant la guerre, et de produire davantage afin de satisfaire tous les besoins.

Le discours du président du Conseil des Ministres de France apportait aussi le message d'adieu du ministre vieillissant dans les luttes politiques, à la veille de se retirer définitivement de la vie publique. M. Clemenceau a passé brièvement en revue le traité de Versailles, et bien que la France, a-t-il dit, ait été traitée apparemment avec parcimonie en ce qui concerne les réparations, il espérait bien que les Alliés n'ont pas abandonné la France. L'Angleterre et les Etats-Unis, a-t-il ajouté, qui n'ont pas marchandé leur sang, ne disputeraient point quelle aide financière il leur faut donner à la France.

Pratiquement, toute l'Alsace intellectuelle, religieuse et militaire se trouvait réunie, en nombre imposant, au discours du ministre : la salle qui pouvait contenir 5,000 personnes, s'est trouvée entourée d'une foule de 40,000 à 50,000 personnes. M. Clemenceau a reçu une ovation splendide, lorsqu'il fut salué comme le "libérateur de l'Alsace".

M. Alexandre Millerand, gouverneur de l'Alsace, s'est porté à la rencontre de M. Clemenceau, lorsque le train est arrivé en gare à 9 heures du matin : une foule enthousiaste inondait les rues sur son passage : des acclamations répétées l'accueillirent tout le long du parcours : de jeunes Alsaciennes vêtues dans le costume national, lui jetèrent des fleurs.

"C'est un des plus grands jours de ma vie, s'est exclamé le ministre. La vie vaut la peine d'être vécue, et maintenant je sais que je n'ai point vécu en vain."

M. Clemenceau, malgré ses soixante-dix-huit ans, s'est mêlé à la foule des Alsaciens qui avaient rompu les cordons de la police, pour leur donner la main et échanger des mots aimables. Des jeunes filles l'entourèrent et se permirent de l'embrasser à maintes reprises, après leur avoir souhaité la bienvenue dans leur langue nationale.

## FRACTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES

Paris, 5. — L'union de tous les partis républicains dans la lutte contre le bolchevisme et le radicalisme extrême, aux prochaines élections, a déjà abouti à un fractionnement en groupes suivant leur esprit plus ou moins conservateur. Le premier groupe, appelé le bloc républicain, n'admet pas une extension du mouvement de façon à inclure les candidats de la droite. Ses chefs sont des membres du parlement opposés à Clemenceau et il comprend parmi ses membres le groupe anticlérical.

La deuxième faction admet dans ses rangs tous les républicains, y compris les nationalistes et les libéraux, et ses membres tout en admettant que les lois de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et celles qui établissent la sécularisation des écoles doivent rester intactes, renoncent à toute ingérence en matière religieuse.

Plusieurs autres parties ont été créées pour l'élection. Parmi les principaux est le parti de la Démocratie. L'Action française prend aussi part à la lutte. Sur presque toutes les listes de candidats figurent des noms de vétérans de la grande guerre, et dans quelques districts les vétérans ont dressé des listes spéciales.

Les socialistes n'ont pas inséré sur leurs listes que les députés qui se sont prononcés carrément en faveur de la non-intervention en Russie et contre le gouvernement des soviets. Les socialistes dissidents qui ont voté en faveur du traité de paix ou qui ne se sont pas encore prononcé pour les bolchevistes ont été acceptés, dans plusieurs cas, comme candidats par les républicains de la gauche.

## L'ACTION FRANÇAISE

LA MUSIQUE D'AUTREFOIS. — TROIS TEMOIGNAGES. — LES CONFERENCES. — L'ALMANACH.

La livraison d'octobre de l'Action française donne, sous la signature de M. Arthur Letondal, le musicien bien connu, un article d'un très vif intérêt sur Calixa Lavallée et la musique d'autrefois. Cet article continue la série des *Précurseurs*, l'une des plus vivantes et des plus fécondes qui aient été publiées dans une revue canadienne. Il est suivi d'une étude de M. Antonio Perrault, sur les derniers livres anglo-canadiens, qui traitent de la question de race; *The Clash*, de M. William Henry Moore, *Bridging the Chasm*, de M. Morley, et *The Birthright*, de M. Arthur Hawke, de deux articles de femmes : *A l'aube d'une vocation*, évoquant l'évocation historique de Mlle Marie-Claire Daveluy, et *Que les femmes s'en mêlent...*, conseils d'actualité de Mme Annette St-Amant, de la chronique *A travers la vie courante*, de Pierre Hamer, de la *Vie de l'Action française*, d'un intéressant témoignage d'Anglo-Américain sur la valeur que représente pour le commerce canadien la présence de l'élément français. Une poésie de M. Hermas Bastien ouvre cette intéressante livraison.

L'Action française annonce qu'elle publiera l'an prochain une série d'articles intitulés *Comment servir* et qui seront signés de quelques-

uns des hommes les plus en vue de la province. Cela promet une collection égale aux *Précurseurs* et aux *Forces nationales*.

Entre temps, l'Action française continue sa propagande par la parole. Elle organise, à Montréal, salle de la Bibliothèque Saint-Sulpice, six grandes conférences qui seront données par Mgr Gauthier, le R. P. Louis Lalonde, l'abbé Olivier Maurault, MM. Edouard Montpetit, Antonio Perrault et Guy Vanier. Elle donnera six autres conférences à Ottawa, d'accord avec l'Institut canadien français de cette ville. On y entendra MM. Miller, Léon Lorrain, Jean Desy, etc. Et cela n'est pas tout.

D'autre part, l'Almanach de la Langue française paraîtra le 1er novembre, à 40,000 exemplaires, et à 20 sous toujours.

On sait que l'abonnement à l'Action française est de \$1 par année, payable d'avance, et que tous les abonnements partent de janvier. Abonnements et commandes doivent être adressés à l'Action française, 32, Immeuble de la Saugue, Montréal.

Londres, 1. (S. P. A.) — Le vicomte Milner, secrétaire des colonies a démenti, dans un message au gouvernement de la Guyanne Anglaise, la nouvelle que le gouvernement anglais avait l'intention de céder la Guyane Anglaise, aux Américains.

VINGT-TROIS  
CERCLES DE  
FERMIERES

LE GROUPEMENT AGRICOLE PREND DE L'AMPLEUR PAR TOUTE LA PROVINCE.

Les Cercles des Fermières de la province comptent présentement vingt-trois groupements répartis dans les principaux centres agricoles du Québec.

Dans chacun des endroits suivants, un cercle a été établi, par les soins du conseil provincial des Fermières :

Amqui — Mme Émile Raymond, présidente ; Mlle Angéline Riverin, secrétaire.

Baie St-Paul — Mlle Alice Simard, présidente ; Mlle Eva Tremblay, secrétaire.

Beauceville — Mlle M. Jacques, présidente ; Mme Henri Bédard, secrétaire.

Bonaventure — Mme Alex Arsenault, présidente ; Mlle Blanche Leblanc, secrétaire.

Champlain — Mme Arthur Touchette, présidente ; Mlle Rosette Bailly, secrétaire.

Chicoutimi — Mme Eugène Fortin, présidente ; Mlle Marguerite Delisle, secrétaire.

La Malbaie — Mlle Grace Bherer,

présidente ; Mlle Charlotte Warren, secrétaire.

Laprairie — Mme Ulric Pagé, présidente ; Mme Firmus Roy, secrétaire.

Maria — Mme Alfred Fugère, présidente ; Mlle Ellen Mill, secrétaire.

Plessisville — Mme Omer Roger, présidente ; Mlle Lucile Gosselin, secrétaire.

Pont-Rouge — Mme Laureat Doré, présidente ; Mme Dr J.-P. Gamache, secrétaire.

Roberval — Mme L. Lindsay, présidente ; Mlle Julia Boily, secrétaire.

Rock-Forest — Mme Georges Pelletier, présidente ; Mlle Anna Favreau, secrétaire.

St-Agapt — Mme Arthur Olivier, présidente ; Mme Arthur Croteau, secrétaire.

St-Bonaventure — Mme Wilfrid Tessier, présidente ; Mme Georges Lemaire, secrétaire.

St-Donat, Rim. — Mme Robert Hudon, présidente ; Mlle Marie-Anne Bérubé, secrétaire.

St-Anne, Chic. — Mme Jos. Bouchard, présidente ; Mme Adélaïde Simard, secrétaire.

St-Martin — Mlle Angéline Touchette, présidente ; Mlle Maria Bertrand, secrétaire.

St-Ferdinand — Mme J.-S. Laroche, présidente ; Mlle Alice Gosselin, secrétaire.

St-Georges, Beauce — Mme Arsène Dionne, présidente ; Mlle Ma-

ry Gagné, secrétaire.

St-Janvier — Mme Jos. Forget, présidente ; Mme Mathias Ouellet, secrétaire.

Trois-Rivières — Mlle Berthe Larivière, 219, rue Notre-Dame, présidente ; Mlle Auréa Cloutier, 2, rue Duplessis-Bochard, secrétaire.

Valleyfield — Mme Horace Bessner, présidente ; Mlle Marie-Anne Brodeur, secrétaire.

Le conseil provincial se compose des officiers suivantes :

Présidente : Mme Dr J.-P. Gamache, Pont-Rouge, P.Q.

Vice-présidente : Mme Dr Bouchard, Ste-Anne de Chicoutimi, P.Q.

Secrétariat-archiviste : Mlle R. Couture, ministère de l'Agriculture, Parlement, Québec.

Administratrices : Mlle Berthe Larivière, Trois-Rivières ; Lucile Gosselin, Plessisville, P.Q.

Membres du conseil :

Mme Thomas Fréchet, Amqui, P.Q. ; Mlle Alice Simard, Baie St-Paul, Charlevoix ; Mlle Jeanne Grondin, Beauceville, P.Q. ; Mlle Rosette Bailly, Champlain, P.Q. ; Mlle Marguerite Delisle, Chicoutimi, P.Q. ; Mlle Ellen Mill, Maria, Chic. Bonaventure, P.Q. ; Mlle Lucile Gosselin, Plessisville, P.Q. ; Mme Dr Gamache, Pont-Rouge, P.Q. ; Mlle Juliette Boily, Roberval ; Mlle Anna Favreau, Rock-Forest ; Mlle Cécile Paquet, St-Agapt, Chicoutimi ; Mme Georges Lemai-

LES TORTURES  
DU RHUMATISME

Il réussit à les arrêter, quand il commença à prendre "FRUIT-A-TIVES".

3 rue Ottawa, Hull, P.Q.

"Pendant toute une année, je souffris du rhumatisme, et fus forcé de demeurer au lit pendant cinq mois. J'essayai toute espèce de remède, mais je n'en retirai aucune amélioration, et je crus que je ne serais jamais plus capable de marcher."

"Un jour, alors que je gisais dans mon lit, je lus ce qui se dit sur Fruit-a-tives le grand remède extrême de ce qu'il me faisait, aussi je décidai de l'essayer."

"La première boîte me soulagea, et je pris ces tablettes jusqu'à ce que toute trace de rhumatisme m'eût laissée."

LORENZO LEDUC.

50 s. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25 s. Chez tous les marchands ou envoyé franc par la poste sur reçu du prix par la Cie Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa, Ont.

re, St-Bonaventure, Yamaska ; Mlle M. A. Bérubé, St-Donat, Rimouski ; Mme Dr Bouchard, Ste-Anne de Chicoutimi ; Mlle Lucienne Du-

bois, St-Ferdinand d'Halifax, P.Q. ; Mlle Mary Gagné, Saint-Georges, Beauce ; Mme Mathias Ouellet, St-Janvier, Terrebonne ; Mlle Bertha Larivière, Trois-Rivières ; Mlle M. A. Brodeur, Valleyfield.

Les Cercles des Fermières ont leurs représentants à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, dans les personnes suivantes :

Mme Arsène Dionne, St-Georges, Chicoutimi ; Mlle Marie-Antoinette Brodeur, Valleyfield ; Mme Mathias Ouellet, St-Janvier de Terrebonne.

A la Fédération des Institutions féminines du Canada :

Mme Dr J.-P. Gamache, Pont-Rouge, P.Q.

LA PREPARATION  
DES PLÉBISCITES

Paris. — Le conseil suprême de la conférence de la paix a décidé que le 10 novembre serait le jour fixé pour la réunion de la commission des plébiscites qui a été créée en vertu du traité de paix.

Différentes régions seront appelées à choisir leur affiliation politique.

La Belgique a demandé au conseil de laisser partir les navires chargés du matériel de guerre destinés à la Belgique. La question a été référée à la commission de l'armistice qui permettra sans doute que ces navires ne soient pas soumis au blocus de la Russie soviétique.

Travaillez à la Réalisation  
de Vos Rêves

Les bons parents rêvent pour leurs enfants un brillant avenir.

Ils songent à l'éducation littéraire et musicale qu'ils donneront à leur fille et à la position enviable qu'elle occupera dans la société.

Ils pensent à l'instruction qu'ils donneront à leur fils et, dans une vision d'avenir ils se le représentent sous les traits d'un membre du clergé, d'un avocat célèbre, d'un médecin éminent, d'un financier en vue ou d'un capitaine d'industrie.

Mais pour que ces rêves se réalisent—même en partie—il faut de la prévoyance, des projets, de l'argent.

Pour vous procurer cet argent, existe-t-il un moyen plus sage que celui d'acheter des Obligations de la Victoire pour chacun des enfants ?

Des milliers de parents en 1917 et en 1918 ont acheté des Obligations de la Victoire pour leurs enfants.

Il n'y a pas de doute que vous serez du nombre des parents prévoyants qui, cette année, achèteront des Obligations de la Victoire pour leurs enfants.

On peut acheter les Obligations de la Victoire payables par versements, avec des facilités telles que tous les parents qui le voudront pourront en acheter.

Achetez Des Obligations de la  
Victoire Pour Vos Enfants

Publié sous les auspices du Ministre des Finances du Canada par le Comité Canadien de l'Emprunt de la Victoire.

# CIGARETTES MILLBANK DE VIRGINIE



7 MILLBANK LONDON, ENGLAND

## D'un Arôme doux - 10 pour 15 sous



### L'influence des moines Cisterciens ou Trapistes

#### LE PACTE DE CHARITÉ

Cette année 1919 ramène un grand anniversaire pour l'Ordre cistercien. C'est la promulgation, le 23 décembre 1119, de la Bulle du pape Calixte II consacrant l'existence de l'Ordre cistercien dans l'Eglise, par l'approbation de la Charte d'Union, ou de Charité, établie entre toutes les maisons cisterciennes. Son importance religieuse et sociale mérite qu'on le mentionne. Tant de bienfaits spirituels et temporels en ont découlé sur la chrétienté et sur la France pendant ces huit siècles, et en découlent encore que c'est un devoir de gratitude de le signaler.

Saint Benoît (480-543), le grand législateur des moines d'Occident, avait donné à ses disciples une règle qui devait assurer leur sanctification et leur prospérité, mais à laquelle ils ne demeurent pas toujours fidèles. Après saint Benoît d'Aniane (750-821), la Congrégation de Cluny établit une réforme féconde qui devait même profiter à toute l'Eglise, puisque c'est de Cluny que sortit le moine Hilbrand, le futur Grégoire VII. Mais la réforme ne fut pas durable, parce que les diverses abbayes ne relevaient d'aucune autorité supérieure qui fut leur contrôle.

Les Cisterciens comprennent cette lacune, et le troisième abbé de Cluny, saint Etienne, pour établir la cohésion avec l'abbaye-mère de toutes les maisons filiales dans une discipline commune qui obligeât à la fois la tête et les membres, rédigea la fameuse charte de charité. Elle établit des visites régulières et des Chapitres annuels où les abbés venaient retremper leur ferveur. Cette charte, observée encore par la Grande-Trappe, fit la grandeur de l'Ordre cistercien.

#### COMMENT NAISSAIT UNE ABBAYE

Mais il est temps d'assister à la naissance d'une abbaye. Voyez cette troupe de quatorze moines aux robes de laine blanche et aux scapulaires gris. Ils cheminent en silence ou au chant des psaumes, précédés de la croix que l'abbé a confiée au plus fervent d'entre eux. Ils cherchent une solitude propice à leur vie de prière et de travail. Ils remarquent enfin un lieu d'horreur hérissé de broussailles et de bois, inaccessible aux hommes, et repaire de bêtes féroces. C'est Clun, au diocèse de Chalon-sur-Saône, que leur a concédé le seigneur de Beaune, le vicomte Raimart, avec l'assentiment de l'évêque Gautier. Robert de Moesmes y plante la croix de bois. Les moines baissent cette terre qui va devenir le lieu de leur repos. C'est justement la fête de leur père saint Benoît, 24 mars 1098. Après avoir rendu grâce par le chant des psaumes, les moines édifient des cabanes en branchages pour passer la nuit, puis, les jours suivants, ils défrichent l'apré forêt pour y établir le nouveau monastère. Ils détruisent les bêtes malfaisantes, ils

labourent le sol, dessèchent les marais, et, dans les clairières, on peut les voir assemblés en cercle pour les conférences spirituelles ou le chapitre des coupes.

Les constructions s'élèvent. Bientôt Eudes, duc de Bourgogne, ravi de leur ferveur, termine à ses frais le monastère et le fournit de terres et de troupeaux. Un jour, Robert reçoit de l'évêque Gautier le bâton pastoral. Ses Frères, agenouillés devant lui, prêtent obéissance et font vœu de stabilité. Le couvent est devenu une abbaye dont la Sainte Vierge est constituée la Reine. La vie régulière y est établie. Un cloître fermé en défend l'accès aux femmes. A la porte, les pauvres se pressent pour recevoir d'abondantes aumônes, et parfois dans leurs rangs on voit des brigands convertis qui jadis infestaient ces lieux. Des serfs, sentant qu'il fait bon vivre sous la crosse, viennent abriter leur toit de chaume près du monastère, de ses granges et des métairies où ils trouvent travail et protection.

Ces moines ne gardent rien pour eux. Ils vivent pauvrement d'orge, de légumes, de laitage. Pas de viande ni de vin. Ils couchent sur la dure en des dortoirs communs, gardent le silence, font deux heures de lecture ou d'étude, huit heures de travail manuel et passent le reste en prière. Dans l'église, c'est l'office de jour et de nuit, la louange sans trêve qui assimile le désert au paradis. La renommée de Clun s'étend, le duc de Bourgogne y amène sa cour, mais saint Etienne ne prie de s'éloigner, car la cour trouble la vie des moines. Décimé par les épidémies, et passissant pour trop sévère, Clun s'est recruté peu; mais un jour un jeune seigneur de vingt ans amène avec lui au cloître, en une seule fois, une trentaine de compagnons, y compris ses frères et son vieux père. C'est saint Bernard. Il fonde, en 1115, dans la triste vallée de l'Abbaye, le fameux monastère qui prendra le nom gracieux de Clairvaux. Cette maison, appelée aussi par son saint Fondateur la *Cité de Jérusalem*, sera pour l'étranger le noble modèle de France. De la même année date encore *Morimond*, au nom symbolique (Mort au monde), et tant d'autres. A sa mort, saint Bernard laissait l'Ordre de Clun avec 363 monastères de plus qu'après sa première fondation de Clairvaux. Or, seul Clairvaux comptait 700 moines. On voit combien cette période fut d'une étonnante fécondité.

#### LES BIENFAITS DES MOINES

Mais, dira-t-on, à quoi ont servi ces moines? Il suffirait de répondre par le nom de saint Bernard, de rappeler comment il se sanctifia et sanctifia les siens, réforme le clergé, conseille les Papes, pacifie les rois, convertit les peuples, termine le schisme, abat l'hérésie, préside des Conciles, prêche la Croisade, refuse les évêchés, opère des prodiges sans nombre, et écrit d'admirables ouvrages.

A quoi ont servi les moines, dites-vous? Ils priaient et leurs clochers servaient de paratonnerre à la terre. C'était le contrepoids aux scandales du monde dans la balance de Dieu. "Pour moi, disait Donoso Cortés, le crois, que, ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent, et que si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières..."

Je crois, tant une conviction est forte sur ce point, que s'il y avait une seule heure d'un seul jour où la terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers. — "Quelle heure est-il?" demandait le roi Philippe-Auguste luttant contre la tempête. — "Minuit, lui fut-il répondu." — "Soyons donc sans crainte, car mes amis de l'Ordre de Clun sont levés pour prier pour nous." Les monastères cisterciens, qui étaient des pépinières de saints — leur monastère en compte plus de 1200 — ont fortement contribué par l'exercice des vertus les plus héroïques à relever le niveau moral de la société barbare où ils vivaient, à y faire fleurir la pureté, la charité, le renoncement, la pauvreté volontaire, l'amour du travail, la noblesse, la loyauté, l'honneur. En un seul jour, 2000 membres de l'Ordre cistercien de Clairvaux préfèrent le martyre à l'apostasie.

L'Ordre cistercien, par ses ordres de chevalerie et de moines-soldats, a sauvé des milliers de la misère de l'Europe. Les chevaliers du Temple reçurent les constitutions de saint Bernard. Les chevaliers Porte-épées et les chevaliers de Clairvaux avaient "règle et vêture de Clun". Les Maures, en 1158, allaient prendre Clairvaux, la clé de la Castille. Le roi Sanche offrait la place à qui veut la défendre. Pas un seigneur ne bouge. Raymond, abbé Cistercien de Pitero, s'avance et dit: "Sire, c'est moi qui défendrai Clairvaux." Elle ne fut prise. Les Ordres d'Aviz, de Saint-Julien, d'Ala ou de Saint-Michel, de Montesa, du Christ, de Saint-Georges d'Alfama, de Monforte, de Montjoie, de Fursel, de Carthage et de Saint-Jacques, étaient aussi sous la règle de Clun.

La science, proscrite par la vague de barbarie, se réfugia dans les monastères. On doit aux moines la conservation de presque tout ce qui nous reste des écrits de l'antiquité. Ils enluminaient les manuscrits, copiaient les écrits des Pères, rédigeaient les chroniques, et les annales qui seront les sources de notre histoire nationale. Dans les écoles annexées à chaque abbaye, ils dispensaient aux enfants l'instruction gratuite.

Mais les moines Cisterciens ont surtout été, dit Guizot, les défricheurs de l'Europe. Saint Benoît avait dit que les vrais moines vivent du travail des mains. Ses fils furent de grands travailleurs. Sans être insensibles aux beaux sites dont leurs grandes âmes goûtaient les charmes plus que d'autres, ils se fixèrent par vertu surtout dans les lieux incultes, au milieu des forêts. Ils cultivèrent les flancs arides des coteaux, desséchèrent les marais, plantèrent des arbres fruitiers, construisirent des routes, des métairies et des moulins. Le monastère était un vaste atelier; on y peignait, on y travaillait le bois et le fer; on y tissait le chanvre. On y corroyait les cuirs. Les corps de métiers et les corporations

### L'IRLANDE ET LES SINN FEINERS

Le public européen avait cru que Lloyd George, en sa qualité de Celte, se ferait un devoir de régler la question irlandaise. On se trompait. Lloyd George, après avoir multiplié les plus séduisantes promesses, semble ne les avoir produites que pour s'accorder la satisfaction de les démentir. Si, comme nos voisins le conjecturent, la fin du règne de Lloyd George est proche, on aura le droit de déclarer que le dénoûment de l'Irlande, au lieu de décevoir, s'est, de jour en jour, aggravé. Le récent attentat des *Sinn Feiners* sur une troupe armée atteste, non seulement un redoublement de haines contre le gouvernement britannique, mais un parti pris de révolte que ne saurait apaiser la politique des expédients.

Entre l'Irlandais et l'Anglais la différence des tempéraments et des caractères crée une antipathie dont le triomphe même pas la similitude des croyances. Le grand orateur O'Connell lui-même, après son éclatante victoire de 1829, se vit refuser l'accès d'un Club catholique anglais. Le cardinal Newman, dans son *Apologie*, confesse "l'indiscutable aversion" que lui inspirait le "Libérateur de l'Irlande". La société londonienne tenait O'Connell pour un "paria", un "outlaw", indigne de frayer avec des "gentlemen". Aujourd'hui encore, l'Anglais, même radical, n'éprouve qu'un instinctif mépris pour ces "parents pauvres", "enfants mal élevés et criards". Et puis, la supé-

rieurité intellectuelle de l'Irlandais choque, humilie profondément le Saxon, si lent, si peu agile dans son travail mental. Une Anglaise distinguée, Mrs Sophie Bryant, au cours d'une étude sur la *Celtic Mind*, précise avec une rare loyauté cette prééminence. "L'Anglais, dit-elle, arrive juste à comprendre une idée quand l'Irlandais a déjà passé à la suite. Le Saxon unit péniblement deux arguments; le Celte d'Irlande les a tous présents à l'esprit sur une même ligne. Sa vivacité de mémoire égale sa rapidité de perception et de répartition. La foule, en Angleterre, suit de loin l'orateur et ne commence à le comprendre que le lendemain. Aussi, sous la rafale des plus véhéments tirades, les auditeurs saxons observent-ils un silence qui les drangers prennent pour de l'expectative. Avant d'applaudir, il faut que la multitude réfléchisse sincèrement. En Irlande, l'auditoire devance l'orateur, le devine avant de le saisir, et fait un sort aux moindres traits, immédiatement soulignés tantôt par des rires et tantôt par des larmes. Cette souplesse intellectuelle, offusquée par le Saxon, qui ne peut rivaliser avec l'Irlandais, le traite de peuple léger. Avouons, d'ailleurs, que les qualités de l'Irlandais comportent des inconvénients."

L'Irlandais ignore l'art de s'arrêter au moyen terme, au juste milieu, il va d'un bond au bout de l'idée, il l'extrême. Un peuple ne se maintient que par ses croyances et par sa langue. Si la verte Erin, malgré les lois de sang de Cromwell et d'Elisabeth, reste inexorablement fidèle à son credo, en revanche il arrive un moment où elle abandonne l'idiome national. En 1901 sur quatre millions et demi d'Irlandais, il n'y en avait que 600,000 qui, concurremment avec la langue anglaise, employaient l'idiome gaélique. Sous l'influence des maîtres d'école anglais, les pauvres paysans d'Irlande en venaient à mépriser le vieux langage de leurs ancêtres, ce parler si doux à l'oreille, si fluide et si musical, au rythme si naturellement poétique. "Paddy parlait irlandais au cochon qu'il menait au marché, — mais au prêtre, rencontrant sur la route, jamais!" On abhorre "le Saxon", mais on lui emprunte sa langue!

Un jour vint où des patriotes, des prêtres surtout, prirent conscience du danger que faisait courir à la race ce qu'ils appelaient "le cancer de l'anglicisation" et jurèrent de libérer l'âme irlandaise du joug intellectuel de l'Anglais. En 1893, un savant celtiste, Douglas Hyde, fonda cette fameuse "Ligue gaélique" qui comme au jour d'hui des "branches" ou comités dans le moindre village de la verte Erin. "La langue des conquérants dans la bouche des vaincus, — disait le Manifeste — n'est qu'une langue d'esclaves. Un peuple sans langue nationale n'est qu'une moitié de nation. Une nation doit garder sa langue, plus fidèlement que son territoire; c'est sa plus solide forteresse et son plus sûr rempart. Soyez sûrs qu'une Irlande parlant irlandais sera libre!"

rriorité intellectuelle de l'Irlandais choque, humilie profondément le Saxon, si lent, si peu agile dans son travail mental. Une Anglaise distinguée, Mrs Sophie Bryant, au cours d'une étude sur la *Celtic Mind*, précise avec une rare loyauté cette prééminence.

L'Anglais, dit-elle, arrive juste à comprendre une idée quand l'Irlandais a déjà passé à la suite. Le Saxon unit péniblement deux arguments; le Celte d'Irlande les a tous présents à l'esprit sur une même ligne. Sa vivacité de mémoire égale sa rapidité de perception et de répartition. La foule, en Angleterre, suit de loin l'orateur et ne commence à le comprendre que le lendemain. Aussi, sous la rafale des plus véhéments tirades, les auditeurs saxons observent-ils un silence qui les drangers prennent pour de l'expectative. Avant d'applaudir, il faut que la multitude réfléchisse sincèrement. En Irlande, l'auditoire devance l'orateur, le devine avant de le saisir, et fait un sort aux moindres traits, immédiatement soulignés tantôt par des rires et tantôt par des larmes. Cette souplesse intellectuelle, offusquée par le Saxon, qui ne peut rivaliser avec l'Irlandais, le traite de peuple léger. Avouons, d'ailleurs, que les qualités de l'Irlandais comportent des inconvénients."

L'Irlandais ignore l'art de s'arrêter au moyen terme, au juste milieu, il va d'un bond au bout de l'idée, il l'extrême. Un peuple ne se maintient que par ses croyances et par sa langue. Si la verte Erin, malgré les lois de sang de Cromwell et d'Elisabeth, reste inexorablement fidèle à son credo, en revanche il arrive un moment où elle abandonne l'idiome national. En 1901 sur quatre millions et demi d'Irlandais, il n'y en avait que 600,000 qui, concurremment avec la langue anglaise, employaient l'idiome gaélique. Sous l'influence des maîtres d'école anglais, les pauvres paysans d'Irlande en venaient à mépriser le vieux langage de leurs ancêtres, ce parler si doux à l'oreille, si fluide et si musical, au rythme si naturellement poétique. "Paddy parlait irlandais au cochon qu'il menait au marché, — mais au prêtre, rencontrant sur la route, jamais!" On abhorre "le Saxon", mais on lui emprunte sa langue!

Un jour vint où des patriotes, des prêtres surtout, prirent conscience du danger que faisait courir à la race ce qu'ils appelaient "le cancer de l'anglicisation" et jurèrent de libérer l'âme irlandaise du joug intellectuel de l'Anglais. En 1893, un savant celtiste, Douglas Hyde, fonda cette fameuse "Ligue gaélique" qui comme au jour d'hui des "branches" ou comités dans le moindre village de la verte Erin. "La langue des conquérants dans la bouche des vaincus, — disait le Manifeste — n'est qu'une langue d'esclaves. Un peuple sans langue nationale n'est qu'une moitié de nation. Une nation doit garder sa langue, plus fidèlement que son territoire; c'est sa plus solide forteresse et son plus sûr rempart. Soyez sûrs qu'une Irlande parlant irlandais sera libre!"

peine lancé, ce Manifeste provoqua un essor national immense. D'un bout de l'Irlande à l'autre, les employés, artisans, laborieux, étudiants l'antique idiome. Dans son beau livre sur *l'Irlande contemporaine*, M. Paul Dubois nous montre, le soir, au fond de l'un des plus pauvres quartiers de Londres, un groupe d'humbles bureaucrates et d'ouvriers, "après leur journée de travail, la grammaire à la main, les yeux brillants, les regards tendus, écoutant avidement la leçon et suivant des lèvres, *can amore*, le suave parler du maître."

Bientôt, la conquête de l'idiome ancestral ne suffit plus à nos Celtes ardents. L'Irlande séparée de la Grande-Bretagne, voilà le mot d'ordre du nouveau parti qui se forme sous le nom de *Sinn Fein*. "Nous! Nous-mêmes! Nous seuls!" Plus de compromis! Point de *Home Rule*! L'Irlande aux Irlandais! Inexpugnable à la "force morale", qui, d'ailleurs, n'a jamais fait tort qu'à ses champions. — L'Angleterre, en revanche, cède toujours aux contraintes de la Force physique. Cessons donc de discuter, d'interpeller, de voter des ordres du jour; protestations, procès, pétitionnements! "Expédients d'histoires!" Quelles libertés et quelles victoires les représentants élus de l'Irlande ont-ils gagnées à Westminster? Et qu'est-ce que le Parlement, sinon "l'éternel témoin de notre servitude?" Les palabres de la Chambre des Communes, jeu inutile et dégradant école d'esclavage! L'intérêt national s'y subordonne aux marchandages d'influences et aux satisfactions de vanité. Pendant que les députés irlandais s'écritent tantôt contre les Tories et tantôt contre les Libéraux, l'Irlande, épuisée, se meurt, et se meurt, poignardée dans le dos par ses élus, complices involontaires, mais complices, quand même, par leur présence, de toutes les lois aigües contre la patrie.

Ainsi parlent les *Sinn Feiners*. On nous refuse l'autonomie. Prenons-la! — Tenons le gouvernement britannique pour nul et non avenue. Plus de députés irlandais à Westminster! Une Assemblée nationale, réunie à Dublin, statuant seule, sur les affaires d'Irlande. Les cours d'arbitrage substitués aux tribunaux anglais. Guerre à la langue anglaise, à l'émigration, à l'Angleterre des soldats irlandais dans l'armée britannique.

Voilà les principes postulés des conspirateurs! Il y a un quart de siècle, lorsque les *Sinn Feiners* offrirent ce programme à l'Irlande, l'immense majorité des Anglais s'imagina que la nouvelle "secte" ne durerait pas plus que les "Whiteboys" et les "Fenians", si vite périmés. Le tempérament cellique n'est-il pas forcément rebelle aux longs complots? L'événement devait cruellement contredire ces pronostics optimistes. Malgré la potence, les *Sinn Feiners* s'obstinent dans leur apostolat tragique et enroient dans leurs trames toutes les classes de la population, ouvriers et industriels, fermiers et propriétaires, pauvres et riches, presque tous gagnés d'arc ou de force à la cause du "nationalisme intégral".

"Le sucre", dit M. Paul Dubois, alterne avec le bâton, les caresses avec les coups. Conciliation, corruption, coercition: voilà les trois facteurs de la politique officielle. D'ailleurs, point de système suivi; point d'objectif précis: chaque vice-roi gouverne au jour le jour tout en amant les nationaux.

listes, on cherche à semer entre eux la défiance. On attire les hésitants par des faveurs; on effraie les prudents par des menaces. Le marchandage des consciences (*political jobbery*) joue certes un rôle important, mais que rendent de plus en plus difficile la surveillance exercée par les *Sinn Feiners* et surtout leurs vengeances. Malheur aux âmes vanales! Une bombe les frustre bien souvent de leur salaire.

Soyons francs: Le mouvement irlandais exclut l'emploi de la mécanique ordinaire. Le coup de barre à droite succédant au coup de barre à gauche. Ce vêtu outillage politique doit rejoindre dans les musées le fusil à mèche et l'arquebuse à rouet. Les hommes d'Etat de l'autre côté de la Manche estiment qu'à l'heure actuelle, il faut opter entre deux solutions extrêmes: ou l'étouffement de l'Irlande dans le sang, — ou l'indépendance! L'Irlande abatue, — ou l'Irlande assimilée au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. De ces deux politiques je sais bien celle que choisirait demain le bon sens britannique.

Oscar HAVARD.  
(La Libre Parole).

#### ADAMO DIDUR

C'est actuellement la meilleure basse du METROPOLITAN de New-York. Polonais de naissance et de sentiment, cet artiste possède toute la fougue et la puissance d'interprétation qui distingue Paderewski au clavier. Chez lui, l'organe d'une sonorité et d'une ampleur étonnantes s'allie à une souplesse vocale qu'on rencontre rarement dans un registre aussi grave. DIDUR ne chante pas seulement, mais il sait chanter, c'est un Amnémon polonais.

Monté depuis Pol Plançon, n'a rien entendu de tel; les dilettantes du bel canto auront jeudi soir prochain, un bel exemple de sincérité musicale. La célèbre basse polonaise n'est pas un homme de théâtre, mais un artiste qui vibre, qui conserve encore toute la fraîcheur et la spontanéité de ses débuts. La richesse de son tempérament, des ressources vocales exceptionnellement puissantes ont consacré sa renommée en Amérique et en Europe.

ADAMO DIDUR chantera au Monument National, jeudi prochain, le six novembre.  
(Communiqué).

#### LES LOGEMENTS OUVRIERS

Le comité général des logements ouvriers, section de la Ligue du progrès civique, tiendra une grande assemblée, vendredi, le 7 novembre à 8 heures 15 à l'hôtel Windsor. Toutes les personnes intéressées sont priées d'être présentes.

#### NAVIRE ECHOUÉ

Norfolk, Virginie, 5. — En tentant d'accoster par un brouillard épais, le vaisseau anglais "Britannia" s'est échoué près de Virginia Beach. Le navire n'est pas en danger.



## La Vie Sportive

### SHEARS vs DEMERS

Ces deux poids coqs se battront en semi-finale le 22 novembre à Sherbrooke—Brosseau vs Montgomery.

Sherbrooke, 5. — Les amateurs de Sherbrooke et des Cantons de l'Est ont appris avec plaisir la nouvelle que Brosseau allait venir en notre ville prendre part à un combat de boxe de dix rondes contre Jim Montgomery, le champion poids moyen irlandais, et aussi la demande des billets est considérable. Cela s'explique par le fait que cette bataille sera l'événement sportif par excellence de la saison et que les fervents de la boxe de cette ville auront le 22 novembre l'unique occasion de voir le futur champion du monde à l'œuvre dans une arène locale.

Les préparatifs en vue de cette soirée de boxe qui sera donnée sous les auspices du 54<sup>e</sup> Régiment sont poussés activement et l'on peut être assuré que rien ne sera négligé pour faire un véritable succès de cette séance sportive.

En plus de ce combat de dix rondes les organisateurs ont réuni les services de deux excellents boxeurs montrealais qui feront les frais de la semi-finale. Jos. Shears et Eugène Demers prendront part à cet engagement qui ne manquera pas d'intéresser.

### DEMPSEY vs BECKETT

Ces deux poids lourds se battront le 17 mars prochain à la Nouvelle-Orléans — La part du champion.

Mobile, Alabama, 5. — Dominick Tortoritch, le promoteur de la Nouvelle-Orléans, a hier soir annoncé que Jack Dempsey, le champion du monde, vient de signer un contrat pour une rencontre avec Joe Beckett, le boxeur anglais, qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans le 17 mars prochain.

Il est entendu que si Beckett ne l'emportait pas sur Georges Carpentier, avec qui il doit se battre prochainement, la bataille n'aurait pas lieu.

Dominick Tortoritch a ajouté que la rencontre sera de vingt rondes et que Dempsey recevra \$125,000 pour sa part.

Le champion a signé son contrat à la suite d'une conférence qu'il a eue cet après-midi avec son gérant, Jack Kearns, et le promoteur Tortoritch. On dit que l'entrevue n'a duré que quelques instants et que Dempsey n'a pas badiné longtemps avant d'accepter les conditions dont il avait été question entre le promoteur et Kearns.

Beckett se rencontrera avec Carpentier au mois de décembre. M. Tortoritch a ajouté que dans le cas où Carpentier l'emporterait sur Beckett, ses représentants de Londres ont instructions de faire signer un contrat avec le champion français pour qu'il se batte avec Jack Dempsey.

### Brosseau se prépare avec Laprairie

L'ancien champion amateur veut faire bonne figure contre Battling Levinsky lundi soir prochain au Monument National.

C'est lundi soir prochain qu'aura lieu au Monument National la grande séance de boxe organisée par le Club Athlétique Regal, alors qu'Eugène Brosseau aura à faire face au champion du monde des poids mi-lourds, Battling Levinsky.

Cette rencontre sera sans contredit la plus importante encore vue à Montréal et l'on prévoit une assistance très considérable. Les billets s'envolent rapidement et nous ne serions pas surpris d'apprendre demain que tous les sièges sont réservés. Le Club Regal veut cependant empêcher la spéculation et aussi M. Lamoureux, président du club, a décidé de ne pas vendre plus de deux billets à chaque personne. Les amateurs qui désirent assister à cette bataille feraient donc bien d'acheter leurs billets dès aujourd'hui, car s'ils retardent trop ils courent les

risques de ne pouvoir être admis lundi soir.

Brosseau a commencé son entraînement hier en vue de cette bataille car il veut être en mesure de pouvoir faire bonne figure contre le prochain adversaire de Jack Dempsey, Armand Vaillancourt, Eugène Demers, Oscar Deschamps, et Snider sont à son camp d'entraînement à Laprairie et ils ne négligent rien pour mettre l'ancien champion amateur en condition parfaite.

Le gérant de Levinsky a télégraphié hier à M. Billy Moorehouse pour lui dire que son protégé sera à Montréal dimanche matin. Les amateurs peuvent donc être assurés de voir Levinsky dans l'arène du Monument National lundi soir, d'ailleurs la direction du Club Regal a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la présence du boxeur américain.

### LES SÉRIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

Les joutes d'hier soir dans les séries de la classe "B", de la Montreal Bowling Association, ont donné les résultats suivants :

CENTRAL Y. M. C. A.  
Maudsley . . . 150 181 163—404  
J. Resch . . . 215 148 174—535  
S. Reid . . . 133 157 135—425  
G. Edgell . . . 165 149 144—458  
S. Resch . . . 157 139 172—468

818 774 788—2380  
M. A. A. A.  
Gibbs . . . 184 119 144—447  
Lester . . . 146 204 181—531  
Marshall . . . 157 153 134—444  
Buckle . . . 201 168 177—546  
Bishop . . . 167 144 159—470

855 788 795—2438  
M.A.A.A. gagne trois parties.  
COOPERATIVE DES CIGARIERS  
Diotte . . . 128 123 161—412  
Normandin . . . 115 147 108—370  
Lemieux . . . 142 162 115—419  
Dallaire . . . 133 164 136—433  
Léveillé . . . 181 156 157—494

699 752 677—2128  
PRESS  
Brouillet . . . 138 134 135—407  
Desholm . . . 150 132 135—417  
J. Galey . . . 151 130 163—444  
C. Johnston . . . 158 145 171—474  
R. A. Hague . . . 142 160 241—543

739 701 845—2285  
Press gagne deux parties.  
ELECTRA  
Villeneuve . . . 174 166 160—500  
Bélanger . . . 124 189 170—483  
Lafortune . . . 159 155 160—474  
Gelineau . . . 173 145 143—461  
Pelletier . . . 145 200 153—498

775 855 786—2416  
CRESCENT  
Reipert . . . 180 169 123—472  
Paradis . . . 159 135 148—442  
Snyder . . . 168 199 168—535  
Dinardo . . . 178 171 179—528  
Curtis . . . 108 170 210—578

883 844 828—2555  
Crescents gagne 2 parties.

### CHEVALIERS COLOMB (C.L.)

Hurtubise . . . 148 176 166—490  
Auclair . . . 141 153 130—424  
Constantineau . . . 160 160 152—472  
Boyer . . . 158 126 126—410  
Charbonneau . . . 101 153 130—386

708 770 704—2182  
R. R. Y. M. C. A.  
Lang . . . 165 165 120—450  
Campbell . . . 145 133 162—439  
Carmichael . . . 161 205 152—518  
Taylor . . . 152 193 129—474  
Rollo . . . 170 152 175—497

793 808 728—2329  
R. R. Y. M. C. A. gagne 3 parties.  
TIPPERARY  
C. Ross . . . 170 214 221—605  
J. McCann . . . 209 158 145—512  
F. Curran . . . 212 201 162—575  
H. Gougeon . . . 137 242 170—549  
W. Brown . . . 146 159 167—472

874 974 865—2713  
HOCHELAGA  
Cournoyer . . . 179 122 162—463  
Desmarais . . . 192 147 187—526  
Gauthier . . . 200 159 177—536  
Duquette . . . 171 204 200—575  
Maloney . . . 183 158 155—496

925 790 881—2596  
Hochelaga gagne 2 parties.  
SEMI-READY  
Ross . . . 212 155 162—529  
Moore . . . 111 146 209—466  
Maloney . . . 213 157 166—436  
Steele . . . 179 181 178—538  
Kemp . . . 169 188 187—544

884 827 902—2613  
M. A. A. A., STAR  
Holmgren . . . 266 165 216—547  
Webb . . . 260 180 165—545  
Anderson . . . 200 207 202—609  
Dudley . . . 181 148 169—498  
Darling . . . 178 169 225—592

1025 869 977—2871  
M.A.A.A. gagne trois parties.  
LACHINE  
Cousineau . . . 202 154 196—552  
Cadotte . . . 199 191 179—569  
Corcoran . . . 163 138 179—480  
Saint-Denis . . . 152 189 152—492  
Maloney . . . 234 195 182—609

950 865 888—2703  
NATIONAL  
C. Dalpé . . . 167 194 179—540  
Dufresne . . . 191 147 214—552

Brassard . . . 186 170 160—516  
L. Dolpé . . . 170 195 220—585  
L. Frigon . . . 137 183 197—517

851 889 970—2710  
National gagne deux parties.

### LES ECHOS DU NATIONAL

Tous les membres sont satisfaits de la réception au prince de Galles.

Le vice-président, Raoul Dumouchel, a très bien fait les choses en l'absence du président A. L. Caron.

Les personnes présentes ont pu constater que les agents souscrits au National avaient été bien employés.

M. Simard est très heureux du résultat obtenu par le concours de natation.

Nos jeunes nageurs et plongeurs ont eu l'occasion de voir des maîtres à l'œuvre.

Le prince de Galles s'est montré bon sportif, en déclarant que le protocole n'est pas de mise dans un club athlétique.

La section du billard est organisée. Le vétéran, Zotique Duchesneau, a été appelé à la présidence.

Rod. Lévesque, le surintendant du département de pool et de billard, nous rappelle les beaux jours de Maxime Thomas.

M. Georges Richer et M. Chamberland ont chargé "d'organiser" pour mettre les joueurs de pool et de billard en train.

Les dames et les échecs ont leurs adeptes très assidus. Ce sont des sports qui se popularisent de plus en plus dans notre ville.

Pourquoi tarder de devenir membres du National? Les conditions de paiement sont des plus faciles.

### EUCHRE DU BIEN-ÊTRE

Le deuxième euchre annuel du Bien-Être de la Jeunesse, district nord, qui aura lieu le 18 décembre prochain, est en pleine voie d'organisation. A en juger par le travail effectué jusqu'ici, les candidatures semblent vouloir être victorieuses toutes les deux. S'il y avait quelques dames ou demoiselles qui ont du temps disponible, et qui désiraient prêter leur concours à cette bonne œuvre, elles sont priées de s'adresser à M. F. E. Connolly, 3409 rue Christophe-Colomb, Tél. Calumet 573.

### LE CHILI ADHÈRE À LA LIGUE

Washington, 5. — Le ministre du Chili à Londres a reçu l'autorisation de son pays d'annoncer que le Chili adhère à la ligue des nations, annonce officiellement le département d'Etat.

Province de Québec, Cour Supérieure  
District de Montréal.  
No 2338.

La commission des écoles catholiques de Montréal, corps légalement constitué, ayant son bureau d'affaires en la cité de Montréal, district de Montréal.

Demanderesse, contre  
Dona Ferland, épouse séparée de biens de S. B. Hearle, et ce dernier pour autoriser son épouse aux fins des présentes, et A. Ida Ferland, épouse séparée de biens de Clifford Guerin, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, tous des cité et district de Montréal.

Il est ordonné aux défenderesses de comparaître dans le mois.  
Montréal, 3 novembre 1919.

T. DEPATIE,  
Député-protonotaire.  
ARCHAMBAULT et MARCOTTE,  
Procureurs de la demanderesse.

Province de Québec, Cour Supérieure  
District de Montréal.  
No 137.

La commission des écoles catholiques de Montréal, corps légalement constitué, ayant son bureau d'affaires en la cité de Montréal, district de Montréal.

Demanderesse, contre  
J. T. Schwartzman, de la cité de Montréal, dit district.  
Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.  
Montréal, 3 novembre 1919.

T. DEPATIE,  
Député-protonotaire.  
ARCHAMBAULT et MARCOTTE,  
Procureurs de la demanderesse.

Province de Québec, Cour Supérieure  
District de Montréal.  
No 2740.

Vincent M. Thériault, marchand de bois, des cité et district de Montréal.

Demandeur en garantie, contre  
William T. Robinson, gérant, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur en garantie.  
Il est ordonné au défendeur en garantie de comparaître dans le mois.  
Montréal, 3 novembre 1919.

T. DEPATIE,  
Député-protonotaire.  
GEO. L. ALEXANDER,  
Procureur du demandeur.

# PATRONS ET EMPLOYÉS TOUS ENSEMBLE



## Gagnez cet Emblème

C'est maintenant le moment d'agir vite et bien ! Pénétrez-vous de l'esprit du jeu et montrez que VOTRE firme est dans le champ pour concourir et vaincre.

PATRONS, faites en sorte que chaque homme et chaque femme dont le nom se trouve sur votre feuille de paye ait l'opportunité de devenir détenteur d'un bon de la Victoire. Les banques VOUS donneront les commodités nécessaires.

EMPLOYÉS, chaque bon de la Victoire compte à votre honneur, à l'honneur de votre établissement, et c'est un pas de fait en vue de remporter votre "emblème d'honneur".

Un but à atteindre a été fixé pour votre firme. Si les souscriptions des employés atteignent ce but ou le dépassent, votre firme recevra son "emblème d'honneur" — et vous aurez une obligation rapportant 5 1/2 pour cent d'intérêt et ayant le Canada tout entier comme garantie.

Toutes les compagnies veulent en avoir un, et toutes les firmes où il y a de la vie S'EFFORCENT d'en gagner un.

De sorte que c'est à vous tous, hommes et femmes, patrons et employés, à vous tous et à chacun d'entre vous de remplir la liste de souscription et de mettre chaque dollar que vous pouvez trouver, pour des bons de la Victoire, et d'étaler ensuite avec plaisir vos couleurs.

## Votre objectif

Chacune des compagnies et firmes dont le nom est sur la liste du Comité des Employés connaît l'objectif qui lui a été fixé.

Ne laissez pas vos voisins ou concurrents passer en avant de vous pour obtenir "L'EMBLEME D'HONNEUR".

Les compagnies suivantes ont déjà atteint et beaucoup ont dépassé leurs objectifs et leur emblème d'honneur leur a été décerné.

Abitibi Power & Paper Co., Limited,  
Alaska Bedding Company of Montreal,  
Almy's Limited,  
Anglin Norcross Limited,  
Baker Co. (Canada) Limited, Walter,  
Bank of Hamilton,  
Bankers' Trust Company,  
Berliner Gramophone Co., Limited,  
Brandram-Henderson Limited,  
Campbell Manufacturing Co., Limited,  
Canadian Export Paper Co., Limited,  
Canadian Pneumatic Tool Co., Limited,  
Colonial Hide Company,  
Columbus Rubber Co. of Montreal, Limited,  
Crane Limited,  
Crown Trust Company, The  
Dale & Company, Limited,  
D'Alaird Manufacturing Co., Limited,  
Duncan Company, The John D.  
Fairweathers Limited,  
Federated Press Limited,  
Frost & Company, Charles E.,  
Great North Western Telegraph Company,  
Guaranteed Pure Milk Company,  
Hart & Adair Coal Company,  
Holland Varnish Co., Limited,  
Hudson's Bay Company,  
Johnson & Sons, Limited, C. H.,  
Major Manufacturing Co., Limited,

Mappin & Webb (Canada) Limited,  
Montreal Abattoirs Limited,  
Montreal Trust Company,  
McArthur Company, Limited, Alex.,  
McArthur, Irwin Limited,  
Northern Electric Co., Limited,  
Norwich Union Fire Insurance Society Co., Limited,  
Orkin Co., Limited, J. M.,  
Packard & Co., Limited, L. H.,  
Palmer's Limited,  
Phoenix Assurance Co., Limited,  
Price, Waterhouse & Company,  
Racine Limited, Alphonse,  
Ramsay Son & Company, A.,  
Reed & Co., Limited, Geo. W.,  
Revillon Freres Trading Co., Limited,  
Robertson Co., Limited, The James,  
Robertson & Company, Thos.,  
Salada Tea Company,  
Simonds Canada Saw Co., Limited,  
Southam Press, Limited,  
Southern Canada Power Company,  
Standard Paint Company of Canada,  
Tooke Limited, R. J.,  
United Shoe Machinery of Canada, Limited,  
Watson, Foster & Co., Limited,  
Willis, Faber Co. of Canada, Limited,  
Williams-Thomas Limited.



## ETATS-UNIS

VICTOIRE MANIFESTE  
DES REPUBLICAINS

Les adeptes de ce parti obtiennent un succès électoral remarquable dans les États de New-York, du Massachusetts, du New-Jersey, du Kentucky et de l'Ohio — Echec du Tammany Hall — Un fils de Roosevelt élu — L'Ohio prohibitionniste.

(Service de la Presse Associée)  
New-York, 5. — Les républicains ont remporté la victoire, haut la main, dans les cinq États où des élections viennent d'avoir lieu, soit le New-York, le Massachusetts, le New-Jersey, le Kentucky et l'Ohio. La victoire la plus significative est bien celle de la réélection du gouverneur Coolidge, du Massachusetts, par une majorité de 122,757 voix.

La ferme attitude du gouverneur durant la grève des policiers de Boston lui a valu tout son succès aux urnes ; la journée d'hier a marqué, en sa faveur, le plus fort vote qu'un candidat au poste de gouverneur ait jamais reçu dans l'État de Massachusetts. Le candidat démocrate, M. Richard H. Long, n'a pu enregistrer, malgré les efforts de son parti, que 192,266 voix, contre 315,043.

Le poste de trésorier du Massachusetts, rudement contesté lui aussi, échut à un républicain, M. Burrell, avec 270,885 voix, contre 193,541 seulement pour M. Wood, démocrate, a pu recueillir.

Dans le New-York, les candidats de Tammany Hall ont mordu la poussière dans leur course pour décrocher le poste de juge de la Cour suprême et de président du conseil des échevins.

Le juge Joseph Newburger, que les démocrates n'ont pas voulu appuyer, mène la lutte comme républicain, dans le premier district judiciaire, contre trois candidats ; il compte jusqu'à 125,713 voix, contre 83,071 pour son adversaire, M. Irwin Untermyer, le candidat de Tammany.

Dans le deuxième district, M. Arnon L. Squires, candidat républicain, dépasse son concurrent, M. George Dowling, démocrate, avec 124,564 voix, contre 110,321.

Au poste de président du conseil des échevins, la lutte devient intense entre M. Robert L. Moran, candidat de Tammany, qui compte actuellement 883 voix de majorité sur M. F. H. Laguardia, républicain, sur un total de 386,830 voix ; il reste encore 102 bureaux de vote qui n'ont point fait connaître leur résultat.

Le vote des femmes n'a point changé l'allure de la bataille, puis que 363,000 d'entre elles seulement se sont présentées aux bureaux de vote sur un total d'un million. Les démocrates tiennent bon compte des attaques de M. William Randolph Hearst contre le gouverneur Smith et les candidats de Tammany ; c'est là un des facteurs, prétendent-ils, de la victoire républicaine.

Les derniers résultats des élections à l'Assemblée législative de l'État de New-York n'accusent aucun changement considérable, la face des partis restant pratiquement la même ; les républicains ont gagné un siège dans Rennselaer, pour en perdre un dans Schenectady. L'orateur de l'Assemblée, M.

Thaddeus Sweet, a remporté la palme contre Mlle Marion Dickerman, après une lutte acharnée des démocrates, des socialistes et des prohibitionnistes qui avaient rallié leurs forces contre lui.

Le lieutenant-colonel Théodore Roosevelt, fils de l'ancien président Roosevelt, a commencé sa carrière politique par un beau succès, en se faisant élire dans le deuxième district de Nassau, contre M. Elias Raff, un vétéran des armées américaines.

## DANS LE NEW-JERSEY

M. Newton A. K. Bugbee, candidat républicain au poste de gouverneur, a emporté par une forte majorité les comtés connus comme essentiellement démocrates, contre son concurrent M. Edward I. Edwards, candidat démocrate.

Les chefs républicains se comptent assurés de la victoire définitive par une majorité de 5,000 voix ; les partisans du commerce des liqueurs se sont rangés de leur côté.

## AU KENTUCKY

M. Edwin P. Morrow, républicain, a battu le gouverneur Black, démocrate, par une majorité qui peut varier entre 15,000 et 20,000 voix.

Les partisans du gouverneur admettent leur défaite par quelque 10,000 voix.

## DANS L'OHIO

La lutte s'est faite sur la prohibition, le secrétaire de l'État, M. Smith, a annoncé hier soir qu'avec les résultats connus de plus de la moitié des districts électoraux de l'État, les prohibitionnistes vont l'emporter par 75,000 voix.

Les grandes villes favorisent plutôt les trafiquants de liqueurs, Cleveland et Cincinnati voteront contre les "secs", par 80,000 de majorité, réclament les antiprobhibitionnistes.

LA SEMAINE DE  
QUARANTE-HUIT  
HEURES

Berlin, 5. — Les métallurgistes en grève ont fait dans un ultimatum la demande de la semaine de 48 heures à leurs patrons, et en même temps ils ont publié un appel de grève générale si les patrons ne défèrent point à leur demande.

## EXERCICES RELIGIEUX

Couvent de Marie Réparatrice, 1025 Ave Mont-Royal Ouest.  
Jeudi prochain, 6 novembre, de 8 à 9 h. p.m. Heure-Sainte, chants, prières, amende honorable, salut. On est prié d'y assister.  
(Communiqué).

## LES GREVES

DIVERSITÉ  
D'OPINIONS

DANS LES CERCLES OFFICIELS  
AU ETATS-UNIS ON ESPERE  
UN REGLEMENT PROCHAIN DE  
LA GREVE DES MINEURS —  
CEUX-CI ET LES PATRONS  
PREVOIENT UNE LUTTE LONGUE.

(Service de la Presse Associée)  
Washington, 5. — Bien que dans les cercles officiels on espère la fin prochaine de la grève des mineurs, les orateurs des mineurs et des opérateurs ont déclaré, hier soir, que le pays était engagé dans une lutte industrielle qui sera longue. Les chefs ouvriers, plus précis que les opérateurs, ont dit que les mines unionistes ne seraient fermées au moins quatre semaines. D'aucuns estiment que le chômage durera deux semaines et les officiers, bien que l'on ne sache aucun effort direct de leur part pour déterminer une entente, opinent fermement que la grève ne durera pas aussi longtemps. Il n'y a pas eu de rapports confidentiels des agents du département de la Justice dans les mines et les rapports aux quartiers généraux des opérateurs à Washington disent que la situation est inchangée. L'administrateur du combustible, Garfield, de retour d'un voyage dans l'ouest, a pris le contrôle actif de la situation et il a adopté les mesures pour fixer le prix de l'anthracite à la moindre tentative des marchands de hausser leurs prix. M. Garfield a pris part à plusieurs conférences hier, mais on déclare officiellement qu'il n'a pas discuté le règlement de la grève avec les opérateurs. J. D. A. Morrow, vice-président et secrétaire exécutif de la "National Coal Association", et ancien attaché à l'administration du combustible, est parmi ceux qui ont vu M. Garfield. Cette rencontre a donné naissance à la rumeur qui veut que M. Garfield ait été délégué comme médiateur. Plusieurs autres membres de l'équipe de l'administration du combustible ont conféré avec M. Garfield. Le procureur général Palmer dans une lettre au conseil des constructeurs de navires qui ont protesté contre l'injonction du gouvernement, a exprimé l'espoir que si la Cour fédérale d'Indiana déclare la grève illégale, "les mineurs, en citoyens obéissants à la loi, discontinueront le chômage". Cette lettre a été publiée après que le procureur général eut nié le rapport disant que l'injonction allait être retirée.

Samuel Gompers a déclaré que le fait de retirer l'injonction du gouvernement ouvrirait la voie au règlement de la grève. Alléguant que cette procédure en l'occurrence était une grosse erreur, M. Gompers a dit que si elle était retirée, mineurs et opérateurs invités à une nouvelle conférence par le département du travail en viendraient à une entente mutuelle et honorable. Le chef de la fédération a affirmé qu'il croyait à la fin de la grève de cette façon. Le président du comité du travail, Kenyon, a proposé dans une résolution une commission présidentielle spéciale pour tenter l'arbitrage de la grève des mineurs. La résolution suggère une commission composée de trois membres dont le devoir serait d'unir les parties en litige en se servant de tous les moyens légitimes pour les amener à considérer et à régler leurs griefs. Au cas où ces griefs ne seraient pas réglés et la grève ne serait pas terminée dans les 50 jours, la commission enverrait sur la situation et la controverse. Elle publierait un rapport dans les 15 jours suivants rapport énonçant les résultats de l'étude et les conclusions quant aux concessions nécessaires de part et d'autres.

A QUI NE CEDERA PAS  
Chicago, 5. — A la fin du quatrième jour de la grève de 425,000 mineurs qui contraignent au chômage toutes les mines unionistes du pays et arrêtent la production du charbon on n'a pas remarqué de faiblesse de la part des mineurs ou des opérateurs. Des indices prouvent que les parties sont prêtes à négocier mais chacune d'elles attend que l'autre cède sur certain point avant d'entrer en pourparlers. Le chef des unions, S. Gompers, en particulier, a émis l'opinion que le gouvernement devrait retirer l'injonction émise, alléguant que cet acte ouvrirait la porte à l'entente. Les opérateurs maintiennent leur opinion que la grève doit être rappelée avant de commencer les négociations. John L. Lewis, a déclaré que les négociations pourraient commencer en tout temps.

Il ne reste dans les mines que les hommes permis par l'union pour surveiller les machineries. Les consommateurs commencent à ressentir les effets du manque de charbon. Dans le Montana, les écoles sont closes. On dit même que les ménagères souffrent de la grève. Des citoyens sont sans leur provision de charbon et des fermiers de même. Dans le sud-ouest on souffre de la grève des charbonnages, mais le comité régional du combustible a déclaré que ces victimes de la grève des mineurs recevraient du charbon pour deux semaines. Le transport des chemins de fer n'a pas arrêté. L'administration des chemins de fer a un programme pour la conservation du charbon. Il y aura à Washington des comités pour recevoir les rapports des comités régionaux.

On dit que des particuliers et des compagnies tentent de nombreuses poursuites contre l'union des mineurs pour bris de contrat. John L. Lewis a déclaré hier soir que les négociations ne reprendraient que lorsque le gouvernement aurait retiré son injonction. Cette déclaration vient après celle du procureur général qui a dit que la poursuite serait maintenue.

## L'INJONCTION EMPECHE TOUT

Indianapolis, 5. — Le président des mineurs unis, John L. Lewis a déclaré que le retrait de l'injonction ouvrirait la voie aux négociations. Le président a fait cette déclaration après celle de Sam. Gom-

## ALLEMAGNE

HOLLWEG VEUT  
S'EXONERER

L'ANCIEN CHANCELIER IMPERIAL ALLEMAND DIT AU COMITE D'ENQUETE SUR LES RESPONSABILITES DE LA GUERRE QU'IL A PROTESTE CONTRE LA DEPORTATION DES BELGES.

(Service de la Presse Associée)  
Berlin, 5. — La séance du sous-comité de l'assemblée qui enquête sur la responsabilité de la guerre a été remarquable par le témoignage d'Alfred Zimmermann, ancien secrétaire des affaires étrangères. Les réponses de ce dernier au sujet du traitement imposé à la Belgique par l'Allemagne ont été évasives et Bethmann-Hollweg, ancien chancelier impérial, a dû venir à son secours et répondre pour lui. Les deux témoins ont déclaré qu'ils avaient protesté contre la toute-puissance de l'autorité militaire lors de la déportation des Belges, la question de l'offre de paix de l'Allemagne a été remise à l'ordre du jour et Bethmann-Hollweg a répété qu'il avait fréquemment discuté de la paix avec l'ambassadeur Gerard. Après le torpillage du "Sussex", en mars 1915, dans la Manche, et quand l'ambassadeur Gerard se préparait à retourner aux Etats-Unis, Hollweg dit avoir déclaré à l'ambassadeur américain : "Maintenant, le président a le chemin libre. Pressez-le d'agir. Nous avons fait notre possible."

Le chancelier impérial a ajouté à cette citation : "Pouvait-on faire un appel plus direct à la paix ?" Bethmann-Hollweg a dit que le président Wilson voulait être l'ange de la paix dans le monde, mais que l'Allemagne avait été tellement trompée par les expéditions de munitions américaines aux Alliés qu'elle était défiante. Il a ajouté néanmoins qu'il avait demandé à M. Gerard de relater au président quelle était la conception générale de la paix de l'Allemagne. Edouard David, ministre de l'intérieur, a embarrassé les deux témoins en leur demandant s'il ne savait pas que l'acceptation des offres du président par l'Allemagne aurait fait des Etats-Unis presque un allié.

Sur Hollweg a répondu que le peuple allemand était trop aigri pour accepter les services du président relatifs à la paix.

## A WASHINGTON

LA JOURNEE DE  
HUIT HEURES

CET ARTICLE IMPORTANT DU  
PROGRAMME OUVRIER FAIT  
LE SUJET D'UN DEBAT A LA  
CONFERENCE INDUSTRIELLE  
INTERNATIONALE DE WASHINGTON.—M. BARNES PRO-  
NE LA MESURE.

(Service de la Presse associée)  
Washington, 5. — La question de la journée de huit heures est sur le tapis à la conférence industrielle internationale. Aucune décision ne sera probablement prise avant quelques jours.

M. G. N. Barnes, délégué du gouvernement anglais, s'est fait l'avocat de la convention de la semaine de 48 heures. Il a été appuyé par le maire Desplanches, délégué du gouvernement italien. L'idée de cette convention, a dit M. Barnes, est de donner plus de loisirs aux ouvriers.

M. Barnes a proposé une résolution en faveur de la semaine de 48 heures qui serait la base de la discussion. Cependant, l'application de cette mesure aux pays tropicaux et à certains autres pays serait laissée à un comité spécial.

M. P. Draper, délégué des ouvriers canadiens, a demandé si l'adoption de cette résolution en faveur de la semaine de 48 heures lierait les délégués. On lui a répondu qu'en acceptant cette résolution, tous les amendements ou propositions qui pourraient être faites devraient être d'après le principe de la semaine de 48 heures.

Les délégués des patrons de France et d'Italie ont suggéré que la discussion fut remise à un autre jour. Après une longue discussion, le débat sur la semaine de 48 heures a été remis à cet après-midi.

On a procédé à la nomination d'un certain nombre de comités. M. N. W. Rowell est le président du comité chargé d'étudier l'admission de nouveaux membres à la conférence industrielle. L'admission du Luxembourg, de St-Domingue et de la Finlande a été discutée. Le comité d'admission a décidé, par un vote de cinq contre un (le délégué canadien étant absent), de recommander à la conférence que tous les pays qui le demanderaient soient admis.

Les délégués belges partiront pour leur pays dans 15 jours, mais la gravité de la situation en Belgique le retardera. L'arrivée des délégués allemands est retardée par les difficultés du transport.

Le délégué du gouvernement anglais est en faveur de la journée de huit heures et de la semaine de 48 heures. Les délégués canadiens veulent la semaine de 44 heures. Dans certaines industries et pour une certaine classe de travailleurs, la limite des heures de travail par semaine pourra être de 60 heures.

pers. Charleston, 5. — La "Kanawha Coal Operators' Association", par une résolution, s'est remise entre les mains des autorités de l'État, afin qu'elles disposent de son combustible et de ses mines pour améliorer la crise.

Dupuis Frères

## EN VENTE DEMAIN, JEUDI

## SPECIAL POUR COLLEGIENS

COMPLETS pour garçonnets de 13 à 17 ans : genre avec devant croisé et culottes bouffantes. En serge bleu marine tout laine. Valeur de 22.00 pour

16.95

En tweed écossais brun ou gris mélangé. Valeur de 20.00 pour

13.95

SPECIAL DE 9 A 10 HEURES A.M.  
PALETOTS pour garçonnets de 9 à 10 ans. Genre coupé à la taille. En tweed mélangé brun. Valeur de 12.00 pour

7.95

Au rez-de-chaussée.

## ARTICLES POUR HOMMES ET JEUNES GENS

CASQUETTES en tweed de couleurs, modèles assortis, tout d'un morceau ou en quatre morceaux. Pointures : 6 3-8 à 7 1-8. Rég. 1.50, 1.75 et 2.00.

1.29

SOUS-VETEMENTS combinaisons en laine, marques Penman et Mercury, pour garçonnets. Grandeurs 24 à 42. Spécial

2.89

SOUS-VETEMENTS en coton ouaté, marque Penman, aussi sous-vêtements laine et coton, marque Pen-

man, ligne 71. Grandeurs : 24 à 32. Rég. 1.00.

.69

Spécial. CHEMISES de nuit en flanellette à rayures de couleurs, pour garçonnets de 6 à 15 ans. Genre très ample. Spécial

1.49

JERSEYS en laine de couleurs, boutonnant sur l'épaule, pour garçonnets. Aussi gilets en laine de couleur kaki, grandeurs : 24 à 34. Valant régulièrement jusqu'à 3.00 pour

1.49

Au rez-de-chaussée.

## ARGENTERIE

COUTEAUX, fourchettes et cuillers en argent plaqué Wm. Roger, qualité A.A., meilleure qualité. Ce sont toutes des lignes déssorties. Choix dans les articles suivants :

Cuillers à table, cuillers à thé, fourchettes à fruits, couteaux à gâteaux, fourchettes à table, cuillers à dessert, fourchettes pour les huîtres, fourchettes à salade, pinces à sucre, couteaux à beurre, fourchettes à cornichons. Chaque article valant de 4.50 à 7.45 la douzaine. Très spécial, chacun.

.25

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Nous n'échangerons pas ces articles, nous n'acceptons pas de dépôt.

Au premier.

## TRES SPECIAL

Pas de commandes par poste ou téléphone  
TOILE à nappes non blanchie, qualité pesante. Une offre spéciale pour hôtels ou maisons de pension. Spécial, la

.59

Au rez-de-chaussée.

## SPECIAL POUR JEUDI

BOTTINES en chevreau noir ou brun pour jeunes gens et garçonnets. Fausse semelle de cuir, bout rond, semelle et talon en cuir Standard Srew.

Pointures 8 à 10. . . . . 2.95

Pointures 11 à 13. . . . . 3.25

Pointures 1 à 5. . . . . 3.95

Bel assortiment de CLAQUES pour hommes ; meilleure qualité et bas prix.

Au rez-de-chaussée.

## EPICERIE DUPUIS

Venez ou téléphonez votre commande d'épicerie jeudi, et prenez avantage des bas prix offerts dans la liste ci-dessous.

|                                                                                                                                     |                                                                                       |                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SPECIALS POUR JEUDI<br>TOUTE LA JOURNEE<br>Confitures aux fruits, marque<br>Bannier, chaud, de 4 livres.<br>Jeudi pour . . . . . 64 | Jamain, le paquet . . . . . 47                                                        | Saumon Clover Leaf, la boîte . . . . . 27, 47                                                           |
| 2 chaudières à chaque client<br>seulement.<br>Fèves au lard avec sauce aux<br>tomates. Rég. 1.25 la boîte<br>pour . . . . . 99      | LEGUMES EN CONSERVE<br>Mais sucré en conserve, la boîte<br>La douzaine . . . . . 1.45 | Sardines Le Petit Caporal, la<br>boîte . . . . . 39, 49, 59                                             |
| Cacao Fry, Baker ou Gou-<br>wan, boîte 5 lb. . . . . 20                                                                             | Petits pois verts de jardin, la<br>boîte . . . . . 19                                 | Homard, nouvelle saison, la boîte<br>te . . . . . 30, 55, 99                                            |
| Farine préparée Brodie et Har-<br>vey XXX, pag. de 6 lbs. . . . . 49                                                                | La douzaine . . . . . 2.10                                                            | Purée de tomates, marque Domi-<br>nion, 2 boîtes . . . . . 49                                           |
| TRES SPECIAL<br>TOMATES, nouvel emballage, la<br>plus grosse boîte sur le<br>marché. Demain jeudi, la<br>boîte . . . . . 16         | Fèves vertes ou dorées en conserve,<br>la boîte . . . . . 1.05                        | Soupes aux légumes, 2 boîtes 19                                                                         |
| La douzaine . . . . . 1.89                                                                                                          | 6 boîtes . . . . . 1.45                                                               |                                                                                                         |
| Meilleur sucre granu-<br>lé, la livre . . . . . 11 1/2                                                                              | Epinards, la boîte . . . . . 49                                                       | FARINES<br>Farine Ogilvie ou Five Roses,<br>7 livres . . . . . 49                                       |
| Cassonade pâle, 5 livres . . . . . 55                                                                                               | 6 boîtes . . . . . 1.65                                                               | Sac de 21 livres . . . . . 1.60                                                                         |
| Avec commande générale d'épi-<br>cerie . . . . . 3.12                                                                               | Epaves, la boîte . . . . . 1.65                                                       | Sac de 98 lbs. . . . . 6.39                                                                             |
| Meilleur beurre de crème des<br>Cantons de l'Est, la livre . . . . . 63                                                             | Miel pur, couleur Ambre, chaudière<br>5 lbs. . . . . 1.13                             | Dattes Excelsior, le paquet . . . . . 28                                                                |
| Par 5 livres . . . . . 3.12                                                                                                         | THEES ET CAFES<br>Thé vert du Japon, la lb. . . . . 47                                | Figures pour cuire, meilleure<br>qualité, lb. . . . . 22                                                |
| Flocons de maïs Quaker, 2 pa-<br>quets . . . . . 21                                                                                 | Thé vert du Japon, qualité su-<br>périeure, lb. . . . . 55                            | Confitures pures de Wagstaffe,<br>aux pêches ou aux prunes, chaud,<br>4 lbs. . . . . 1.25               |
| Avoine blanche roulée Quaker,<br>gros paquet . . . . . 28                                                                           | Café Mocha et Java, lb. . . . . 55                                                    | Confitures aux fraises de Jacob,<br>4 lbs. . . . . 1.25                                                 |
| Préparation pour crêpes l'aut<br>pers. . . . . 28                                                                                   | Café Standard, lb. . . . . 48                                                         | Les meilleures patates des Mon-<br>tagnes Vertes, toutes choisies à la<br>main, 12 lbs. . . . . 1.59    |
|                                                                                                                                     | Ecores de citron, orange et ci-<br>tronnelle confites, la lb. . . . . 55              | Pêche de 90 lbs. . . . . 1.99                                                                           |
|                                                                                                                                     | Crème brûlée d'Ewing, pag. 10<br>Poudre à fan, pag. 15                                | SAVONS<br>Savon Queen Laundry, Sunny<br>Monday, Sunlight, Life Buoy ou<br>Gold, 4 morceaux . . . . . 37 |
|                                                                                                                                     | Meilleur beurre de crème des<br>Cantons de l'Est, la livre . . . . . 63               | Poudre Comfort ou Gold Dust,<br>3 paquets . . . . . 25                                                  |
|                                                                                                                                     | Par 5 livres . . . . . 3.12                                                           | Chlorure de chaux, 2 lbs. . . . . 25                                                                    |
|                                                                                                                                     |                                                                                       | Poudre ammoniacale, 5 lbs. . . . . 25                                                                   |
|                                                                                                                                     |                                                                                       | Tablettes Vore, 6 pour . . . . . 25                                                                     |
|                                                                                                                                     |                                                                                       | EXTRA SPECIAL<br>Becon à dégraisser, par morceau<br>seulement, la lb. . . . . 17                        |
|                                                                                                                                     |                                                                                       | Au sous-sol.                                                                                            |

**Dupuis Frères**  
LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.  
J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Général.

Qualité Supérieure



Bas Prix

## NOS

Manteaux et Parures  
de Fourrures

CONSERVENT A CELLE QUI LES PORTE SA  
DISTINCTION PERSONNELLE



Possèdent les derniers perfectionnements de la mode et gardent le cachet de superbe originalité qui caractérise les créations de notre maison.

Le soin et l'attention que nous apportons au service de notre clientèle méritent aussi d'être appréciés.

Notre exposition d'hiver est maintenant à son apogée et elle mérite assurément l'immédiate attention des clients au goût judicieux.

**Chas Desjardins & Co**  
Limitée

130 RUE SAINT-DENIS